Observation «Santé / Social» des Territoires

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

OSSR

Données et Profils pour la région Haute-Normandie

Edition 2010

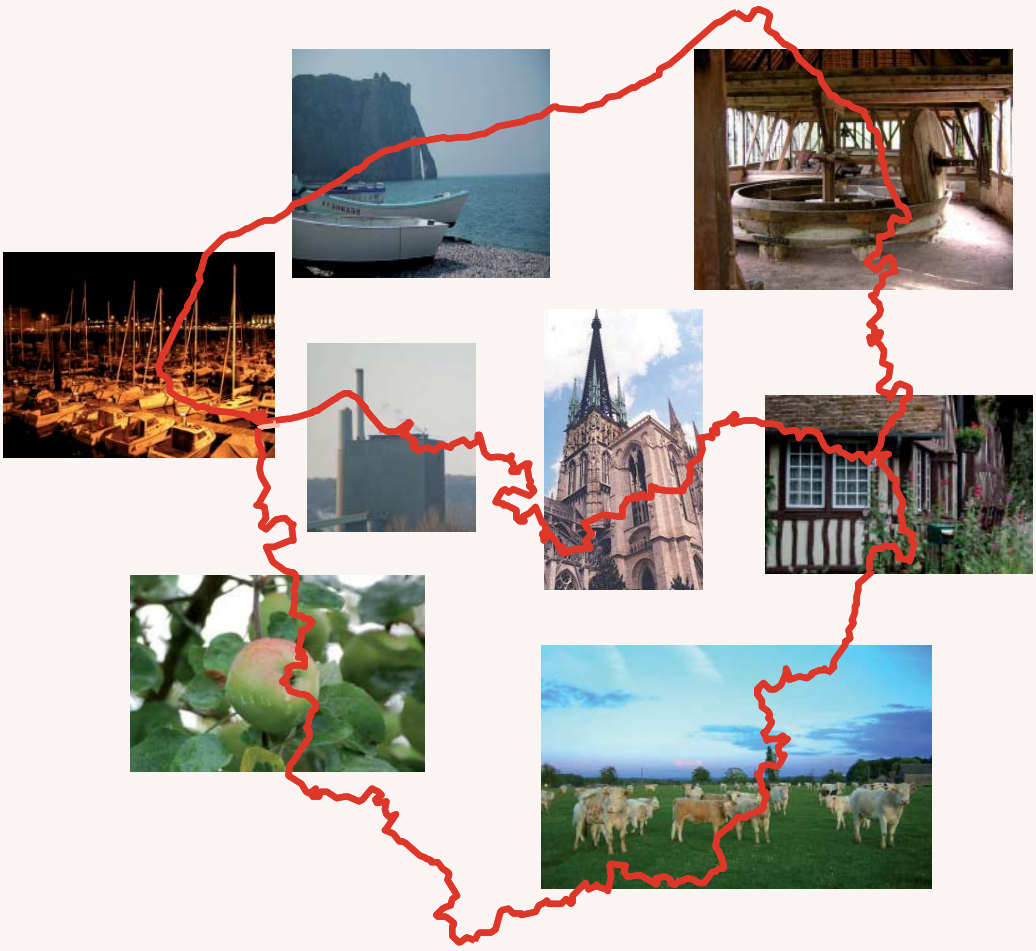

Observation «Santé / Social» Régionale
Haute-Normandie

Directeur de publication : M. Jacques Murat, Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Editeur : DRJSCS de Haute-Normandie
ISBN : 2-11-095388-8
Dépôt légal : janvier 2011

OBSERVATION «SANTÉ / SOCIAL» RÉGIONALE

DONNÉES ET PROFILS POUR LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

ÉDITION 2010

Publications antérieures de l'OSSR :
- «Données et Profils pour la région Haute-Normandie», décembre 2004
- «Données et Profils pour la région Haute-Normandie», septembre 2006
- «Indicateurs sanitaires et sociaux en Haute-Normandie, Portrait par Communautés d'Agglomérations - Portrait par Pays», septembre 2006
- «Données et Profils pour la région Haute-Normandie», Edition 2007
- «Données et Profils pour la région Haute-Normandie», Edition 2009

Documents téléchargeables aux adresses suivantes :
- http : //www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr
- http : //www.ars.haute-normandie.sante.fr
- http : //www.orshn.fr

COMITÉ TECHNIQUE DU TABLEAU DE BORD DE L'OBSERVATION «SANTÉ / SOCIAL» - HAUTE-NORMANDIE :
- Madame Agnès Bellay, Chef de projet OSSR, ARS de Haute-Normandie, Service Statistique, Etude et Evaluation
- Monsieur Gérard Bouvais, Chef de projet OSSR , DRJSCS de Haute-Normandie
- Monsieur Cyril Boudier, Chargé de projet OSSR, Observatoire Régional de la Santé de Haute-Normandie
- Madame Annabelle Yon, Chargée de projet OSSR, Observatoire Régional de la Santé de Haute-Normandie

AVANT-PROPOS

Voici déjà la cinquième édition de notre publication «Données et Profils pour la région de Haute-Normandie». Cette sortie est concomitante avec le onzième anniversaire de la création de la plateforme d'observation sociale dans notre région puisque c'est le 8 juin 2000 que Monsieur le Préfet de Région mettait en place un dispositif d'observation sociale en Haute-Normandie.

La structuration de ce document reste semblable à celle des éditions antérieures. Elle est organisée autour de onze thèmes :

- Données démographiques de cadrage,
- Ressources,
- Marché du travail,
- Précarité,
- Logement,
- Hébergement et réinsertion sociale,
- Personnes âgées,
- Handicap,
- Aide sociale à l'enfance,
- Parcours scolaire,
- Santé,
- Bilan sécurité routière.

A chaque fois que cela est possible, les tableaux sont réalisés au niveau du département, de la région et de la France métropolitaine. Les données présentées sont également accompagnées de représentations cartographiques établies au niveau cantonal.

Comme les années précédentes, nous terminons la rédaction de Données et Profils, par l'insertion de la synthèse d'une étude réalisée pour le compte d'un partenaire de l'OSSR. Cette année, il s'agit de l'étude «*Enquête sur la santé, les comportements à risques et les modes de vies des jeunes (16/20 ans) scolarisés en Haute-Normandie*». Cette étude a été réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé à la demande de l'Agence Régional de Santé de Haute-Normandie.

Cette publication est l'aboutissement d'une collaboration étroite. Que tous les membres de l'OSSR soient remerciés de leur constante participation.

Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale de
Haute-Normandie

Jacques Murat

CHARTE DE L'OBSERVATION «SANTE / SOCIAL» RÉGIONALE

Préambule

L'accroissement des phénomènes de pauvreté et d'exclusion a conduit l'Etat à engager une politique de lutte contre les exclusions aux niveaux national et déconcentré, s'appuyant sur la mobilisation des collectivités locales, des associations et des organismes de sécurité sociale.

La circulaire DAS/DREES n° 99-540 du 22 septembre 1999 puis la circulaire DREES/DGAS/ MAREL n° 2006-317 du 11 juillet 2006 constituent le cadre réglementaire de l'observation sociale régionale. Elles préconisent la mise en place d'une structure de coordination de l'information sociale en région.

Cette structure doit permettre de coordonner et d'améliorer le contenu des études, de compléter la connaissance du champ social et ainsi d'en valoriser et d'en partager les résultats entre l'ensemble des acteurs intéressés. L'objectif est d'éviter la dispersion des moyens consacrés à l'observation sociale par la mise en place :
❖d'une coordination régionale,
❖d'un programme d'études appuyé sur :
- l'identification des besoins,
- des règles partagées d'accès aux données,
- la mobilisation de chercheurs et de méthodologies scientifiquement reconnues,
- des démarches de suivi et de coordination clairement identifiées,
- des perspectives de valorisation.

En Haute-Normandie, l'observation sociale régionale a été créée par Monsieur le Préfet de Région le 8 juin 2000. Les objectifs confiés à ce pôle sont de :
❖permettre la construction d'un outil d'aide à la décision pour le pilotage de la politique régionale de lutte contre les exclusions,
❖devenir une cellule de veille en matière de lutte contre les exclusions.

Il s'agit également de mutualiser les connaissances afin d'enrichir les études et de promouvoir et diffuser largement les données produites.

Une première convention entre la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) de Haute-Normandie, les Caisses d'allocations familiales (CAF) et les Caisses de mutualité sociale agricole (MSA) de l'Eure et de Seine-Maritime a été signée le 8 décembre 2001.

Les premiers travaux se sont matérialisés par la réalisation d'un tableau de bord annuel recueillant des données aux niveaux régional et départemental sur les thèmes de la population, des revenus, de l'emploi, du logement, de la santé, de la formation, des minima sociaux et du surendettement des populations les plus démunies. Plusieurs enquêtes ont également été conduites (sortants de CHRS, accueil des demandeurs d'asile, sur-occupation des logements dans le département de l'Eure, vieillissement, entre autres).

Le 6 avril 2004, Monsieur le Préfet de Région a confirmé sa volonté de poursuivre et d'améliorer ce dispositif en missionnant la DRASS, le Rectorat et l'INSEE pour co-animer le dispositif. Dans le même temps, le Préfet invitait les directeurs des services déconcentrés à participer activement à la démarche en fournissant les données dont ils sont les producteurs.

Cette même année, les membres du comité de suivi ont engagé l'extension de la réflexion au champ sanitaire. L'observation sociale régional devenait l'Observation santé / social Régionale (OSSR).

Le décret du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) précise dans son article 2 que la DRJSCS est chargée de l'observation et de l'évaluation des politiques dans les champs de la cohésion sociale, de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et de la vie associative. A ce titre, elle contribue notamment à l'observation et à l'analyse des besoins sociaux des populations défavorisées, en particulier dans les domaines de l'hébergement et du logement social.
Monsieur le Préfet de Région de Haute-Normandie missionne Madame la Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Haute-Normandie pour animer et piloter la plateforme d'observation sante/sociale régionale (OSSR)

I. Les objectif et les partenaires de l'Observation Santé / Social Régionale

Article 1.1 : Les objectifs

L'OSSR de Haute-Normandie s'inscrit dans le dispositif de lutte contre la précarité et l'exclusion en constituant un lieu d'échanges et d'informations dans le domaine sanitaire et social. Elle favorise ainsi la cohérence des actions de chaque partenaire, le partage de données et de la connaissance.

Il s'agit d'un lieu de veille santé/social qui permet d'améliorer la connaissance de l'évolution des populations de la région, grâce, notamment, à la conduite d'études thématiques, et de connaître l'évolution des institutions et acteurs sanitaires et sociaux.

L'OSSR est destinée à favoriser la mise en œuvre d'une coopération locale en matière d'information sanitaire sociale. Cette information doit être la plus opérationnelle possible afin d'être utile et facilement mobilisable par les professionnels de terrain, les techniciens et les élus.

Article 1.2 : Les partenaires

La composition de l'OSSR est la suivante :

- Préfecture de Haute-Normandie (SGAR),
- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS),
- Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- Rectorat de l'Académie de Rouen,
- Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),
- Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) Grand Nord,
- Direction Interrégionale de l'Administration Pénitentiaire,
- Agence Régionale de Lutte contre l'Illettrisme (ARLI),
- Centre du Service National (CSN) de Rouen – JAPD,
- Conseil Régional de Haute-Normandie,
- Conseil Général du département de l'Eure,
- Conseil Général du département de la Seine-Maritime,
- Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie (ARS),
- Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de l'Eure et de Seine-Maritime,
- Fédération des Caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Haute-Normandie,
- Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS),
- Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Article 1.3 : Les outils

L'OSSR s'attachera à développer des outils d'ordre qualitatif et quantitatif permettant d'alimenter les réflexions thématiques retenues. Elle s'appuie notamment sur :
❖ Mise En Réseau d'Informations pour l'Analyse et le DEveloppement (MERIADE), base de recueil des données produites par tous les partenaires de l'OSSR et diffusées dans le strict respect des règles du secret statistique,
❖ le tableau de bord annuel « Observation santé / social des Territoires » qu'il conviendra de développer afin de permettre une meilleure territorialisation des informations,
❖ le programme régional d'études publié annuellement.

Un outil de communication devra être mis en place afin de diffuser les travaux conduits par l'OSSR.

II. Le comité de pilotage de l'Observation Santé / Social Régionale

Le comité de pilotage définit les orientations stratégiques et détermine le programme concerté des travaux menés dans le cadre de l'OSSR (objectifs, actions, référents et calendrier). Il identifie également les actions de communication à conduire.
Le comité de pilotage est composé de représentants désignés par chacun des membres de l'OSSR. Il est piloté par la DRJSCS de Haute-Normandie et se réunit au moins deux fois par an. Il peut se doter de groupes de travail ou recourir à des experts des domaines concernés.
La conduite d'un projet peut être menée sous la responsabilité d'une équipe projet restreinte, associant les partenaires intéressés par le sujet.

III. Les champs à investir

Le champ d'investigation de l'OSSR concerne l'ensemble de la population de Haute-Normandie avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées. Les thèmes suivants seront abordés :
❖ les données de cadrage démographique,
❖ les ressources,
❖ l'emploi,
❖ les minima sociaux,
❖ le logement,
❖ l'hébergement et la réinsertion sociale,
❖ les personnes âgées,
❖ le handicap (enfants / adultes),
❖ les aides sociales à l'enfance,
❖ les parcours scolaires et l'insertion professionnelle,
❖ l'offre de soins,
❖ la santé.

Les thèmes suivants pourront notamment faire l'objet d'indicateurs ou d'études :
❖ Emploi - accès et maintien dans l'emploi ; relation emploi / santé,
❖ Logement - accès et maintien dans le logement ; lien logement / santé,
❖ Santé - accès aux soins et prévention ; prévention et éducation à la santé ; morbidité et besoins de santé de populations spécifiques, les professions paramédicales,
❖ Accès à l'éducation et à la culture,
❖ Handicap,
❖ Vieillesse,
❖ Urgence sociale – pauvreté et précarité – immigration,
❖ Travail social – besoin de formation aux métiers sanitaires et sociaux.

IV. Le financement de l'Observation Santé / Social Régionale

Le financement de l'OSSR est assuré par les crédits dont bénéficie la DRJSCS de Haute-Normandie sur le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ». Il peut être complété par les contributions des membres ou des partenaires de l'OSSR.

V. Les modalités de fonctionnement et le calendrier

Article 5.1 : Bilan et programme de l'OSSR
Chaque année, un bilan des actions de l'OSSR ainsi que les propositions de programme de travail de l'année suivante seront présentées au comité de pilotage pour validation.

Article 5.2 : Format et diffusion des données
La source des données devra toujours mentionner le(s) producteur(s) de données. Dans la mesure du possible, les données transmises seront à l'échelle communale, accompagnée de l'identifiant communal Insee. Ces données seront présentées sous format Excel et seront transmises simultanément à l'ORS et à la DRJSCS.
Afin de permettre la construction de découpages géographiques personnalisés, les données devront être fournies à la commune sans secret statistique, ce dernier sera géré à l'affichage selon une procédure validée par le groupe de travail réuni autour de l'outil MERIADE.
L'accès à MERIADE est soumis à l'obtention d'un login (nom d'utilisateur) et d'un mot de passe. Seuls les membres du comité de suivi en disposeront. Une version plus restrictive en matière de finesse de données de MERIADE sera ultérieurement mise en acces libre. Elle ne permettra pas à l'utilisateur de construire seul des indicateurs, puisqu'il n'aura pas accès aux données brutes fournies par les membres de l'OSSR.

Article 5.3 : Propriété des données
Tout apport, à l'OSSR, de données, d'informations, de prestations, notamment intellectuelles, sous quelque forme que ce soit, est réalisé à titre gratuit.

Chaque signataire de la présente charte dispose de sources d'informations qui lui sont propres et reste propriétaire des informations qu'il fournit dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004.

Article 5.4 : Animation et Secrétariat de l'OSSR
La DRJSCS de Haute Normandie assure le secrétariat (préparation et organisation des réunions, invitations, compte-rendu) des réunions du Comité de Pilotage et du Comité de Suivi de l'OSSR de Haute-Normandie.
La DRJSCS assure l'animation des réunions du Comité de Suivi de l'OSSR.
L'ORS de Haute-Normandie assure la mise à jour du tableau de bord OSSR, l'alimentation et la maintenance de la base de données informatisée MERIADE.

Article 5.5 : Durée de validité de la charte – Modifications - Dénonciation
La présente charte est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2010. Elle est renouvelable par tacite reconduction.
La charte pourra être modifiée par avenant. Un avenant à la présente charte est nécessaire pour valider l'arrivée d'un nouveau partenaire dans le dispositif d'observation.
Un membre de l'OSSR peut, à tout moment, dénoncer cette charte et se retirer du partenariat qui en découle en le manifestant lors d'un comité de pilotage ou par l'envoi d'un courrier à Monsieur le Préfet de Haute-Normandie. Il renonce alors à participer aux instances de l'OSSR et à bénéficier de ses productions.

COMITÉ DE SUIVI DE L'OSSR

❖ Mme Odile MARIE SAINT-GERMAIN, Administration pénitencière, Directrice du SPIP 76
❖ Mme Marie-Caroline SIMMONET, Conseil général de Seine-Maritime, Observatoire des données sociales, Directrice
❖ M. Frédéric DEPREZ, Conseil général de Seine-Maritime, Observatoire des données sociales, Coordinateur administratif
❖ Mme Valérie DUMOULIN, Conseil général de Seine-Maritime, Observatoire des données sociales, Administrateur de base de données
❖ M. Mathias LEFEBVRE, Conseil général de Seine-Maritime, Observatoire des données sociales
❖ Mme le docteur Monique FONTAINE, Conseil général de l'Eure, médecin
❖ Mme Roseline ROUILLARD, Conseil général de l'Eure, chargée de missions auprès du DGA Ressources et Finances
❖ Mme Solange CLAQUIN, Conseil Régional de Haute-Normandie
❖ Mme Catherine Gay, Conseil Régional de Haute-Normandie
❖ M. Bruno DUMONT, Préfecture de Haute-Normandie, SGAR adjoint
❖ M. Camille HURARD, Rectorat de Rouen, SpréSER, Statisticien
❖ Cdt Bernard JOB, Défense nationale, Journée de défense et citoyenneté, Commandant CSN
❖ M. Jean-Marie VERON, CAF du Havre, Observatoire statistique, Statisticien
❖ M. Juan-Fransisco GUTIERREZ, CAF d'Evreux, Chef de projet
❖ Mme Christelle ANDRIEUX, CAF de Dieppe, Attaché de direction
❖ M. Karim Chougui, CAF de Rouen, Statisticien
❖ Mme Aïssata ANNE, CAF d'Elbeuf, Statisticienne
❖ Mme Catherine BELMANS, Préfecture de Haute-Normandie, ARLI Haute-Normandie, Chargée de mission
❖ M. Erwan POULIQUEN, DREAL de Haute-Normandie, Statisticien
❖ M. Saïd ADJERAD, DIRECCTE Haute-Normandie, Chef de services
❖ M. Fabien CARRE, DIRECCTE Haute-Normandie, SEPES, Statisticien
❖ Mme le docteur Blandine DEVAUX, DIRECCTE Haute-Normandie, Médecin
❖ Mme Anne-Françoise LASSEUR, Banque de France
❖ Mme Claudine BEAUCHEMIN, Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Eure
❖ M. Damien BARTHELEMY, Insee, Chef de projet de l'action régionale
❖ M. Valentin GUILLON, Insee, Division Population et politiques sociales
❖ Mme Cécile VIEL, Fédération Régionale des caisses MSA de Haute-Normandie
❖ M. Jean-Lucien ROUSSELOT, MSA de Haute-Normandie
❖ M. Frédéric JEGOU, MSA de Haute-Normandie, Statisticien
❖ Mme Mylène FLAMENT, DTPJJ de Haute-Normandie
❖ M. Yohann PERSIL, URIOPSS de Haute-Normandie, chargé de mission
❖ M. Jacques MURAT, DRJSCS, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie
❖ M. Cyrille TELLART, DRJSCS de Haute-Normandie, Responsable Mission de Veille d'Expertise et d'Appui
❖ M. Gérard BOUVAIS, DRJSCS de Haute-Normandie, Statisticien Mission de Veille d'Expertise et d'Appui
❖ M. Guillaume PAIN,DRJSCS de Haute-Normandie, Responsable Pôle jeunesse et cohésion sociale
❖ M. Claude FAVRE, ARS de Haute-Normandie, Pôle observation statistiques analyses
❖ Mme Nathalie VIARD, ARS de Haute-Normandie, Directrice de la santé publique
❖ Mme Agnès BELLAY, ARS de Haute-Normandie, Statisticienne
❖ Mme Christine LEFRECHE, ARS de Haute-Normandie, Référent cohésion sociale - ville
❖ M. le docteur Hervé VILLET, ORS de Haute-Normandie, directeur
❖ Mme Annabelle YON, ORS de Haute-Normandie, chargée d'études
❖ M. Cyril BOUDIER, ORS de Haute-Normandie, ingénieur d'études

SOMMAIRE

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE CADRAGE page 17
- Population par sexe et par âge page 18
- Population par nationalité page 19
- Population par PCS page 19
- Tableaux récapitulatifs par canton page 20

RESSOURCES page 23
- Revenus fiscaux des ménages en 2005 page 24
- Surendettement des particuliers page 26
- Tableaux récapitulatifs par canton page 27

MARCHÉ DU TRAVAIL page 29
- Demandeurs d'emploi page 30
- Femmes demandeurs d'emploi page 31
- Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans page 31
- Chômeurs de longue durée (Catégorie 1) page 32
- Flux de demandeurs d'emploi page 32
- Tableaux récapitulatifs par canton page 33

PRÉCARITÉ page 35
- Minima sociaux page 36
- Tableaux récapitulatifs par canton page 38

LOGEMENT page 41
- Logement en Haute-Normandie page 42
- Parc locatif social page 43
- Aides au logement page 44
- Tableaux récapitulatifs par canton page 45

HÉBERGEMENT ET RÉINSERTION SOCIALE page 47
- Établissements pour adultes et familles en difficultés page 48

PERSONNES ÂGÉES page 49
- Personnes âgées dans la population haut-normande page 50
- Dépenses et aides financées par les Conseils Généraux page 51
- Bénéficiaires des aides financées par les Conseils Généraux page 52
- Hébergements pour personnes âgées page 53
- Tableaux récapitulatifs par canton page 54

HANDICAP page 57
- Dépenses et aides financées par les Conseils Généraux page 58
- Bénéficiaires des aides financées par les Conseils Généraux page 58
- Allocation Adulte Handicapé page 59
- Accueil enfance et jeunesse handicapée page 60
- Accueil des adultes handicapés - Établissements d'hébergement page 61

- Accueil des adultes handicapés - Établissements de travail protégé page 62
- Tableaux récapitulatifs par canton page 63

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE page 65
- Dépenses et aides financées par les Conseils Généraux page 66
- Bénéficiaires des aides financées par les Conseils Généraux page 66
- Établissements d'aide sociale à l'enfance page 67
- Tableaux récapitulatifs par canton page 68

PARCOURS SCOLAIRE page 69
- Échec scolaire page 70
- Élèves en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) page 70
- Élèves Boursiers page 71
- Difficulté de lecture - Données des tests réalisés au cours de la Journée défense citoyenneté (ex JAPD) page 72
- Tableaux récapitulatifs par canton page 73

SANTÉ page 75
- Professionnels de santé page 76
- Couverture Maladie Universelle page 78
- Admissions en Affections de longue durée page 79
- Mortalité générale page 81
- Mortalité prématurée page 83

BILAN SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2009 page 87
- Évolution de l'accidentologie page 88
- Moments et lieux d'accidents page 90
- Les enjeux page 91
- Les victimes page 92
- Les jeunes et la sécurité routière page 93

PRATIQUES ADDICTIVES CHEZ LES LYCÉENS HAUT-NORMANDS DE 16 À 20 ANS page 95
- Introduction page 96
- Les jeunes haut-normands et le tabac page 97
- Les jeunes haut-normands et l'alcool page 98
- Les jeunes haut-normands et le cannabis page 100
- Les jeunes haut-normands et le poppers page 101
- Conclusion page 102

BIBLIOGRAPHIE page 103

ADRESSES INTERNET UTILES page 103

DÉCOUPAGE CANTONAL DE LA HAUTE-NORMANDIE page 104

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE CADRAGE

Population par sexe et par âge

Comparée à la France métropolitaine, la Haute-Normandie reste une région jeune avec 26,1 % de ses habitants ayant moins de vingt ans, contre 24,7 % pour la France métropolitaine au recensement de la population 2007. Cependant, entre le recensement de la population de 1999 et celui de 2007, la part des jeunes de moins de 20 ans a connu une diminution en région à l'inverse de celle de France métropolitaine qui a très légèrement augmenté (respectivement -0,5 point et +0,1 point).

Pyramide des âges de la population haut-normande au recensement de la population 2007

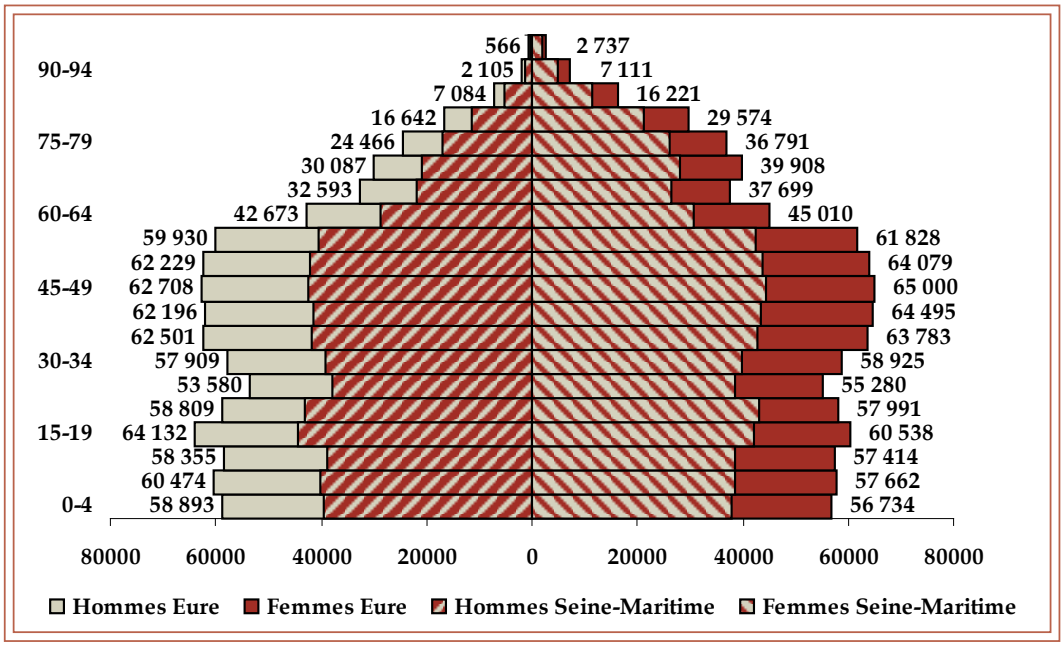

	Haute-Normandie				France métropolitaine			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0-19 ans	241 854	232 348	474 202	*26,1%*	7 819 505	7 453 470	15 272 975	*24,7%*
20-39 ans	232 799	235 978	468 777	*25,8%*	8 048 687	8 106 352	16 155 039	*26,1%*
40-59 ans	247 063	255 403	502 466	*27,7%*	8 326 773	8 244 901	16 571 674	*26,8%*
60-74 ans	105 352	122 617	227 969	*12,5%*	3 806 875	4 728 248	8 535 123	*13,8%*
75 ans et plus	50 862	92 434	143 296	*7,9%*	1 920 568	3 339 627	5 260 195	*8,5%*
Ensemble	**877 930**	**938 780**	**1 816 710**	***100%***	**29 922 408**	**31 872 598**	**61 795 006**	***100%***

	Eure				Seine-Maritime			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0-19 ans	78 801	75 224	154 025	*26,9%*	163 053	157 124	320 177	*25,7%*
20-39 ans	71 164	71 538	142 702	*24,9%*	161 635	164 440	326 075	*26,2%*
40-59 ans	80 792	81 540	162 332	*28,4%*	166 271	173 863	340 134	*27,3%*
60-74 ans	33 782	37 263	71 045	*12,4%*	71 570	85 354	156 924	*12,6%*
75 ans et plus	15 358	26 645	42 003	*7,3%*	35 504	65 789	101 293	*8,1%*
Ensemble	**279 897**	**292 210**	**572 107**	***100%***	**598 033**	**646 570**	**1 244 603**	***100%***

Source : Insee, recensement de la population

Unités : nombre, %
Année de référence : 2007

Population par nationalité

La population étrangère représente 2,7 % de l'ensemble des Haut-Normands. Cette proportion est relativement faible puisque près de 5,6 % des personnes recensées à l'échelon national en 2007 sont de nationalité étrangère.

La part des étrangers la plus représentée est celle des 25 à 54 ans. Ceci est vrai non seulement au niveau régional (3,2 %), mais également au niveau national (6,9 %). A l'inverse, les moins représentés sont les 15 à 24 ans.

	Haute-Normandie			France métropolitaine		
	Français	Etrangers	Part d'étrangers	Français	Etrangers	Part d'étrangers
Moins de 15 ans	341 239	8 294	2,4%	10 724 842	586 322	5,2%
15 à 24 ans	235 866	5 603	2,3%	7 517 027	346 210	4,4%
25 à 54 ans	709 177	23 508	3,2%	23 353 956	1 743 838	6,9%
55 ans ou plus	480 575	12 448	2,5%	16 627 923	894 829	5,1%
Total	1 766 857	49 853	2,7%	58 223 748	3 571 199	5,8%

	Eure			Seine-Maritime		
	Français	Etrangers	Part d'étrangers	Français	Etrangers	Part d'étrangers
Moins de 15 ans	112 770	3 141	2,7%	228 469	5 153	2,2%
15 à 24 ans	67 413	1 479	2,1%	168 453	4 124	2,4%
25 à 54 ans	227 321	7 902	3,4%	481 856	15 606	3,1%
55 ans ou plus	148 118	3 964	2,6%	332 457	8 484	2,5%
Total	555 622	16 486	2,9%	1 211 235	33 367	2,7%

Source : Insee, Recensement de la population

Unités : nombre, %
Année de référence : 2007

Population par PCS[1]

La situation économique de la Haute-Normandie, et notamment la forte industrialisation de la région, se reflète dans la structure sociale de la population. La Haute-Normandie, avec plus de 17 % d'ouvriers parmi la population âgée de 15 ans ou plus, présente une proportion supérieure à celle observée en France métropolitaine (13,8 %).
En ce qui concerne la part des employés, elle est identique en région et au niveau national. En revanche, les quatre autres catégories socio-professionnelles sont moins présentes en Haute-Normandie que sur le plan national. Ceci est particulièrement exact pour les cadres représentant 6,1 % de la population âgée de 15 ans ou plus contre 8,4 % en France métropolitaine.

[1] *Professions et catégories socio-professionnelles ex Catégories Socioprofessionnelles (CSP)*

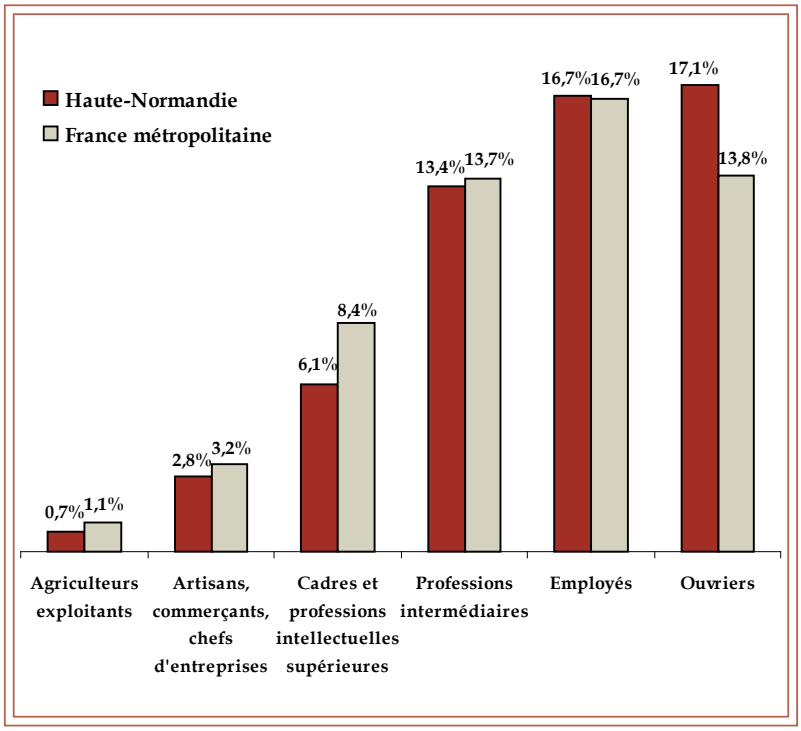

Source : Insee, Recensement de la population

Unités : %
Année de référence : 2007

Tableaux récapitulatifs par cantons

Département de l'Eure

Cantons	Population (2007)	% de personnes âgées de moins de 20 ans (2007)	% d'agriculteurs exploitants (2007)	% d'ouvriers (2007)	% d'employés (2007)	% de cadres (2007)
Amfreville-la-Campagne	14 717	27,3	0,5	16,9	15,7	6,4
Les Andelys	18 063	27,8	0,9	22,0	15,3	5,1
Beaumesnil	4 656	24,4	3,8	17,9	12,6	4,1
Beaumont-le-Roger	12 485	26,2	1,5	22,6	15,1	3,9
Bernay-Ouest	3 185	27,1	1,6	17,0	17,9	5,9
Beuzeville	10 717	27,3	2,1	20,5	16,1	4,2
Bourgtheroulde-Infreville	13 351	26,4	0,8	16,3	18,3	6,3
Breteuil	9 338	24,8	1,8	19,6	14,7	3,5
Brionne	10 979	24,7	1,4	20,9	14,8	4,5
Broglie	6 128	24,5	3,9	17,7	15,2	4,0
Conches-en-Ouche	16 789	28,1	1,2	19,4	19,0	5,5
Cormeilles	5 000	24,1	3,2	17,5	13,4	5,0
Damville	7 852	28,1	1,5	17,9	16,8	6,7
Écos	13 454	26,7	1,2	16,9	17,0	7,6
Étrépagny	10 559	28,4	1,3	23,4	16,8	4,0
Évreux-Nord	14 898	27,7	0,7	15,7	19,2	8,7
Évreux-Sud	6 566	25,8	0,6	12,7	15,8	10,3
Fleury-sur-Andelle	17 321	26,5	0,8	25,0	14,5	4,6
Gaillon	11 292	28,6	0,0	24,3	17,8	4,9
Gisors	19 208	27,2	0,4	18,2	17,5	5,8
Louviers-Nord	5 509	25,7	0,1	19,6	15,3	6,7
Lyons-la-Forêt	4 379	24,6	2,9	20,4	13,0	6,7
Montfort-sur-Risle	7 195	25,1	1,1	21,6	15,6	4,2
Le Neubourg	11 705	26,3	1,4	25,4	14,3	5,9
Nonancourt	11 321	26,5	0,8	17,8	17,1	6,0
Pacy-sur-Eure	16 286	26,4	0,6	17,2	16,4	7,4
Pont-Audemer	18 522	24,8	0,8	21,4	15,3	4,0
Pont-de-l'Arche	14 389	27,3	0,5	20,5	16,4	6,0
Quillebeuf-sur-Seine	5 853	25,9	2,5	21,9	16,5	3,8
Routot	14 597	26,8	1,6	16,8	16,8	5,8
Rugles	7 631	23,1	2,9	20,4	15,4	3,0
Saint-André-de-l'Eure	25 391	26,6	0,8	20,9	16,7	6,0
Saint-Georges-du-Vièvre	4 468	25,0	3,3	18,9	14,5	4,7
Thiberville	6 738	24,5	3,4	20,1	14,9	4,0
Verneuil-sur-Avre	11 902	24,4	0,9	15,7	15,6	5,2
Vernon-Nord	9 416	27,4	0,3	14,2	15,9	9,2
Évreux-Est	5 701	26,0	1,3	13,0	21,6	10,2
Évreux-Ouest	8 621	26,8	0,6	11,7	18,4	8,3
Louviers-Sud	8 122	27,2	0,9	18,9	14,7	7,0
Vernon-Sud	2 653	29,7	1,0	14,0	16,0	15,8
Bernay-Est	6 174	24,9	1,4	17,3	15,7	5,2
Gaillon-Campagne	13 540	27,6	0,8	17,3	16,0	7,5
Val-de-Reuil	20 801	34,6	0,1	23,6	17,3	5,4
Bernay	10 434	22,1	0,1	17,4	17,3	5,8
Vernon	24 598	27,8	0,1	16,4	15,9	9,2
Louviers	18 120	25,9	0,1	20,0	14,7	5,0
Évreux	51 485	28,5	0,0	17,5	18,3	6,7
Eure	**572 108**	**26,9**	**0,9**	**19,0**	**16,4**	**6,0**

Source : Insee, Recensement de la population

Unités : nombre, %
Année de référence : 2007

Département de la Seine-Maritime

Cantons	Population (2007)	% de personnes âgées de moins de 20 ans (2007)	% d'agriculteurs exploitants (2007)	% d'ouvriers (2007)	% d'employés (2007)	% de cadres (2007)
Argueil	5 038	25,8	4,8	17,1	14,2	4,6
Aumale	6 977	23,9	3,9	23,4	11,9	2,8
Bacqueville-en-Caux	10 845	25,1	1,3	22,5	15,2	4,5
Bellencombre	7 278	26,6	2,5	20,6	16,8	3,0
Blangy-sur-Bresle	10 865	24,1	1,4	29,9	11,3	1,6
Bolbec	24 175	26,8	0,6	22,0	16,9	3,7
Boos	36 904	26,6	0,3	9,3	15,3	12,2
Buchy	10 403	28,4	2,6	15,8	18,8	6,5
Cany-Barville	9 464	27,1	1,9	18,3	17,7	3,3
Caudebec-en-Caux	13 637	25,5	1,3	19,7	15,9	4,4
Clères	22 299	27,7	1,1	14,0	17,8	8,9
Criquetot-l'Esneval	15 523	27,3	1,6	13,9	18,8	6,3
Darnétal	27 416	27,2	0,7	13,9	18,1	7,5
Dieppe-Est	6 372	27,5	0,9	16,5	17,3	5,6
Doudeville	7 801	26,5	1,6	20,5	14,4	3,4
Duclair	24 585	25,7	0,8	18,7	15,4	5,7
Elbeuf	28 249	27,0	0,0	20,2	16,8	4,2
Envermeu	17 006	25,9	2,0	22,4	15,2	3,5
Eu	26 006	24,0	1,1	21,4	15,1	3,6
Fauville-en-Caux	8 588	28,7	2,2	19,7	16,2	3,9
Fécamp	28 449	24,2	0,6	18,0	17,0	3,5
Fontaine-le-Dun	4 792	24,9	2,8	20,8	15,1	3,9
Forges-les-Eaux	10 908	24,6	3,2	19,1	16,5	3,0
Goderville	14 244	29,2	2,0	17,0	17,3	5,1
Gournay-en-Bray	12 548	24,7	1,9	23,1	14,4	3,3
Grand-Couronne	23 370	27,9	0,2	17,9	18,0	4,9
Lillebonne	28 110	27,1	0,6	20,2	16,8	4,4
Londinières	5 021	25,0	5,2	22,8	12,5	2,9
Longueville-sur-Scie	7 553	26,2	2,2	20,2	15,1	3,9
Maromme	26 249	27,0	0,0	17,6	21,2	3,5
Montivilliers	34 734	27,5	0,5	13,7	16,7	7,9
Neufchâtel-en-Bray	11 860	24,3	2,7	19,8	16,5	3,3
Offranville	17 833	25,1	0,9	17,1	15,8	5,8
Ourville-en-Caux	4 870	28,2	3,0	23,3	14,8	4,7
Pavilly	30 516	27,4	0,7	22,2	17,4	4,4
Saint-Romain-de-Colbosc	19 495	28,8	1,1	16,4	16,5	6,0
Saint-Saëns	8 294	28,6	1,9	17,4	17,7	4,5
Saint-Valery-en-Caux	8 950	23,7	1,5	15,6	14,8	4,7
Tôtes	11 937	27,2	2,7	21,4	17,0	3,1
Valmont	10 467	25,8	1,6	18,9	16,1	5,1
Yerville	9 995	29,2	2,5	19,7	16,5	5,8
Yvetot	20 030	24,9	0,8	19,3	17,4	4,8
Le Havre 6e Canton	7 731	22,5	0,1	5,4	9,7	17,7
Bois-Guillaume	23 970	24,5	0,1	5,4	10,9	17,1
Caudebec-lès-Elbeuf	27 622	26,7	0,1	19,4	17,0	3,9
Gonfreville-l'Orcher	19 881	27,9	0,1	22,1	18,2	3,3
Mont-Saint-Aignan	30 620	25,6	0,0	8,3	13,8	11,4
Notre-Dame-de-Bondeville	25 715	26,5	0,3	15,6	17,8	7,9
Le Petit-Quevilly	21 970	25,8	0,0	18,5	21,3	4,2
Oissel	11 574	26,2	0,1	18,3	22,0	3,2
Sotteville-lès-Rouen	30 392	23,2	0,0	14,1	18,9	5,3
Saint-Étienne-du-Rouvray	27 616	27,5	0,0	18,1	16,6	3,0
Le Grand-Quevilly	26 162	22,7	0,0	16,3	20,4	3,2
Dieppe	33 375	24,1	0,1	16,5	17,8	4,3
Le Havre	179 751	25,8	0,0	15,2	18,3	5,2
Rouen	108 569	22,0	0,0	9,0	15,8	12,4
Seine-Maritime	**1 244 602**	**25,7**	**0,7**	**16,3**	**16,9**	**6,2**

Source : Insee, Recensement de la population

Unités : nombre, %
Année de référence : 2007

RESSOURCES

Revenus fiscaux des ménages en 2008

En 2008, le revenu médian de la population des ménages haut-normands est de 17 890 euros par unité de consommation (UC) soit 1,3 % de moins que la France métropolitaine. Une personne sur deux vit dans un ménage déclarant un revenu supérieur à ce seuil. Avec ce revenu médian, la Haute-Normandie se classe en 7ème position parmi les vingt-deux régions métropolitaines les mieux dotés.
Des deux départements haut-normands, c'est l'Eure qui détient le plus fort revenu médian (18 373 euros par UC contre 17 652 en Seine-Maritime). Dans la région, les hauts revenus sont 4,9 fois plus élevés que les plus bas (contre 5,4 au niveau national). La Haute-Normandie recense 749 084 ménages fiscaux. La part des ménages fiscaux imposés est de 43,9 %, semblable à celle observée en France métropolitaine.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Nombre de ménages fiscaux	231 059	518 025	749 084	25 942 431
Distribution des revenus déclarés par UC				
Médiane (euros/uc) (1)	18 373	17 652	17 890	18 129
1er décile (euros/uc) (2)	7 619	6 622	6 950	6 786
9e décile (euros/uc) (2)	33 846	33 637	33 711	36 838
Rapport inter-déciles	4,4	5,1	4,9	5,4
Structure des revenus fiscaux (3)				
Part des revenus salariaux (%)	65,4	64,7	65,0	63,7
Part des retraites, pensions et rentes (%)	23,1	24,7	24,1	23,7
Part des revenus des professions non salariées (%)	5,8	5,5	5,6	6,0
Part des autres revenus	5,7	5,1	5,3	6,5
Part des ménages fiscaux non imposés (%)	42,3	44,7	56,1	55,8

Sources : Insee, DGI

Unités : nombre, %
Année de référence : 2008

(1) En Haute-Normandie, la moitié de la population vit dans un ménage qui déclare un revenu fiscal inférieur à 17 890 euros par unité de consommation (UC).
(2) En Haute-Normandie, 10 % de la population vit dans un ménage qui déclare moins de 6 950 euros par UC et, a contrario, 10 % appartient à un ménage déclarant plus de 33 711 euros par UC. Le rapport entre ces deux seuils, ou rapport inter déciles, donne une indication sur la dispersion du revenu.
(3) En Haute-Normandie, sur 100 euros de revenu déclaré, 65,0 sont d'origine salariale, 24,1 proviennent de retraites, 5,6 de revenus de professions indépendantes, 5,3 d'autres revenus (du patrimoine surtout).

L'impôt sur le revenu de l'année : L'Insee diffuse à partir de 2003 de nouvelles statistiques locales sur les revenus, qu'il établit à partir des fichiers des déclarations de revenus 2000 et de la taxe d'habitation, fournis par la Direction Générale des Impôts (DGI). Les indicateurs diffusés permettent de décrire le niveau et les disparités des revenus des ménages à travers leur médiane et les déciles, ainsi que la composition du revenu.
Cette source décrit plus finement les revenus que la source «IRCOM» disponible jusqu'à présent, qui était basée sur le calcul d'une moyenne des revenus fiscaux après abattement et par foyer fiscal et non par ménage.
Les données étudiées sont actuellement disponibles pour des regroupements de communes correspondant à des découpages géographiques officiels et comptant au moins 2000 habitants au recensement de la population de 1999 (ce seuil est réduit à 50 ménages pour la médiane). Le respect des règles de confidentialité limite donc la disponibilité des résultats à ces zones géographiques.
Ménages fiscaux : Dans les sources fiscales, on peut théoriquement reconstituer les ménages par le regroupement des foyers fiscaux (fichier des déclarations de revenus) répertoriés dans un même logement (fichier de la taxe d'habitation). Cette reconstitution est toutefois imparfaite. C'est pourquoi on utilise plutôt le terme de ménages fiscaux pour éviter la confusion avec les ménages repérés au recensement. Sont exclus des ménages fiscaux : les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée ; les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage fiscal de leurs parents) ; les contribuables vivant en collectivité.
Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que le RMI et le minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu fiscal ne permet donc pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.
L'unité de consommation : L'UC permet de raisonner en «équivalent adulte». Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat (le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC).

Les cantons accueillant les revenus médians les plus élevés se rencontrent principalement en périphérie des grandes villes, notamment dans le Havre 6ème canton (Sainte-Adresse), à Bois-Guillaume, Boos, Montivilliers, Mont-Saint-Aignan pour la Seine-Maritime.
Dans les villes importantes de l'Eure, le schéma est globalement similaire : Vernon, Evreux, Louviers présentent des revenus médians moins élevés que les cantons qui les entourent.

Les cantons qui affichent les revenus fiscaux médians par unité de consommation les moins élevés, inférieurs à 15 200 euros, sont dans l'ordre croissant Dieppe (14 618 euros), Le Petit-Quevilly (14 834 euros), Val-de-Reuil (14 946 euros), Saint-Etienne-du-Rouvray (14 970 euros), Londinières avec 15 145 euros par unité de consommation.

Revenu fiscal médian par unité de consommation et par canton en 2008

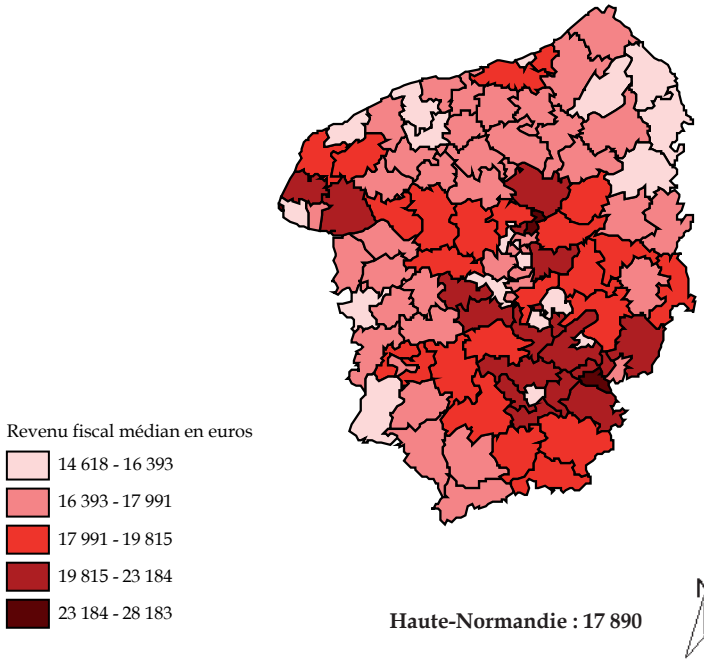

Sources : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages

Unité : euros/uc
Année de référence : 2008

Surendettement des particuliers

En Haute-Normandie, 7 495 dossiers de surendettement ont été déposés de janvier à octobre 2010 soit une baisse de 2,21 % comparativement à 2009 pour la même période. Cette baisse est due notamment au département de l'Eure qui affiche une baisse de 5,31 % du nombre de dossiers déposés. Dans le même temps, la France a connu une variation quasi nulle.
Les commissions haut-normandes ont traité, au total, 6 206 dossiers en faisant usage, selon les cas, de l'une des quatre possibilités ouvertes depuis l'entrée en vigueur de la loi du 1er août 2003. Par ailleurs, 3 532 dossiers ont abouti à la signature d'un plan conventionnel concrétisant un accord entre le débiteur et ses créanciers et 1 243 recommandations élaborées par les commissions ont été homologuées par les autorités judiciaires.

	Eure		Seine-Maritime		Haute-Normandie		France métropolitaine	
	Nombre	Variation 2010/2009	Nombre	Variation 2010/2009	Nombre	Variation 2010/2009	Nombre	Variation 2010/2009
Dossiers déposés	2 338	- 5,31 %	5 157	- 0,73 %	7 495	- 2,21 %	181 104	- 0,03%
Dossiers recevables	1 987	- 2,69 %	4 489	- 2,92 %	6 476	- 2,85 %	150 431	- 1,26%
Dossiers traités par les comissions (A+B+C+D)	2 072	+ 9,51 %	4 134	- 5,66 %	6 206	- 1,08 %	146 361	+ 1,28%
- Plans conventionnels conclus (A) (1)	1 279	+ 17,88 %	2 253	+ 3,54 %	3 532	+ 8,31 %	73 007	- 6,36%
- Clôtures de procédures (B)	24	- 27,27 %	97	+ 24,36 %	121	+ 9,01 %	3 112	+ 2,00%
- Recommandations élaborées par les commissions et homologuées par les juges (C)	504	+ 28,24 %	739	- 20,11 %	1 243	- 5,69 %	33 274	+ 13,57%
- Décisions d'orientation vers la PRP accéptées par les débiteurs (D) (2)	265	- 30,45 %	1 045	- 13,13 %	1 310	- 17,30 %	36 968	+ 8,09%

Source : Banque de France

Unités : nombre de dossiers, %
Année de référence : de janvier à octobre 2010

(1) Renonciation du débiteur à poursuivre la procédure, découverte en cours d'instruction d'une cause d'irrecevabilité
(2) PRP : Procédure de rétablissement personnel instituée par la loi du 1er août 2003

Le traitement des situations de surendettement des particuliers : le dispositif de lutte contre le surendettement engagé par la loi n°89-1010, entrée en vigueur le 1er mars 1990 (couramment dénommée loi Neiertz), puis complété par les lois n°95-125 du 8 février 1995 et 98-657 du 29 juillet 1998, se distingue par son caractère original au sein du droit français, dans la mesure où il instaure une coopération entre l'autorité administrative (la commission de surendettement, chargée essentiellement d'un rôle de conciliation) et le pouvoir judiciaire qui peut imposer une solution préparée par la commission.
La procédure est décomposée en trois phases : amiable, recommandation et homologation.
La phase amiable permet l'élaboration du plan conventionnel qui peut comporter des mesures de report de l'ensemble des dettes ou bien des propositions d'abandon de créances. Les dispositions contenues dans le plan sont soumises aux débiteurs et à chacun des créanciers. L'accord de l'ensemble d'entre eux ou le refus d'un seul marque le succès ou l'échec de la procédure.
Dans le délai de quinze jours qui suit le contrat de non-accord entériné par la commission, le débiteur peut demander à cette dernière d'ouvrir une seconde phase de procédure (recommandation). Elle consiste à proposer l'adoption de mesures de réaménagement du passif. La commission dispose de deux mois, à compter de la saisie, pour rendre un avis. Celui-ci peut être de deux natures :
- Adoption de tout ou d'une partie des mesures de réaménagement,
- Moratoire de l'ensemble des dettes autres que fiscales ou alimentaires (cas d'insolvabilité).
Les mesures recommandées par la commission ne deviennent applicables (phase d'homologation) que si le juge de l'exécution leur confère force exécutoire. Le juge est compétent pour statuer sur les recours formés contre les avis de la commission. Il s'assure de la légalité des mesures et de la régularité de la procédure ainsi que du bien fondé des recommandations extraordinaires.
Le traitement des situations de surendettement passe par une gradation des procédures. Or, après une dizaine d'années de fonctionnement des commissions de surendettement, ce dispositif s'est révélé insuffisant pour traiter les cas des plus sérieux. Pour «éviter aux familles de basculer dans l'exclusion», et «leur donner la possibilité d'un nouveau départ», le gouvernement a décidé de franchir une nouvelle étape pour sortir de la spirale du surendettement.
S'inspirant du dispositif de faillite civile en vigueur en Alsace et Moselle, le législateur a institué une nouvelle procédure dite de «rétablissement personnel» réservé aux niveaux les plus lourds.
Cette procédure relève de la compétence exclusive du juge de l'exécution. Cette procédure s'adresse au débiteur de bonne foi dont la situation est «irrémédiablement compromise». Dans la majorité des cas, la procédure s'ouvre à la demande de la commission.

Tableaux récapitulatifs par cantons

Département de l'Eure

Cantons	% de ménages fiscaux non imposés (2008)	Revenu imposable médian par UC (2008)	Part des revenus salariaux dans le revenu fiscal en 2008 (%)	Part des revenus des prof. non salariées dans le revenu fiscal en 2008 (%)	Part des pensions, retraites, rentes dans le revenu fiscal en 2008 (%)	Part des autres revenus dans le revenu fiscal en 2008 (%)
Amfreville-la-Campagne	34,0	21266	67,0	5,8	22,9	4,3
Les Andelys	40,2	18281	66,4	6,2	22,4	5,0
Beaumesnil	49,4	16713	54,9	8,9	29,2	7,0
Beaumont-le-Roger	43,3	18391	61,7	6,5	25,4	6,4
Bernay-Ouest	37,2	18963	60,8	7,8	23,6	7,8
Beuzeville	47,1	17471	63,4	7,3	22,4	7,0
Bourgtheroulde-Infreville	37,3	20491	67,1	5,9	23,0	4,0
Breteuil	49,0	16640	59,2	8,0	27,3	5,5
Brionne	45,7	17313	62,9	6,8	25,0	5,3
Broglie	49,7	16393	54,6	8,3	29,1	7,9
Conches-en-Ouche	43,2	18274	67,4	6,2	21,4	5,0
Cormeilles	52,1	16234	57,8	8,6	26,2	7,3
Damville	40,9	19606	64,7	8,6	19,9	6,9
Écos	34,7	20455	66,6	6,8	21,3	5,3
Étrépagny	43,9	17674	65,9	7,2	19,8	7,1
Évreux-Nord	33,4	20583	70,6	5,1	19,2	5,1
Évreux-Sud	27,0	22406	66,5	5,0	22,6	6,0
Fleury-sur-Andelle	42,6	18188	67,0	5,4	23,0	4,6
Gaillon	43,9	16289	70,9	3,4	22,2	3,5
Gisors	42,8	18144	67,0	4,5	23,3	5,2
Louviers-Nord	33,7	20699	69,5	3,4	20,8	6,3
Lyons-la-Forêt	41,7	18761	60,4	8,2	24,4	7,0
Montfort-sur-Risle	44,2	17865	65,5	4,9	25,0	4,6
Le Neubourg	40,3	19009	65,6	7,1	20,8	6,5
Nonancourt	39,9	19246	64,3	6,2	22,2	7,3
Pacy-sur-Eure	33,2	21043	65,4	5,9	22,2	6,5
Pont-Audemer	49,5	17026	61,6	6,7	25,0	6,8
Pont-de-l'Arche	37,5	19328	71,0	3,9	21,4	3,7
Quillebeuf-sur-Seine	45,0	17694	66,3	5,3	23,4	5,0
Routot	40,8	19493	64,7	6,9	21,7	6,7
Rugles	48,6	17003	57,2	6,4	30,4	6,0
Saint-André-de-l'Eure	40,1	19295	66,0	6,2	23,1	4,7
Saint-Georges-du-Vièvre	48,2	16998	60,6	6,7	26,6	6,1
Thiberville	49,3	16917	57,9	8,2	26,7	7,2
Verneuil-sur-Avre	48,7	16820	57,3	7,2	28,4	7,2
Vernon-Nord	32,7	21131	68,0	4,3	22,3	5,4
Évreux-Est	29,2	22104	66,8	5,2	21,1	6,9
Évreux-Ouest	31,4	21223	62,9	6,0	24,8	6,4
Louviers-Sud	31,2	21415	67,8	6,6	19,8	5,8
Vernon-Sud	28,1	24097	68,9	6,9	17,0	7,3
Bernay-Est	39,4	18569	57,3	5,8	29,5	7,4
Gaillon-Campagne	32,1	21360	67,5	4,8	18,7	9,0
Val-de-Reuil	49,2	14946	76,9	3,8	16,0	3,4
Bernay	49,8	16597	58,9	5,9	28,9	6,3
Vernon	43,7	16968	64,8	4,7	24,2	6,3
Louviers	49,0	16006	65,5	4,1	25,9	4,5
Évreux	48,1	15223	67,1	4,0	23,7	5,1
Eure	**42,3**	**18373,0**	**65,4**	**5,8**	**23,1**	**5,7**

Sources : Insee, DGI

Unités : nombre, %
Année de référence : 2008

Département de la Seine-Maritime

Cantons	% de ménages fiscaux non imposés (2008)	Revenu imposable médian par UC (2008)	Part des revenus salariaux dans le revenu fiscal en 2008 (%)	Part des revenus des prof. non salariées dans le revenu fiscal en 2008 (%)	Part des pensions, retraites, rentes dans le revenu fiscal en 2008 (%)	Part des autres revenus dans le revenu fiscal en 2008 (%)
Argueil	51,3	16857	61,7	9,1	23,7	5,5
Aumale	52,9	15856	56,6	9,7	26,4	7,2
Bacqueville-en-Caux	47,6	17200	60,7	7,7	25,6	6,1
Bellencombre	52,8	16518	62,0	7,7	24,5	5,9
Blangy-sur-Bresle	51,9	16205	60,0	6,8	27,2	6,0
Bolbec	48,3	16680	67,4	4,4	24,4	3,8
Boos	30,6	23184	65,7	6,0	22,4	5,9
Buchy	43,5	19349	68,7	7,2	18,8	5,3
Cany-Barville	47,3	16343	61,9	8,5	23,6	6,0
Caudebec-en-Caux	41,6	18755	68,6	4,8	22,2	4,5
Clères	37,4	20393	67,2	7,3	19,5	6,0
Criquetot-l'Esneval	38,8	19815	66,6	5,8	21,6	6,0
Darnétal	38,9	19664	66,1	7,0	21,5	5,4
Dieppe-Est	39,2	18703	67,4	4,6	22,5	5,6
Doudeville	51,4	16655	64,3	6,8	23,4	5,5
Duclair	42,2	18971	65,0	5,1	24,2	5,7
Elbeuf	49,6	16036	66,3	3,2	27,2	3,4
Envermeu	46,9	16960	64,1	6,9	24,2	4,9
Eu	46,9	16841	60,4	5,8	27,2	6,6
Fauville-en-Caux	47,7	17445	65,2	9,2	20,4	5,2
Fécamp	49,2	16235	60,3	5,5	29,0	5,2
Fontaine-le-Dun	47,8	17147	58,2	11,2	24,7	5,9
Forges-les-Eaux	53,4	15826	58,2	7,6	28,7	5,6
Goderville	42,6	18472	69,1	6,2	19,8	4,9
Gournay-en-Bray	47,4	17044	60,5	6,2	27,4	5,9
Grand-Couronne	42,3	17720	70,7	2,6	24,4	2,4
Lillebonne	40,9	18336	68,8	3,5	23,8	4,0
Londinières	58,5	15145	54,5	11,0	27,7	6,7
Longueville-sur-Scie	47,3	17599	65,0	7,1	23,3	4,7
Maromme	49,6	15446	67,4	2,1	28,6	1,9
Montivilliers	33,0	21222	66,9	6,1	21,3	5,7
Neufchâtel-en-Bray	51,9	16446	56,1	8,7	27,8	7,4
Offranville	41,4	18557	58,9	8,7	25,7	6,7
Ourville-en-Caux	50,8	16341	61,3	9,7	22,9	6,1
Pavilly	45,0	17706	69,7	4,5	21,8	4,0
Saint-Romain-de-Colbosc	35,8	20724	68,9	5,2	20,0	5,9
Saint-Saëns	52,6	16615	65,6	8,6	19,6	6,2
Saint-Valery-en-Caux	46,7	17543	60,8	6,7	26,0	6,5
Tôtes	50,8	17186	67,0	7,2	21,1	4,8
Valmont	45,7	17298	62,9	7,5	23,4	6,1
Yerville	47,1	17854	67,3	8,4	19,0	5,3
Yvetot	47,0	17577	63,6	5,9	24,2	6,4
Le Havre 6e Canton	24,9	28183	51,6	11,5	22,4	14,5
Bois-Guillaume	29,8	25570	56,6	11,5	23,1	8,8
Caudebec-lès-Elbeuf	44,2	17040	67,1	2,1	28,0	2,8
Gonfreville-l'Orcher	45,5	16556	71,6	2,2	23,6	2,6
Mont-Saint-Aignan	36,3	21182	58,7	8,1	23,5	9,7
Notre-Dame-de-Bondeville	38,3	19745	67,8	4,5	23,0	4,8
Le Petit-Quevilly	49,6	14834	72,1	3,0	22,7	2,2
Oissel	47,1	16533	66,0	3,1	28,4	2,6
Sotteville-lès-Rouen	43,3	17991	64,9	2,7	29,2	3,2
Saint-Étienne-du-Rouvray	49,9	14970	64,1	2,4	30,4	3,1
Le Grand-Quevilly	43,4	17232	63,5	1,7	33,1	1,7
Dieppe	54,8	14618	57,0	5,0	33,3	4,6
Le Havre	48,1	15767	65,5	3,6	27,2	3,7
Rouen	44,2	17542	66,7	6,1	21,4	5,8
Seine-Maritime	**44,7**	**17652,0**	**64,7**	**5,5**	**24,7**	**5,1**

Sources : Insee, DGI

Unités : nombre, %
Année de référence : 2008

MARCHÉ DU TRAVAIL

Demandeurs d'emploi

Au 31 décembre 2009, la Haute-Normandie compte 82 413 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A. Ce chiffre passe à 124 474 si l'on y ajoute les demandeurs d'emploi qui ont eu au cours du mois une activité courte (moins de 78 heures dans le mois) ou longue (plus de 78 heures dans le mois). La tranche d'âge la plus concernée est les 25-49 ans puisqu'ils représentent près de 62 % d'entre eux en région. Plus de 8 % des DEFM de catégorie A/B/C sont demandeurs d'emploi depuis plus de 3 ans et près de 36 % depuis plus de 1 an en Haute-Normandie.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine (en miliers)
DEFM Catégorie A	**25 041**	**57 372**	**82 413**	**2 681,4**
- Dont moins de 25 ans	*5 591*	*13 977*	*19 568*	*523,0*
- Dont 50 ans ou plus	*4 128*	*8 534*	*12 662*	*427,4*
DEFM Catégories A/B/C	**38 706**	**85 768**	**124 474**	**3 905,6**
- Dont moins de 25 ans	*8 383*	*20 237*	*28 620*	*735,3*
- Dont 50 ans ou plus	*6 370*	*12 711*	*19 081*	*619,2*
- Dont > 1 an	*14 562*	*30 098*	*44 660*	*1 281,8*
- Dont > 3 ans	*3 574*	*7 004*	*10 578*	*294,7*

Sources : Pôle emploi, Direccte, Insee *Unités : Nombre*
(1) DEFM inscrits depuis plus d'un an - (2) DEFM inscrits depuis plus de trois ans *Année de référence : 31/12/2009*

Au 2ème trimestre de l'année 2010, le taux de chômage régional s'élève à 10,3% de la population active, soit 1 point de plus que la moyenne nationale (9,3%). La situation est contrastée entre les deux départements, la Seine-Maritime affichant toujours un taux plus élevé que le département de l'Eure. Parmi les zones d'emploi les plus touchées, on retrouve les zones du littoral : Fécamp (11,1%), Le Havre (11,5%) et Dieppe (10,6). La zone d'emploi Pays-de-Bray est la zone qui a le taux de chômage de la région le plus faible (8,2%). Le taux de chômage de la zone d'emploi de Gisors atteint 11,1%, plus fort taux du département de l'Eure. Avec un taux de 10,2%, la zone d'emploi de Rouen se situe au huitième rang des zones d'emploi haut-normandes les plus touchées par le chômage (ex-aequo avec Pont-Audemer).

** les taux de chômage ne sont disponibles qu'au niveau de la zone d'emploi*

*Taux de chômage par zone d'emploi * au 2ème trimestre 2010*

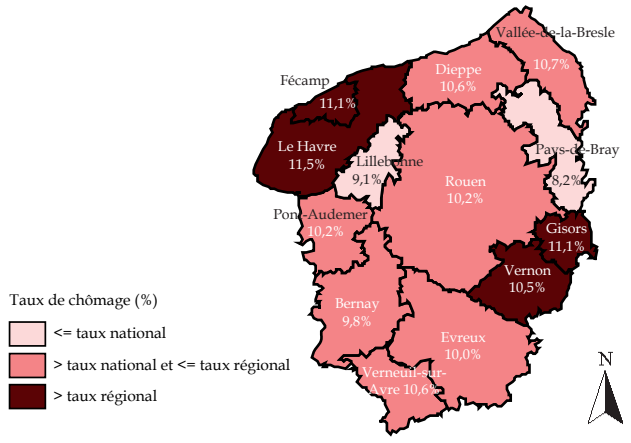

Source : Insee *Unité : %*
Année de référence : 1er trimestre 2010

Evolution du taux de chômage par trimestre du 1er trimestre 1999 au 2ème trimestre 2010

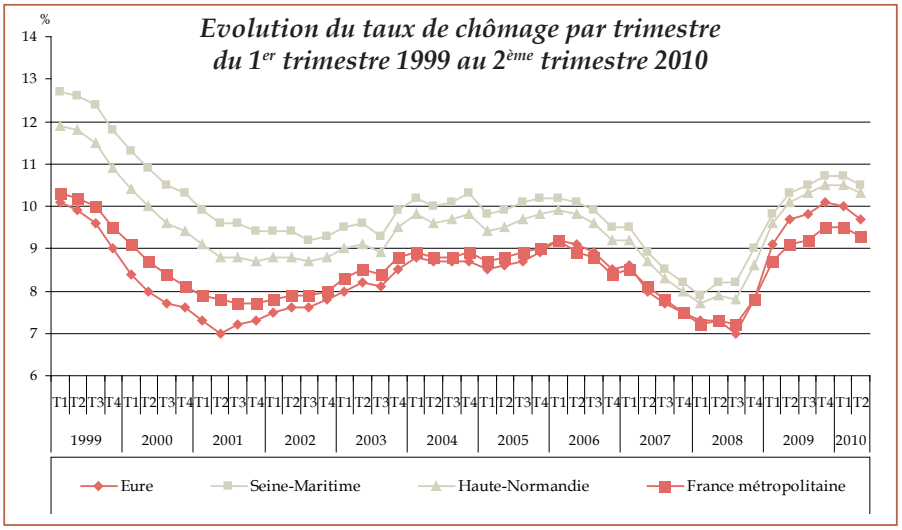

Femmes demandeurs d'emploi

En fin d'année 2009, la demande régionale d'emploi de catégorie A des femmes est de 37 293 soit plus de 45 % des DEFM de catégorie A. Elles représentent une personne sur deux en ce qui concerne les DEFM de catégorie A/B/C. Parmi cette demande féminine, 22,1 % ont moins de 25 ans, près des deux tiers (61,4 %) ont entre 25 et 49 ans et enfin 16,4 % ont plus de 50 ans. Si l'on s'intéresse à l'ancienneté des inscriptions en tant que demandeuses d'emploi, 8,9 % se sont inscrites il y a plus de 3 ans et 36,6 % depuis plus de 1 an.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine (en miliers)
DEFM Catégorie A	**11 790**	**25 503**	**37 293**	**1 237,7**
- Dont moins de 25 ans	*2 507*	*6 250*	*8 757*	*234,5*
- Dont 50 ans ou plus	*1 918*	*3 827*	*5 745*	*196,0*
DEFM Catégories A/B/C	**19 990**	**41 612**	**61 602**	**1 937,4**
- Dont moins de 25 ans	*4 035*	*9 606*	*13 641*	*349,1*
- Dont 50 ans ou plus	*3 455*	*6 658*	*10 113*	*319,9*
- Dont > 1 an	*7 937*	*14 639*	*22 576*	*646,4*
- Dont > 3 ans	*2 052*	*3 433*	*5 485*	*143,6*

Sources : Pôle emploi, Direccte, Insee
(1) DEFM inscrits depuis plus d'un an
(2) DEFM inscrits depuis plus de trois ans

Unités : Nombre
Année de référence : 31/12/2009

Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans

Le poids du chômage des jeunes inscrits en catégorie A ou en catégorie A/B/C est plus élevé dans la région (respectivement 23,7% et 23,0 %) qu'au niveau national (respectivement 19,7 % et 18,8%).
En Haute-Normandie, les jeunes hommes de moins de 25 ans représentent 55,2 % des DEFM de catégorie A de moins de 25 ans et 52,3 % des DEFM de catégorie A/B/C de moins de 25 ans. On retrouve également une surreprésentation des hommes de moins de 25 ans, pour les deux catégories, au niveau national.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine (en miliers)
DEFM Catégorie A - moins de 25 ans	**5 591**	**13 977**	**19 568**	**523,0**
Hommes	*3 084*	*7 727*	*10 811*	*288,5*
Femmes	*2 507*	*6 250*	*8 757*	*234,5*
DEFM Catégorie A/B/C - moins de 25 ans	**8 383**	**20 237**	**28 620**	**735,3**
Hommes	*4 348*	*10 631*	*14 979*	*386,2*
Femmes	*4 035*	*9 606*	*13 641*	*349,1*

Sources : Pôle emploi, Direccte

Unités : Nombre
Année de référence : 31/12/2009

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois, personnes inscrites et présentes à l'ANPE.
Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (c'est à dire de 78 heures ou moins au cours du mois).
Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (c'est à dire de plus de 78 heures au cours du mois).
Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie…), sans emploi.
Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Chômeurs de longue durée (catégorie A/B/C)

Au 31 décembre 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A/B/C de plus d'un an s'élève à 35,9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi haut-normands de catégorie A/B/C (32,8 % au plan national). En région, parmi les demandeurs d'emploi de plus de 1 an, ce sont les 1 à 2 ans les plus nombreux (56,8 %), suivis des 3 ans et plus (23,7 %) et enfin les 2 à 3 ans (19,5 %). Ce même ordre décroissant des catégories se retrouve au niveau national.
Quasiment un demandeur d'emploi, depuis au moins un an, sur deux est une femme en Haute-Normandie.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine (en miliers)
DEFM Catégorie A/B/C	**14 562**	**30 098**	**44 660**	**1 281,8**
dont 1 à 2 ans	**8 100**	**17 280**	**25 380**	**742,4**
Femmes	*4 269*	*8 243*	*12 512*	*373,6*
Moins de 25 ans	*1 356*	*3 120*	*4 476*	*95,4*
50 ans ou plus	*1 461*	*2 842*	*4 303*	*134,4*
dont 2 à 3 ans	**2 888**	**5 814**	**8 702**	**244,7**
Femmes	*1 616*	*2 963*	*4 579*	*129,2*
Moins de 25 ans	*295*	*742*	*1 037*	*17,8*
50 ans ou plus	*728*	*1 337*	*2 065*	*63,3*
dont 3 ans et plus	**3 574**	**7 004**	**10 578**	**294,7**
Femmes	*2 052*	*3 433*	*5 485*	*143,6*
Moins de 25 ans	*120*	*286*	*406*	*6,8*
50 ans ou plus	*1 205*	*2 307*	*3 512*	*98,5*

Sources : ANPE, Direccte, Insee *Unités : Nombre*
Année de référence : 31/12/2009

(1) Les chômeurs de longue durée incluent les 1 à 2 ans, les 2 à 3 ans et les 3 ans et plus.

Flux de demandeurs d'emploi

Le nombre d'inscriptions enregistrées à l'ANPE en 2009 est de plus de 99 000. Près d'une entrée sur trois enregistrées au cours de cette période en Haute-Normandie fait suite à une fin de contrat (CDD et intérim). 10,9% des entrées enregistrées sont consécutives à un licenciement (économique ou non) et 2,7% relatives à une démission. En ce qui concerne les sorties, 42,1 % sont dûes à une absence au contrôle, 18,0 % dûes à une reprise d'emploi, 11,5 % à une radiation, 9,7 % à une entrée en stage, 3,7 % à un arrêt de recherche d'emploi (avec ou sans dispense de recherche) et 15,0 % pour un autre motif.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine (en miliers)
Entrées[1]	**28 139**	**71 024**	**99 163**	**6 029,4**
- Dont licenciement[2]	*3 713*	*7 090*	*10 803*	*910,3*
- Dont fin de contrat[3]	*9 300*	*20 805*	*30 105*	*1 934,5*
- Dont démission	*876*	*1 789*	*2 665*	*225,7*
Sorties	**24 416**	**63 013**	**87 429**	**5 353,5**
- Dont reprise d'emploi	***4 642***	***11 090***	***15 732***	***1 151,4***
- Dont absence au contrôle	***10 250***	***26 461***	***36 711***	***2 256,0***

Sources : Pôle emploi, Direccte, Insee *Unités : Nombre*
(1) Nombre d'inscriptions durant la période considérée *Année de référence : 2009*
(2) Motif de licenciement économique, de fin de convention de conversion, de PAP anticipé ou d'autres licenciements
(3) Nombre d'inscriptions suite à une fin de CDD ou une fin de mission interim

Tableaux récapitulatifs par canton

Cantons	DEFM CAT A au 31/12/2009	Population active 2007
Amfreville-la-Campagne	419	7 081
Les Andelys	841	8 585
Beaumesnil	180	2 029
Beaumont-le-Roger	437	5 848
Bernay-Ouest	112	1 533
Beuzeville	418	4 978
Bourgtheroulde-Infreville	363	6 508
Breteuil	385	4 131
Brionne	458	4 902
Broglie	225	2 695
Conches-en-Ouche	689	8 335
Cormeilles	137	2 263
Damville	268	3 892
Écos	497	6 744
Étrépagny	450	5 124
Évreux-Nord	537	7 821
Évreux-Sud	170	3 305
Fleury-sur-Andelle	702	8 403
Gaillon	680	5 463
Gisors	907	9 025
Louviers-Nord	215	2 767
Lyons-la-Forêt	136	2 050
Montfort-sur-Risle	271	3 365
Le Neubourg	417	5 790
Nonancourt	426	5 496
Pacy-sur-Eure	561	7 912
Pont-Audemer	908	8 594
Pont-de-l'Arche	575	7 096
Quillebeuf-sur-Seine	208	2 744
Routot	477	6 956
Rugles	332	3 321
Saint-André-de-l'Eure	972	12 309
Saint-Georges-du-Vièvre	167	2 029
Thiberville	249	3 105
Verneuil-sur-Avre	573	5 377
Vernon-Nord	372	4 474
Évreux-Est	172	3 055
Évreux-Ouest	243	3 988
Louviers-Sud	231	4 165
Vernon-Sud	75	1 317
Bernay-Est	248	2 734
Gaillon-Campagne	508	6 727
Val-de-Reuil	1 321	9 403
Bernay	504	4 694
Vernon	1 387	11 197
Louviers	1 198	7 920
Évreux	3 349	24 209
Eure	**25 041**	**271 459**

Cantons	DEFM CAT A au 31/12/2008	Population active 2006
Argueil	180	2 307
Aumale	256	3 125
Bacqueville-en-Caux	331	4 959
Bellencombre	213	3 263
Blangy-sur-Bresle	552	4 862
Bolbec	1 126	10 960
Boos	1 014	17 631
Buchy	241	5 169
Cany-Barville	333	4 248
Caudebec-en-Caux	483	6 523
Clères	563	10 765
Criquetot-l'Esneval	371	7 166
Darnétal	951	13 059
Dieppe-Est	220	3 050
Doudeville	276	3 577
Duclair	853	11 472
Elbeuf	1 957	12 803
Envermeu	620	7 941
Eu	1 249	11 664
Fauville-en-Caux	284	3 956
Fécamp	1 351	12 296
Fontaine-le-Dun	148	2 182
Forges-les-Eaux	343	4 786
Goderville	408	6 697
Gournay-en-Bray	489	5 645
Grand-Couronne	1 094	11 066
Lillebonne	1 206	13 007
Londinières	168	2 180
Longueville-sur-Scie	219	3 467
Maromme	1 454	11 941
Montivilliers	1 085	16 107
Neufchâtel-en-Bray	346	5 243
Offranville	636	8 159
Ourville-en-Caux	149	2 168
Pavilly	1 261	14 670
Saint-Romain-de-Colbosc	532	9 017
Saint-Saëns	261	3 884
Saint-Valery-en-Caux	352	3 936
Tôtes	425	5 657
Valmont	343	4 813
Yerville	323	4 827
Yvetot	837	9 482
Le Havre 6e Canton	222	3 353
Bois-Guillaume	585	10 557
Caudebec-lès-Elbeuf	1 550	12 456
Gonfreville-l'Orcher	1 042	9 142
Mont-Saint-Aignan	1 071	12 833
Notre-Dame-de-Bondeville	932	12 519
Le Petit-Quevilly	1 489	10 728
Oissel	641	5 277
Sotteville-lès-Rouen	1 358	13 988
Saint-Étienne-du-Rouvray	1 753	11 127
Le Grand-Quevilly	1 054	11 970
Dieppe	2 025	14 191
Le Havre	11 530	78 829
Rouen	6 487	53 049
Seine-Maritime	**57 372**	**569 749**

Sources : Pôle emploi, Direccte, Insee - Recensement de la population 2007

Unités : Nombre
Année de référence : 31/12/2009

PRÉCARITÉ

Minima sociaux

Le contexte de crise économique aiguë, à l'œuvre en 2009, a fortement impacté l'évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux. La mise en place du Rsa, au 1er juin 2009, s'est accompagnée d'une brutale augmentation des bénéficiaires de son allocation de base, qui remplace le Rmi et l'Api: ainsi, en Haute-Normadie, sur l'ensemble des Caf, les bénéficiaires du Rsa socle sans majoration, comparé aux anciens allocataires du Rmi, progressent , sur un an, de plus de 10%.La hausse atteint 13.5%, pour les bénéficiaires du Rsa socle majoré, après suppression de l'Api . L'Eure est un peu plus touché que la Seine-maritime. Au total, ce sont 115 000 personnes qui vivent dans un foyer allocataire où l'on perçoit le Rsa socle. Le même phénomène s'observe au niveau national, avec pour augmentations, respectivement de +11.8% et +12.6%. Seulement 14% des haut-normands, bénéficiaires de Rsa socle, disposent d'une activité professionnelle, chiffre analogue à celui comptabilisé sur l'ensemble de la France métropolitaine. Cependant, on remarque que cette catégorie de bénéficiaires connaît de nombreux mouvements d'entrées et sorties, conséquence de la précarité des contrats de travail sous-jacents. Les entrées traditionnellement importantes de jeunes actifs dans les minima sociaux, risque d'augmenter avec l'allongement des délais pour obtenir un premier emploi. De même, l'augmentation du chômage de longue durée, va mécaniquement accroître le nombre de personnes en fin de droit, et qui ne satisfont pas aux conditions d'attribution de l'Ass, soit un nombre potentiel important de futurs bénéficiaires du Rsa socle.
Au titre de l'Aah, on compte en 2009, sur la Haute-Normandie, presque 29 000 allocataires, soit , une élévation de +6% depuis 2008, tendance sensiblement identique dans les deux départements. Pour rendre compte de cette augmentation, on invoque principalement des raisons démographiques, à savoir un vieillissement de la population qui impacte les effectifs de cette allocation, corrélée positivement avec l'âge . Mais aussi, le rôle «d'amortisseur social» qu'on peut parfois imputé à l'Aah, au travers des attributions aux personnes présentant un taux d'incapacité inférieur à 80%, où il a été reconnu, par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) l'existence de difficultés manifestes à trouver un emploi. Ce type de bénéficiaires, a connu en 2009, dans le département de l'Eure, une hausse particulièrement significative.
Le second volet du Rsa, dit «Rsa chapeau», qui vient compléter les faibles revenus d'activité des foyers allocataires dont les ressources sont supérieures au montant forfaitaire Rsa, concernait, en décembre 2009, 12 700 allocataires; soit un quart de l'ensemble des allocataires bénéficiaires du Rsa, ordre de grandeur proche de celui mesuré au niveau national. Bien que la montée en charge du dispositif se poursuive, cependant à un rythme décroissant, les effectifs resteront certainement en deçà des prévisions attendues. Une majorité des refus dans les dossiers d'attribution du Rsa activité seul s'explique par le dépassement des plafonds de ressources. Par ailleurs, un partie importante des travailleurs pauvres, tel que définis par l'INSEE, se trouvent être non bénéficiaires du Rsa activité seul, notamment en raison des modalités complexes d'attribution. Enfin, il a été avancé que certains bénéficiaires potentiels, avaient volontairement renoncé à cette allocation, au vu des contraintes et du montant calculé très modestes de celle-ci.

[1] La comparaison entre les deux grandeur induit une légère surestimation, du aux modalités plus souple d'occtroi du Rsa socle majoré, au regard des conditions d'attribution de l'Api.
[2] La corélation augmente jusqu'à 45 ans puis se stabilise.

Revenu de Solidarité Active
Il comprend deux volets :

- 1) Le RSA socle : il garantit un revenu minimum aux personnes sans ressources ou à faibles ressources d'activité (Rsa socle,anciennement RMI). Il est majoré pour les personnes isolées avec enfant(s) à charge (RSA socle majoré,anciennement Api).
- 2) Le RSA activité seul : il bénéficie à des personnes qui ont de faibles revenus d'activité mais avec des ressources du foyer supérieures au montant forfaitaire Rsa (soit 454.6 euros au 1er juillet 2009 pour une personne seule). Les allocataires bénéficient alors d'un complément de revenu d'activité qui dépend de la composition familiale, et des ressources totales du foyer.

Allocation Adulte Handicapé
L'AAH est attribuée à toute personne âgée de 20 ans ou plus (à partir de 16 ans dans des cas très précis) qui présente un taux d'incapacité au moins égal à 80 % ou, compris entre 50 % et 80 % et reconnue dans l'impossibilité de travailler par la CDAPH (Ex Cotorep). Elle est accordée sous conditions de ressources. Les bénéficiaires peuvent exercer une activité, soit en milieu ordinaire,soit en milieu protégé.

	AAH[1]		RSA SOCLE (y compris socle + activité)				TOTAL MINIMA SOCIAUX	RSA ACTIVITE SEUL	TOTAL RSA
			Hors majoration[2]		Avec majoration pour isolement[3]				
	Effectifs	Part dans la population des personnées âgées de 20 à 59 ans	Effectifs	Part de la population couverte par le Rsa socle (hors maj) dans la population totale de moins de 65 ans	Effectifs	Part des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle avec majoration pour isolement, dont le parent est agé de 15 à 59 ans			
Seine-Maritime	20 481	3,1%	25 092	2,4%	5 248	13,3%	50 821	9 733	40 073
- Caisse d'allocation familiale	20248*	3,0%	25 092	2,4%	5 248	13,3%	50 588	9 733	40 073
- Mutualité sociale agricole	233	0,03%	nd	nd	nd	nd	nd	0	nd
Eure	8 258	2,7%	7 944	1,6%	1 835	11,0%	18 037	2 999	12 778
- Caisse d'allocation familiale	8041*	2,6%	7 944	1,6%	1 835	11,0%	17 820	2 999	12 778
- Mutualité sociale agricole	217	0,1%	nd	nd	nd	nd	nd	0	nd
Haute-Normandie	28 739	3,0%	33 036	2,2%	7 083	12,6%	68 858	12 732	52 851
France entière**	851 316	2,6%	1 100 204	2,1%	192 692	nd	2 144 212	nd	nd

Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007 *Unités : Nombre, %*
** certaines personnes perçoivent l'AAH et le RSA socle mais elles sont à la marge* *Année de référence : 31/12/2009*
*** données Caf uniquement*
nd = données non disponibles
(1) Nombre de bénéficiaires et part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de 20-59 ans
(2) Nombre de bénéficiaires et part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de moins de 65 ans
(3) Nombre de bénéficiaires et part des bénéficiaires rapportée au nombre de familles monoparentales de 15-59 ans. A noter que dans la définition des familles monoparentales il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants.

La carte de l'implantation des bénéficiaires du Rsa socle en Haute-Normandie montre tout d'abord, une concentration élevée au sein des agglomérations, espace traditionnellement touchés par la pauvreté. En outre, des zones à fortes densités de bénéficiaires du Rsa socle sont à distinguer: le Nord-est et le littoral de la Seine-Maritime, l'ouest de l'Eure, notamment dans sa partie la plus rural, au sud.

Proportion d'allocataires du RSA socle[1] par canton au 31/12/2009

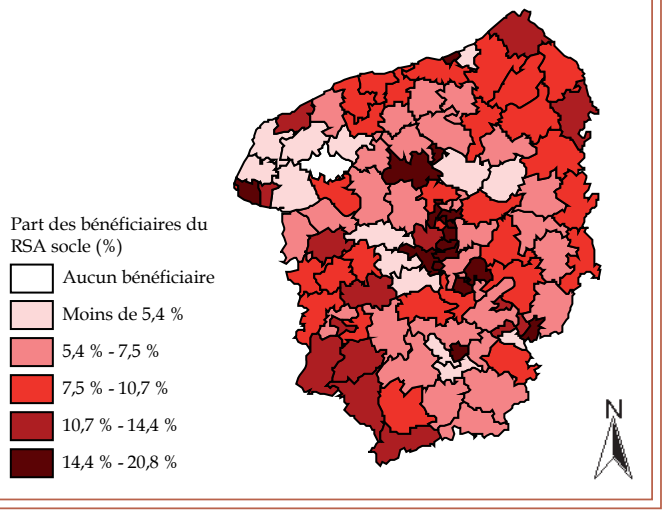

Sources : Caf, MSA, Insee *Unité : %*
Année de référence : 31/12/2009
(1) Part des bénéficiaires du RSA socle rapportée au nombre total d'allocataires

Tableaux récapitulatifs par cantons

Département de l'Eure

Cantons	% d'allocataires du RSA socle (hors maj)[1]	% d'allocataires du RSA socle (avec maj)[2]	% d'allocataires de l'AAH[3]
Amfreville-la-Campagne	0,5	6,5	1,1
Les Andelys	1,3	12,3	2,3
Beaumesnil	1,7	20,6	3,0
Beaumont-le-Roger	1,1	7,9	2,3
Bernay-Ouest	0,9	14,3	1,1
Beuzeville	1,3	10,7	2,3
Bourgtheroulde-Infreville	0,6	5,7	1,0
Breteuil	1,5	8,6	6,3
Brionne	2,0	13,5	3,8
Broglie	1,9	13,8	2,7
Conches-en-Ouche	1,0	10,4	2,1
Cormeilles	1,4	9,7	4,4
Damville	1,1	8,2	2,0
Écos	0,8	6,8	1,4
Étrépagny	0,9	9,2	3,0
Évreux-Nord	0,8	5,8	1,3
Évreux-Sud	0,6	4,5	2,9
Fleury-sur-Andelle	1,4	6,8	2,0
Gaillon	2,1	11,4	2,3
Gisors	1,6	10,5	2,6
Louviers-Nord	0,8	7,4	1,5
Lyons-la-Forêt	0,9	6,7	1,2
Montfort-sur-Risle	1,4	9,3	1,8
Le Neubourg	1,4	11,9	1,6
Nonancourt	1,1	6,5	2,3
Pacy-sur-Eure	1,3	7,5	1,5
Pont-Audemer	2,5	14,7	4,0
Pont-de-l'Arche	1,1	8,4	2,2
Quillebeuf-sur-Seine	1,0	6,8	1,4
Routot	0,8	5,0	1,3
Rugles	2,0	14,7	3,1
Saint-André-de-l'Eure	1,0	7,3	1,6
Saint-Georges-du-Vièvre	1,6	7,5	2,3
Thiberville	1,8	6,6	2,4
Verneuil-sur-Avre	2,4	10,7	3,7
Vernon-Nord	1,7	6,1	1,3
Évreux-Est	0,6	9,0	1,0
Évreux-Ouest	0,6	3,7	1,8
Louviers-Sud	1,1	9,8	0,7
Vernon-Sud	0,5	7,1	0,8
Bernay-Est	1,2	8,6	2,7
Gaillon-Campagne	0,9	5,9	0,8
Val-de-Reuil	2,6	13,4	3,4
Bernay	3,3	14,7	5,7
Vernon	2,7	13,9	3,3
Louviers	3,8	15,9	3,1
Évreux	3,8	15,1	5,4
Eure	**1,7**	**11,1**	**2,6**

Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007 *Unité : %*

(1) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de moins de 65 ans *Année de référence : 31/12/2009*

(2) Part des bénéficiaires rapportée au nombr ede fdamilles monoparentales de 15-59 ans. A noter que dans la définition des familles monoparentales il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants.

(3) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de 20-59 ans

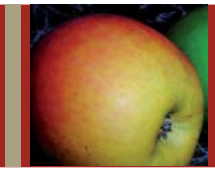

Département de la Seine-Maritime

Cantons	% d'allocataires du RSA socle (hors maj)[1]	% d'allocataires du RSA socle (avec maj)[2]	% d'allocataires de l'AAH[3]
Argueil	1,1	n.c.	1,9
Aumale	1,8	14,2	2,4
Bacqueville-en-Caux	1,1	8,3	3,2
Bellencombre	1,4	9,9	3,3
Blangy-sur-Bresle	1,6	8,2	4,1
Bolbec	1,7	21,2	4,2
Boos	0,9	5,8	1,2
Buchy	0,7	6,9	1,3
Cany-Barville	1,5	8,5	2,7
Caudebec-en-Caux	1,1	9,7	1,5
Clères	0,6	3,7	2,2
Criquetot-l'Esneval	0,7	5,1	1,3
Darnétal	1,6	9,6	1,7
Dieppe-Est	0,7	5,2	1,6
Doudeville	1,1	11,0	2,0
Duclair	0,9	6,1	2,3
Elbeuf	4,6	19,9	3,6
Envermeu	1,3	11,0	2,6
Eu	1,8	11,6	2,9
Fauville-en-Caux	0,8	10,7	2,2
Fécamp	2,3	15,6	4,5
Fontaine-le-Dun	1,6	n.c.	4,5
Forges-les-Eaux	1,9	15,2	4,1
Goderville	0,7	7,6	1,4
Gournay-en-Bray	1,7	6,8	3,3
Grand-Couronne	2,2	14,1	2,1
Lillebonne	1,4	11,1	1,8
Londinières	1,6	n.c.	3,1
Longueville-sur-Scie	1,1	7,5	2,7
Maromme	3,1	14,3	3,7
Montivilliers	0,7	7,6	1,6
Neufchâtel-en-Bray	1,8	11,4	3,2
Offranville	1,1	9,1	2,1
Ourville-en-Caux	1,5	8,7	3,6
Pavilly	3,1	14,6	2,0
Saint-Romain-de-Colbosc	0,6	5,1	1,2
Saint-Saëns	1,0	8,6	1,9
Saint-Valery-en-Caux	1,8	8,2	4,1
Tôtes	1,2	7,6	2,9
Valmont	0,9	10,7	1,5
Yerville	1,1	7,2	1,6
Yvetot	1,4	9,8	5,4
Le Havre 6e Canton	1,1	4,7	0,8
Bois-Guillaume	0,9	2,7	1,3
Caudebec-lès-Elbeuf	2,8	15,0	2,9
Gonfreville-l'Orcher	2,4	16,9	2,7
Mont-Saint-Aignan	1,5	7,7	3,2
Notre-Dame-de-Bondeville	1,4	9,4	2,1
Le Petit-Quevilly	3,2	13,2	3,7
Oissel	3,1	12,0	2,8
Sotteville-lès-Rouen	4,0	11,2	3,2
Saint-Étienne-du-Rouvray	3,6	14,3	3,6
Le Grand-Quevilly	1,7	5,5	2,3
Dieppe	4,5	14,7	5,8
Le Havre	4,2	19,5	3,8
Rouen	4,4	14,6	4,2
Seine-Maritime	**2,4**	**13,2**	**0,7**

Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007 *Unité : %*

(1) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de moins de 65 ans *Année de référence : 31/12/2009*

(2) Part des bénéficiaires rapportée au nombr ede fdamilles monoparentales de 15-59 ans. A noter que dans la définition des familles monoparentales il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants.

(3) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de 20-59 ans

LOGEMENT

Le logement en Haute-Normandie

Le parc des logements en Haute-Normandie présente quelques différences notables entre les départements. La Seine-Maritime, plus urbaine, a une proportion de logements collectifs de 42,6% ; dans l'Eure, elle est seulement de 22,7%. Les propriétaires sont proportionnellement plus nombreux dans l'Eure : 63,5% des ménages possèdent leur logement contre 52,4 % en Seine-Maritime où les locataires sont plus nombreux (près de 46% des ménages du département).
Si, dans le département de l'Eure, près d'un tiers du parc a été construit avant 1949, près de 15 % des résidences principales sont postérieures à 1990. Pour la Seine-Maritime, si les constructions ont été nombreuses pendant l'après-guerre (de 1949 à 1967), la proportion des logements plus récents (de 1990 à 2003) est plus faible : 11,1% (contre 14,5 % en France métropolitaine).

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Nombre de logements	**261 739**	**580 811**	**842 550**	**31 448 707**
Résidences principales	87,4%	91,0%	89,9%	83,8%
Résidences secondaires / Logements occasionnels	7,3%	3,6%	4,8%	9,8%
Logements vacants	5,3%	5,3%	5,3%	6,4%
Type de résidences principales				
Maisons individuelles ou fermes	76,5%	56,6%	62,6%	54,5%
Appartements	22,6%	42,6%	36,5%	41,7%
Autres	0,9%	0,8%	0,9%	1,0%
Statut d'occupation des résidences principales				
Propriétaires	63,7%	52,5%	55,9%	57,4%
Locataires ou sous-locataires	34,2%	45,8%	42,3%	39,8%
Logés gratuitement	15,5%	1,7%	1,8%	2,8%
Epoque d'achèvement des résidences principales				
Avant 1949	30,6%	30,5%	30,5%	30,0%
De 1949 à 1974	24,8%	33,2%	30,6%	29,3%
De 1975 à 1989	25,7%	22,3%	23,4%	22,5%
De 1990 à 2003	15,3%	11,9%	12,9%	15,5%
Avant 2004	96,4%	97,9%	97,4%	97,2%

Source : Insee - Recensement de la population 2007

Unités : Nombre, %
Année de référence : 2007

Résidences principales : logements occupés de façon permanente et à titre principal par le ménage. Il y a ainsi identité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages. Les résidences principales comprennent les logements ordinaires (maisons individuelles, logements dans un immeuble collectif), mais aussi les foyers-logements pour personnes âgées, les fermes, les pièces indépendantes louées, sous louées ou prêtées à des particuliers, les chambres meublées dans les hôtels, les constructions provisoires et habitations de fortunes.
Logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles.
Résidences secondaires : logements utilisés pour les week-end, les loisirs ou les vacances, ou logements loués ou à louer pour les loisirs et vacances. Sont inclus dans cette catégorie les logements en cas de multipropriété.
Logements vacants : logements sans occupant. Une partie d'entre eux sont disponibles pour la vente ou la location, qu'ils soient neufs ou anciens. D'autres sont des logements réservés par leur propriétaire et non encore occupés par leur nouveau titulaire, ou sans affectation définie (logements très vétustes, locaux en instance de règlement de succession, etc...), ou encore destinés à disparaître.

Parc Locatif Social

Si avec 169 248 logements locatifs sociaux, la région ne représente que 3,9 % du parc français, elle est par contre la 4ème région la mieux dotée en nombre de logements HLM pour 1 000 habitants, 93 contre 70 au niveau national. La Seine-Maritime représente 77 % du parc HLM régional alors qu'elle rassemble près de 70 % de la population, ceci s'expliquant par le caractère plus rural de l'Eure. Ce sont d'ailleurs les zones urbaines qui concentrent le parc HLM, notamment collectif. A l'inverse, la proportion de logements individuels HLM est plus importante dans l'Eure (26 %) qu'en Seine-Maritime (14 %).
Le taux de vacance de plus de 3 mois est le reflet du manque d'attractivité des territoires. Ce taux baisse de façon significative depuis 2005 et atteint 1,1 % en Haute-Normandie (1,2 % sur le plan national). En 5 ans, la vacance des logements sociaux haut-normands a été divisée par deux.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Nombre de logements locatifs sociaux	38 958	130 290	169 248	4 373 000
Taux de mobilité (%)	11,9	9,9	10,4	9,6
Taux de vacance > à 3 mois (%)	2,3	1,4	1,6	1,2
Part des logements sociaux dans le parc total de logements (%)	17,0	24,6	22,3	16,6

Sources : Dréal, Insee - RP 2007

Unités : Nombre de logements, %
Année de référence : 01/01/2009

En Haute-Normandie, le parc locatif social représente plus de 22 % du nombre total de résidences principales comptabilisées lors du dernier recensement de la population (2007). Comme déjà énoncé précédemment, ces logements sociaux sont particulièrement présents dans le département de la Seine-Maritime.
Les cantons affichant les plus fortes proportions de logements sociaux se situent dans les grandes agglomérations de la région. Les cantons de Val-de-Reuil et Maromme comptabilisent dans le parc de logements plus de la moitié de logements sociaux (respectivement 54 % et 58 %), cette proportion atteignant près de 70 % dans celui de Grand-Quevilly.
A l'inverse, on ne recense aucun logement social dans le canton de Vernon-Sud et moins de 0,1 % dans celui d'Evreux-Est.

Part des logements sociaux dans le parc total de logements par cantons au 01/01/2009

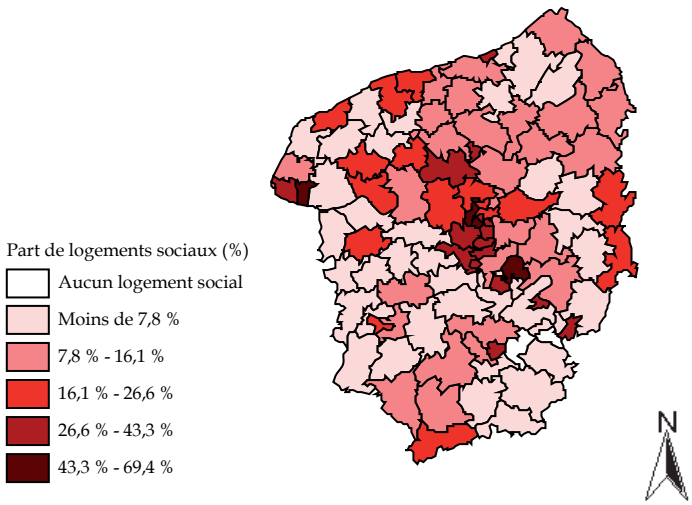

Sources : Dréal, Insee - RP 2007

Unité : %
Année de référence : 01/01/2009

Logements locatifs sociaux : logements ayant obtenu un financement de l'Etat, conventionné ou non, qu'ils soient ou non occupés, avec ou sans contrepartie financière et appartenant ou étant gérés par un organisme HLM ou une SEM de construction.
Taux de mobilité : emménagements dans les logements proposés à la location en service depuis au moins un an rapportés aux logements loués ou proposés à la location en service depuis au moins un an.
Taux de vacance : logements vacants parmi les logements proposés à la location rapportés aux logements loués ou proposés à la location. Les logements vides pour cause de travaux ou en attente d'être démolis ou vendus ne sont pas comptabilisés dans les logements vacants.

Aides au logement

Même si sur la région Haute-Normandie la proportion de ménages bénéficiaires d'une aide au logement est similaire au niveau national (près d'un sur quatre), la répartition d'allocataires par type d'aide au logement reste divergente. En revanche, au niveau infrarégional, près d'un ménage sur cinq est bénéficiaire d'une aide au logement dans l'Eure tandis que plus d'un sur quatre l'est sur la Seine-Maritime.
Sur la France entière, les bénéficiaires ALS représentent presque la moitié (45,8%) des bénéficiaires d'une aide au logement tandis que sur la région Haute- Normandie ils représentent seulement un peu moins d'un tiers (30.7%). Le nombre de bénéficiaires ALS est plus important sur la Seine- Maritime (32,9% du total) que sur l'Eure (24,1% du total) ; les deux pôles d'attraction des jeunes étudiants de Rouen et Le Havre expliquent en grande partie cette différence.
Le département de l'Eure possède une proportion de bénéficiaires ALF sur les bénéficiaires d'une aide au logement (21,2%), plus importante qu'au niveau régional (16.3%) et qu'au niveau national (18,5%).
Par rapport aux bénéficiaires APL, les divergences sont encore plus accentuées : en effet, on observe un peu plus d'un bénéficiaire d'une aide au logement sur trois, au niveau de la France entière (35.6%), contre plus d'un sur deux sur la région (52.9% dont 52.3% pour la Seine Maritime et 54.7% pour l'Eure).
Les bénéficiaires d'une aide au logement sont souvent localisés sur les territoires urbains. Territoires sur lesquels le parc locatif est beaucoup plus développé. Cependant, nous trouvons certains territoires périurbains et urbains avec une part d'allocataires d'aides au logement assez conséquente. Ce phénomène peut s'expliquer par le développement du parc locatif sur ces territoires mais surtout par le nombre d'allocataires accédants à la propriété.

Allocataires d'aides au logement par canton au 31/12/2009

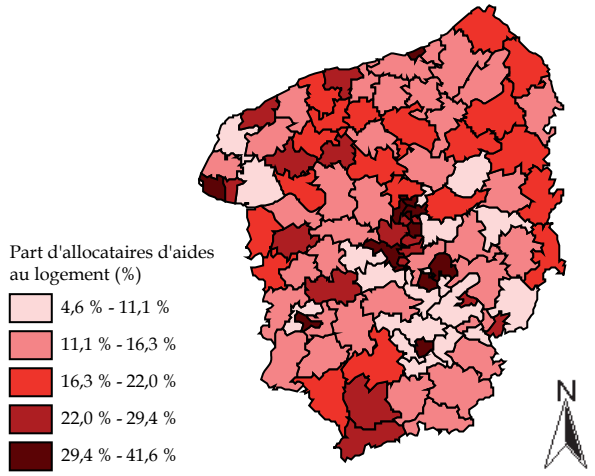

Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007 *Unité : %*
Année de référence : 31/12/2009

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France entière*
Nombre de bénéficiaires de l'ALF	9 627	20 614	30 241	1 307 006
Nombre de bénéficiaires de l'ALS	10 938	45 972	56 910	3 234 925
Nombre de bénéficiaires de l'APL	24 849	73 160	98 009	2 516 425
Proportion de bénéficiaires aidés par une aide au logement [(1)]	19,8	26,4	24,4	24,0

Sources : Caf, MSA, Insee - Recensement de la population 2007 *Unités : Nombre de bénéficiaires, %*
(1) Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement rapporté au nombre de ménages *Année de référence : 31/12/2009*
** données Caf uniquement*

Allocation de Logement Familial (ALF) : allocation créée en 1948 pour solvabiliser les familles face à la hausse des loyers des logements neufs lors de la reconstruction. Elle est à présent attribuée aux familles avec enfants ou ayant à charge un ascendant ou un proche parent infirme et aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ de l'application de l'APL.

Allocation de Logement à caractère Social (ALS) : allocation créée en 1971 pour aider d'autres catégories de personnes que les familles. Elle s'adresse initialement à des personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes handicapées, des jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans. A partir de 1991, elle est étendue progressivement à toute personne non éligible de l'ALF ou de l'APL, et notamment aux étudiants.

Aide Personnalisée au Logement (APL) : créée en 1977, elle s'adresse à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'état fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les normes de confort ou aux personnes accédant à la propriété (ou déjà propriétaires) et ayant contracté un prêt aidé par l'état (PC, PAS et anciens PAP).

Tableaux récapitulatifs par canton

Cantons	% d'allocataires d'une aide au logement (APL,ALF,ALS)
Amfreville-la-Campagne	6,9
Les Andelys	15,9
Beaumesnil	12,9
Beaumont-le-Roger	14,7
Bernay-Ouest	8,1
Beuzeville	18,8
Bourgtheroulde-Infreville	9,1
Breteuil	23,2
Brionne	22,9
Broglie	13,0
Conches-en-Ouche	16,9
Cormeilles	19,2
Damville	12,7
Écos	8,3
Étrépagny	15,0
Évreux-Nord	10,9
Évreux-Sud	7,0
Fleury-sur-Andelle	14,1
Gaillon	28,3
Gisors	21,9
Louviers-Nord	8,8
Lyons-la-Forêt	10,7
Montfort-sur-Risle	13,7
Le Neubourg	15,7
Nonancourt	12,7
Pacy-sur-Eure	12,4
Pont-Audemer	26,9
Pont-de-l'Arche	16,1
Quillebeuf-sur-Seine	13,1
Routot	12,9
Rugles	17,4
Saint-André-de-l'Eure	12,8
Saint-Georges-du-Vièvre	14,6
Thiberville	15,1
Verneuil-sur-Avre	23,3
Vernon-Nord	12,8
Évreux-Est	6,2
Évreux-Ouest	9,6
Louviers-Sud	6,2
Vernon-Sud	4,6
Bernay-Est	14,2
Gaillon-Campagne	6,6
Val-de-Reuil	36,9
Bernay	33,1
Vernon	27,1
Louviers	33,3
Évreux	36,4
Eure	**19,3**

Cantons	% d'allocataires d'une aide au logement (APL,ALF,ALS)
Argueil	12,7
Aumale	16,3
Bacqueville-en-Caux	15,7
Bellencombre	15,6
Blangy-sur-Bresle	19,8
Bolbec	25,1
Boos	10,6
Buchy	10,7
Cany-Barville	19,9
Caudebec-en-Caux	14,2
Clères	14,2
Criquetot-l'Esneval	10,9
Darnétal	19,6
Dieppe-Est	11,8
Doudeville	18,6
Duclair	14,8
Elbeuf	36,8
Envermeu	15,2
Eu	19,6
Fauville-en-Caux	17,5
Fécamp	27,2
Fontaine-le-Dun	16,2
Forges-les-Eaux	22,0
Goderville	11,5
Gournay-en-Bray	20,8
Grand-Couronne	23,6
Lillebonne	19,8
Londinières	16,3
Longueville-sur-Scie	12,8
Maromme	34,0
Montivilliers	13,4
Neufchâtel-en-Bray	21,0
Offranville	13,5
Ourville-en-Caux	17,7
Pavilly	20,4
Saint-Romain-de-Colbosc	10,0
Saint-Saëns	17,7
Saint-Valery-en-Caux	23,7
Tôtes	18,7
Valmont	13,2
Yerville	14,5
Yvetot	27,4
Le Havre 6e Canton	8,5
Bois-Guillaume	11,1
Caudebec-lès-Elbeuf	28,4
Gonfreville-l'Orcher	27,6
Mont-Saint-Aignan	34,3
Notre-Dame-de-Bondeville	17,6
Le Petit-Quevilly	33,2
Oissel	29,4
Sotteville-lès-Rouen	23,8
Saint-Étienne-du-Rouvray	33,5
Le Grand-Quevilly	23,6
Dieppe	38,3
Le Havre	35,1
Rouen	41,6
Seine-Maritime	**26,0**

Sources : Caf, Insee - RP 2007

Unité : pour 100 ménages
Année de référence : 31/12/2009

HÉBERGEMENT ET RÉINSERTION SOCIALE

Établissements pour adultes et familles en difficultés

Au 09/08/2010, on recensait en Haute-Normandie 49 établissements pour adultes et familles en difficulté. Quatre types d'établissements existent : les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), les centres d'accueil non conventionnés aide sociale* et les centres provisoires d'hébergement. 34 CHRS, 13 CADA et 3 centres d'accueil non conventionnés aide sociale sont implantés en Haute-Normandie. Aucun centre provisoire d'hébergement n'est à ce jour recensé dans la région.
Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale disposent de 1 718 places, offrant ainsi une capacité d'accueil régionale de 1,8 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans. Au niveau départemental, la Seine-Maritime présente un taux d'équipement en CHRS supérieur à celui observé dans l'Eure : 1,9 contre 1,4 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS	424	1 294	1 718
dont hébergement d'urgence pour adultes et familles en difficultés	*30*	*286*	*316*
dont hébergement d'insertion pour adultes et familles en difficultés	*381*	*898*	*1 279*
dont hébergement de stabilisation pour adultes et familles en difficultés	*13*	*110*	*123*
Centres d'Accueil demandeurs d'Asile - CADA	220	720	940
Taux d'équipement(1) en places de CHRS	**1,4**	**1,9**	**1,8**

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - Recensement de la population 2007 *Année de référence : 09/08/2010*
Unités : Nb de places, Tx pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans
(1) Taux d'équipement en places de CHRS pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions rappelle que «bénéficient, sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des CHRS publics ou privés, les personnes et familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle et sociale».

Les 34 CHRS recensés dans la région sont répartis sur 14 cantons, dont 9 situés en Seine-Maritime. Une grande partie du territoire haut-normand est donc complètement dépourvue de places en CHRS, montrant ainsi le déséquilibre existant entre les différents cantons régionaux.

* Centres non conventionnés au titre de l'aide sociale départementale ni conventionnés au titre de l'aide sociale de l'Etat. Centres qui relèvent d'initiative caritative, paroissiale, communale etc...

Localisation et taux d'équipement en places de CHRS par canton au 09/08/2010

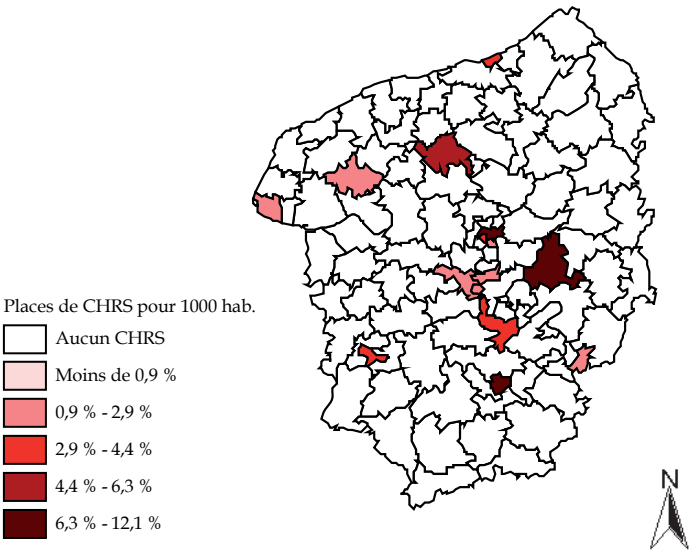

Sources : DRJSCS, ARS, Insee *Unité : Taux pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans*
Année de référence : 09/08/2010

PERSONNES ÂGÉES

Personnes âgées dans la population haut-normande

Les résultats du recensement de la population ont confirmé le vieillissement de la population. Ce phénomène résulte de la baisse de la fécondité depuis le début des années 70 et est accentué par l'augmentation importante de la durée de la vie, elle-même liée à la baisse de la mortalité aux grands âges. En 1962, la population de 75 ans et plus s'élevait à 2,3 millions de personnes (4,9% de la population totale française), elle atteint en 2007 plus de 5,2 millions soit 8,5 % de la population totale.
La Haute-Normandie est une région moins âgée comparativement à la France métropolitaine, présentant une proportion de personnes âgées de 75 ans et plus de 7,9 %. Dans les départements, l'Eure compte proportionnellement moins de personnes âgées de 75 ans et plus que la Seine-Maritime (respectivement 7,3% et 8,1%).

	Haute-Normandie						France métropolitaine					
	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%
65-74 ans	62 679	7,1	77 607	8,3	140 286	7,7	2 301 010	7,7	2 736 856	8,6	5 037 866	8,2
75-84 ans	41 107	4,7	66 365	7,1	107 472	5,9	1 542 632	5,2	2 405 516	7,6	3 948 148	6,4
85 ans et plus	9 754	1,1	26 069	2,8	35 823	2,0	377 936	1,3	934 112	2,9	1 312 048	2,1
65 ans et plus	**113 540**	**12,9**	**170 041**	**18,1**	**283 581**	**15,6**	**4 221 578**	**14,2**	**6 076 484**	**19,2**	**10 298 062**	**16,8**

	Eure						Seine-Maritime					
	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%
65-74 ans	19 879	7,1	22 954	7,9	42 833	7,5	42 800	7,2	54 653	8,5	97 453	7,8
75-84 ans	12 508	4,5	19 050	6,5	31 558	5,5	28 599	4,8	47 315	7,3	75 914	6,1
85 ans et plus	2 850	1,0	7 595	2,6	10 445	1,8	6 904	1,2	18 474	2,9	25 378	2,0
65 ans et plus	**35 237**	**12,6**	**49 599**	**17,0**	**84 836**	**14,8**	**78 303**	**13,1**	**120 442**	**18,6**	**198 745**	**16,0**

Source : Insee - Recensement de la population 2007
Proportions calculées sur l'ensemble de la population

Unités : nombre, %
Année de référence : 2007

Population âgée vivant seule

Si la Haute-Normandie présente une proportion de personnes âgées moins élevée que celle observée en France métropolitaine, cette population vit davantage seule. En effet, 41,6 % des personnes âgées de 75 ans et plus domiciliées en Haute-Normandie vivent seules à leur domicile contre 39,0 % en France métropolitaine.
La part des personnes âgées vivant seules s'échelonne, sur le plan cantonal, de 23,7 % dans le canton de Dieppe-Est à plus de la moitié des personnes âgées de 75 ans et plus domiciliées dans les cantons de Maromme (50,5 %), de Ourville-en-Caux (50,6 %) et de Doudeville (50,9 %).

Proportion de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules par cantons

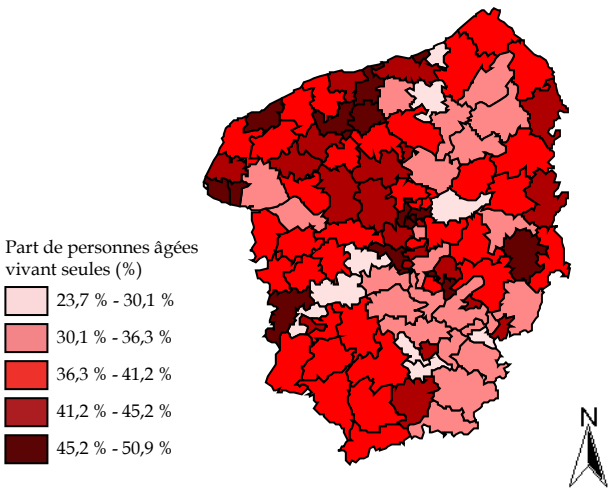

Source : Insee - RP 2007

Unité : %
Année de référence : 2007

Dépenses et Aides financées par les Conseils Généraux

L'aide sociale garantit aux personnes qui se trouvent dans l'incapacité d'assurer leur propre subsistance les moyens de subvenir à leur besoins. Les dépenses d'aide sociale prises en charge par les départements sont de quatre ordres : l'aide sociale aux personnes âgées, l'aide sociale aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance et les dépenses liées au Revenu de solidarité actice (RSA).
En 2008, les Conseils Généraux de France métropolitaine ont dépensé au titre de l'aide sociale aux personnes âgées plus de 7,2 milliards d'euros bruts. Ces dépenses qui représentent un peu moins d'un quart du total des dépenses brutes au titre de l'aide sociale ont fortement augmenté depuis 2001 en raison de la mise en application de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Cette dernière représente les deux-tiers des dépenses d'aide sociale aux personnes âgées.
Les Conseils Généraux de Haute-Normandie ont dépensé plus de 225 millions d'euros bruts au titre de l'aide sociale aux personnes âgées (près des trois-quarts de ces dépenses sont imputées au Conseil Général de la Seine-Maritime). Les dépenses liées à l'APA sont moins prépondérantes dans le budget de l'Eure, représentant 62 % du total des dépenses d'aide sociale au titre des personnes âgées contre 68 % en Seine-Maritime. A l'inverse, les dépenses versées pour l'hébergement en établissement hors APA sont proportionnellement moins importantes dans le département de la Seine-Maritime (28 % vs 33 % dans l'Eure).

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine [e]
APA	**32 581 000**	**117 267 000**	**149 848 000**	**4 747 342 401**
A domicile	*22 758 000*	*84 259 000*	*107 017 000*	*3 044 297 401*
En établissement	*9 823 000*	*33 008 000*	*42 831 000*	*1 703 045 000*
Aide à domicile (hors APA et ACTP)	**828 000**	**2 779 000**	**3 607 000**	**159 052 599**
Accueil familial	**205 000**	**236 000**	**441 000**	**11 892 000**
ACTP des personnes âgées de 60 ans et plus	**1 068 000**	**2 598 000**	**3 666 000**	**116 000 000**
PCH des personnes âgées de 60 ans et plus	**533 000**	**1 332 000**	**1 865 000**	**80 000 000**
Hébergement en établissement (hors APA)	**17 416 000**	**48 151 000**	**65 567 000**	**2 033 536 000**
Total aide à domicile	**24 654 000**	**89 636 000**	**114 290 000**	**3 319 350 000**
Total prise en charge en établissement	**27 239 000**	**81 159 000**	**108 398 000**	**3 736 581 000**
Total accueil familial	**205 000**	**236 000**	**441 000**	**11 892 000**

Sources : Conseils Généraux, Drees — *Unité : Montant brut en euros*
[e] Estimations Drees — *Année de référence : 31/12/2008*

Note explicative : Les dépenses liées à l'allocation compensatrice des personnes âgées de plus de 60 ans sont désormais comptabilisées par les Conseils Généraux dans le chapitre Personnes âgées.

APA : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une prestation en nature attribuée aux personnes âgées en perte d'autonomie en vue de solvabiliser les besoins préconisés dans un plan d'aide personnalisée élaboré par une équipe médico-sociale.
L'APA peut être versée directement au bénéficiaire ou aux structures professionnelles (services d'aides à domicile, établissements...) mettant en oeuvre ce plan d'aide.
Ses modalités ont été revues par un décret paru au J.O. (Journal Officiel) le 29 mars 2003, avec une entrée en vigueur le 1er avril 2003.

Bénéficiaires des aides financées par les Conseils Généraux

Fin 2008, plus d'1,2 millions de personnes ont bénéficié d'une prise en charge au titre de l'aide sociale départementale aux personnes âgées en France métropolitaine. Près de 87 % de ces personnes sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), représentant ainsi 82,4 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 60 ans et plus. En Haute-Normandie, 87,5 personnes pour 1 000 personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient de l'APA (65,6 dans l'Eure et 97,0 en Seine-Maritime).
Plus de la moitié (56,0 %) des bénéficiaires d'une aide sociale départementale en France métropolitaine le sont au titre d'une aide aux personnes âgées à domicile (aides ménagères, APA, ACTP* et PCH**). En Haute-Normandie, 62,5 % des bénéficiaires sont dans cette situation (57,7 % dans l'Eure et 64,0 % en Seine-Maritime).

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Aides aux personnes âgées à domicile	**4 954**	**18 245**	**23 199**	**701 441**
Aides ménagères / Auxiliaires de vie	96	401	497	2 237
Allocation personnalisée d'autonomie	4 576	17 297	21 873	669 908
ACTP des personnes âgées de 60 ans et plus	171	377	548	17 808
Prestation de compensation du handicap	111	170	281	11 488
Aides aux personnes âgées en établissement	**3 627**	**10 285**	**13 912**	**552 871**
Accueil en établissement au titre de l'ASH	723	2 455	3 178	115 309
Allocation personnalisée d'autonomie	2 844	7 758	10 602	433 682
ACTP des personnes âgées de 60 ans et plus	23	49	72	2 246
Prestation de compensation du handicap	1	2	3	143
Accueil chez des particuliers	*36*	*21*	*57*	1 491
Nombre total de bénéficiaires de l'APA	**7 420**	**25 055**	**32 475**	**1 103 590**
Bénéficiaires pour 1 000 personnes [(1)]	***65,6***	***97,0***	***87,5***	***82,4***
Nombre total de bénéficiaires d'une aide sociale aux personnes âgées	**8 581**	**28 530**	**37 111**	**1 254 312**
Bénéficiaires pour 1 000 personnes [(1)]	***75,9***	***110,5***	***100,0***	***93,6***

Sources : Conseils Généraux, Drees, Insee - RP2007

Unités : Nombre, Taux pour 1 000
Année de référence : 31/12/2008

(1) Taux pour 1 000 personnes âgées de 60 ans et plus
(e) Estimations Drees

Note explicative : Les allocataires de l'allocation compensatrice âgés de plus de 60 ans sont désormais comptabilisés par les Conseils Généraux dans le chapitre Personnes âgées.

***ACTP :** L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) est une prestation versée par le conseil général. Elle est destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la CDAPH, est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie (par exemple : se laver, marcher, s'habiller). Le dispositif de l'ACTP est remplacé par celui de la PCH, en vigueur au 1er janvier 2006. Cependant, les personnes admises au bénéfice de l'ACTP avant cette date pourront continuer à la percevoir, tant qu'elles en rempliront les conditions d'attribution et qu'elles en exprimeront le choix, à chaque renouvellement des droits.

****PCH :** Mise en place en 2006, la prestation de compensation (PCH) est versée par les conseils généraux aux personnes handicapées, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques et matérielles (par exemple : aménagement du logement et du véhicule), les aides animalières. Peuvent en bénéficier les personnes reconnues éligibles à la PCH par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Hébergement des personnes âgées

Avec plus de 24 000 places autorisées dans les différentes structures d'hébergement permanent ou temporaire, la région dispose d'un taux d'équipement de 167,8 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus au 09/08/2010. Le département de la Seine-Maritime qui présente un taux d'équipement global en structures d'hébergement pour personnes âgées élevé est toutefois moins bien doté en lits médicalisés que l'Eure (respectivement 112,2 contre 121,6 pour 1 000). De même, l'Eure possède par rapport à la Seine-Maritime un taux de places de services de soins à domicile supérieur (respectivement 20,9 contre 17,5 pour 1 000).

		Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Hébergement permanent	Maison de retraite			
	- Nombre d'établissements	49	113	162
	- Nombre de lits	4 948	10 829	15 777
	dont section de cure médicale	*0*	*0*	*0*
	dont lits EHPAD	*4 930*	*10 717*	*15 647*
	Logement foyer			
	- Nombre d'établissements	34	122	156
	- Nombre de logements	1 801	6 277	8 078
	dont section de cure médicale	*5*	*20*	*25*
Hébergement temporaire	- Nombre de lits	54	147	201
Centre d'accueil de jour	- Nombre de places	15	9	24
Services de Soins Infirmiers à Domicile	- Nombre de services	18	36	54
	- Nombre de places	879	1 774	2 653
Service Polyvalent Aide et Soins A Domicile	- Nombre de services	0	4	4
	- Nombre de places	0	400	400
Soins de Longue Durée	- Nombre de lits	172	630	802
Taux d'équipement en structures d'hébergement pour personnes âgées (1)		162,0	170,2	167,8
Taux d'équipement en places de services de soins à domicile		20,9	17,5	18,5
Taux d'équipement en lits médicalisés (2)		121,6	112,2	115,0

Sources : Drass, Ddass, Insee - RP 2007 *Unités : Nombre, Taux p. 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus*
Année de référence : 09/08/2010

(1) Lits de maison de retraite, logements de logements-foyers et lits d'hébergement temporaire.
(2) Lits de section de cure médicale en maison de retraite et logements-foyers, lits d'EHPAD, lits de soins de longue durée.

14 cantons disposent d'une capacité d'hébergement pour personnes âgées nulle. Ces capacités s'échelonnent ensuite, sur le plan cantonal de 41,0 places pour 1 000 personnes âgées domiciliées dans le canton de Londinières à 359,4 pour 1 000 dans celui de Clères, tous deux dans le département de Seine-Maritime.
Celui-ci présente un nombre important de cantons bien dotés en hébergement pour personnes âgées, situés du Pays Caux-Vallée-de-Seine à l'agglomération rouennaise.
Concernant l'Eure, les forts taux d'hébergement pour personnes âgées sont davantage dispersés dans le département.

Hébergement pour personnes âgées par canton
Taux pour 1 000 personnes âgées au 09/08/2010

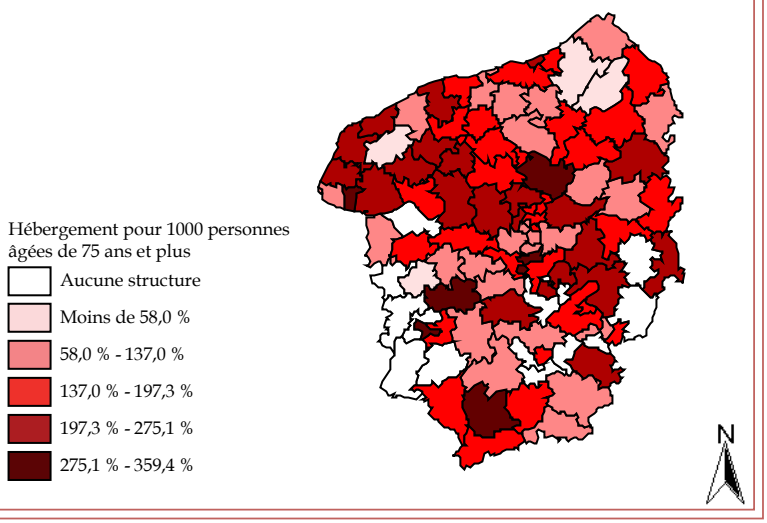

Sources : Drass, Ddass, Insee *Année de référence : 09/08/2010*
Unité : Taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus

Tableaux récapitulatifs par cantons

Département de l'Eure

Cantons	% de personnes âgées de 85 ans et plus (RP 2006)	Taux d'hébergement pour personnes âgées (09/08/2010)	Taux d'équipement en places de SSIAD et SPASAD* (09/08/2010)	Taux d'équipement en lits médicalisés (09/08/2010)
Amfreville-la-Campagne	1,0	102,8	0,0	102,8
Les Andelys	1,5	203,7	30,6	142,5
Beaumesnil	1,5	0,0	0,0	0,0
Beaumont-le-Roger	1,9	107,5	0,0	59,8
Bernay-Ouest	1,3	0,0	0,0	0,0
Beuzeville	2,0	79,6	0,0	79,6
Bourgtheroulde-Infreville	1,3	115,9	0,0	0,0
Breteuil	2,8	324,3	47,1	276,2
Brionne	2,6	337,7	0,0	315,3
Broglie	1,8	0,0	0,0	0,0
Conches-en-Ouche	1,7	127,0	35,0	127,0
Cormeilles	2,1	0,0	0,0	0,0
Damville	1,5	142,9	0,0	0,0
Écos	1,1	0,0	0,0	0,0
Étrépagny	1,3	0,0	0,0	0,0
Évreux-Nord	1,1	81,7	0,0	81,7
Évreux-Sud	0,9	0,0	0,0	0,0
Fleury-sur-Andelle	1,8	248,3	46,1	144,5
Gaillon	1,3	156,6	0,0	0,0
Gisors	2,0	227,2	44,4	175,8
Louviers-Nord	1,2	0,0	0,0	0,0
Lyons-la-Forêt	2,2	156,3	0,0	156,3
Montfort-sur-Risle	2,0	135,1	62,5	94,6
Le Neubourg	2,2	235,8	57,7	206,5
Nonancourt	1,7	97,7	0,0	97,7
Pacy-sur-Eure	2,0	232,1	24,7	214,0
Pont-Audemer	2,5	189,9	34,1	167,0
Pont-de-l'Arche	1,7	185,0	21,4	126,2
Quillebeuf-sur-Seine	1,5	0,0	0,0	0,0
Routot	1,8	179,2	46,4	132,8
Rugles	2,7	186,0	52,4	186,0
Saint-André-de-l'Eure	2,0	137,0	0,0	137,0
Saint-Georges-du-Vièvre	1,9	47,2	0,0	0,0
Thiberville	1,5	0,0	0,0	0,0
Verneuil-sur-Avre	2,3	166,9	41,5	160,2
Vernon-Nord	1,1	104,2	0,0	0,0
Évreux-Est	0,8	0,0	0,0	0,0
Évreux-Ouest	1,7	0,0	0,0	0,0
Louviers-Sud	1,3	0,0	0,0	0,0
Vernon-Sud	0,9	0,0	0,0	0,0
Bernay-Est	2,2	178,8	0,0	178,8
Gaillon-Campagne	1,5	191,6	0,0	191,6
Val-de-Reuil	0,7	208,5	0,0	142,9
Bernay	3,6	320,5	36,1	243,5
Vernon	2,4	196,6	21,5	105,2
Louviers	2,7	251,2	27,3	186,6
Évreux	2,1	191,1	39,2	135,0
Eure	**1,8**	**161,9**	**20,9**	**122,8**

Sources : DRJSCS, ARS
Insee RP 2007

Unités : %, Taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus
Années de référence : 09/08/2010

** Services de Soins Infirmiers à Domicile et Service Polyvalent Aide et Soins A Domicile*

Département de la Seine-Maritime

Cantons	% de personnes âgées de 85 ans et plus (RP 2006)	Taux d'hébergement pour personnes âgées (09/08/2010)	Taux d'équipement en places de SSIAD et SPASAD* (09/08/2010)	Taux d'équipement en lits médicalisés (09/08/2010)
Argueil	1,8	135,3	0,0	135,3
Aumale	2,5	126,0	20,3	126,0
Bacqueville-en-Caux	2,2	131,8	49,2	83,7
Bellencombre	2,5	181,5	0,0	101,4
Blangy-sur-Bresle	2,6	152,7	46,0	152,7
Bolbec	1,7	235,0	29,8	119,7
Boos	1,7	109,0	19,8	72,3
Buchy	1,3	109,4	0,0	109,4
Cany-Barville	2,3	244,2	0,0	195,1
Caudebec-en-Caux	1,9	223,7	0,0	147,9
Clères	1,6	359,4	29,9	278,3
Criquetot-l'Esneval	2,0	209,2	36,2	154,9
Darnétal	1,9	262,4	35,6	240,3
Dieppe-Est	1,9	165,9	0,0	165,9
Doudeville	1,7	150,3	0,0	63,9
Duclair	1,5	204,2	30,0	62,9
Elbeuf	2,0	194,0	28,8	103,7
Envermeu	1,7	58,0	31,0	26,3
Eu	2,1	118,5	21,6	101,9
Fauville-en-Caux	2,1	275,1	48,9	180,2
Fécamp	2,4	236,7	28,9	132,0
Fontaine-le-Dun	1,5	72,1	0,0	0,0
Forges-les-Eaux	2,9	209,7	33,6	177,9
Goderville	1,3	45,9	0,0	0,0
Gournay-en-Bray	2,6	197,3	43,1	145,7
Grand-Couronne	1,1	100,7	0,0	17,6
Lillebonne	1,6	155,6	29,0	89,6
Londinières	2,5	41,0	0,0	0,0
Longueville-sur-Scie	1,9	132,5	51,7	132,5
Maromme	1,8	206,9	0,0	87,3
Montivilliers	1,1	209,0	0,0	99,7
Neufchâtel-en-Bray	2,6	187,9	25,4	149,9
Offranville	1,5	169,3	0,0	63,3
Ourville-en-Caux	1,3	189,3	0,0	0,0
Pavilly	1,6	188,8	35,3	117,1
Saint-Romain-de-Colbosc	1,6	228,9	20,4	207,7
Saint-Saëns	2,0	165,9	46,5	165,9
Saint-Valery-en-Caux	2,4	162,7	83,1	111,6
Tôtes	1,7	130,6	0,0	49,4
Valmont	2,0	116,1	0,0	116,1
Yerville	1,5	184,5	72,8	105,2
Yvetot	1,8	243,1	24,0	168,1
Le Havre 6e Canton	2,5	95,0	0,0	95,0
Bois-Guillaume	3,1	155,5	0,0	107,0
Caudebec-lès-Elbeuf	2,1	335,3	0,0	193,0
Gonfreville-l'Orcher	1,3	282,6	55,9	52,6
Mont-Saint-Aignan	2,9	177,6	46,5	126,8
Notre-Dame-de-Bondeville	1,4	260,2	0,0	74,2
Le Petit-Quevilly	1,7	123,3	38,3	160,3
Oissel	1,9	67,3	0,0	168,4
Sotteville-lès-Rouen	3,4	180,2	12,2	112,5
Saint-Étienne-du-Rouvray	1,8	109,8	13,6	92,1
Le Grand-Quevilly	2,2	65,5	0,0	39,4
Dieppe	3,0	212,3	25,7	149,0
Le Havre	2,3	124,4	19,9	97,0
Rouen	2,3	175,1	27,8	121,4
Seine-Maritime	**2,0**	**170,3**	**21,5**	**113,7**

Sources : DRJSCS, ARS
Insee RP 2007

Unités : %, Taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus
Années de référence : 09/08/2010

** Services de Soins Infirmiers à Domicile et Service Polyvalent Aide et Soins A Domicile*

HANDICAP

Dépenses et aides financées par les Conseils Généraux

Les Conseils Généraux de Haute-Normandie ont dépensé plus de 166 millions d'euros bruts au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées. Les dépenses liées à l'accueil de ces personnes représentent les trois-quarts du total des aides versées, et ce quel que soit l'échelon géographique étudié.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine [e]
Aide à domicile	**5 971 000**	**15 023 000**	**20 994 000**	**540 257 000**
Allocation compensatrice - 60 ans	*5 331 000*	*14 667 000*	*19 998 000*	*493 457 000*
Autres frais d'aide à domicile	*640 000*	*356 000*	*996 000*	*46 800 000*
Hébergement en établissement	**29 535 000**	**85 649 000**	**115 184 000**	**3 604 229 000**
Accueil par des particuliers	**1 145 000**	**2 062 000**	**3 207 000**	**49 692 000**
Autre accueil (SAVS*)	**462 000**	**5 462 000**	**5 924 000**	**306 133 000**
Autres dépenses	**6 150 000**	**14 915 000**	**21 065 000**	**628 515 000**
Total accueil des personnes handicapées [1]	**31 142 000**	**93 173 000**	**124 315 000**	**3 960 054 000**
Total aide sociale aux personnes handicapées	**43 263 000**	**123 111 000**	**166 374 000**	**5 128 826 000**

Sources : Conseils Généraux, Drees — *Unité : Montant brut en euros*
[e] Estimations Drees — *Année de référence : 31/12/2008*
[1] Total accueil = hébergement en établissements + accueil des particuliers + autre accueil
** Service d'accompagnement à la vie sociale*

Bénéficiaires des aides financées par les Conseils Généraux

Au 31/12/2008, près de 282 000 personnes bénéficient d'une aide sociale départementale au titre de l'aide aux personnes handicapées en France métropolitaine. Près d'un tiers des personnes bénéficiaires de ces aides en France métropolitaine (30,3 %) le sont au titre de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP). En Haute-Normandie, 34 % des bénéficiaires sont concernés par cette allocation.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Aides aux personnes handicapées à domicile	**1 692**	**3 501**	**5 193**	**147 992**
Aides ménagères et auxiliaires de vie	249	153	402	17 376
Allocation compensatrice pour tierce personne des moins de 60 ans	773	1 780	2 553	66 850
Prestation de compensation du handicap des moins de 60 ans	670	1 568	2 238	63 766
Aides aux personnes handicapées en établissement	**1 047**	**3 403**	**4 389**	**128 869**
Accueil en établissement	742	2 023	2 765	92 367
Accueil de jour	*85*	*700*	785	15 246
Allocation compensatrice pour tierce personne des moins de 60 ans	214	625	839	18 456
Prestation de compensation du handicap des moins de 60 ans	6	55	61	2 800
Accueil chez des particuliers	**193**	**197**	**390**	**5 053**
Nombre total de bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes handicapées	**2 932**	**7 101**	**9 972**	**281 914**
Bénéficiaires pour 1 000 personnes	***6,4***	***7,2***	***6,9***	***5,8***

Sources : Conseils généraux, Drees, Insee - RP 2007 — *Unités : Nombre, Taux pour 1 000 personnes*
[e] Estimations Drees — *Année de référence : 31/12/2008*

Note explicative : Les allocataires et les dépenses liées à l'allocation compensatrice tierce personne pour personnes âgées de plus de 60 ans sont désormais comptabilisés par les conseils généraux dans le chapitre Personnes âgées.

Allocation Adulte Handicapé

La Haute-Normandie présente une proportion de bénéficiaires de l'AAH semblable à celle observée en France métropolitaine : respectivement 2,7 % contre 2,6 % sur le plan national. Le département de l'Eure enregistre une part de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé légèrement inférieure à la Seine-Maritime (respectivement 2,4 % contre 2,8 %).
Les parts de bénéficiaires de l'AAH parmi les personnes âgées de 20-64 ans s'échelonnent, sur le plan cantonal, de 0,7 % dans les cantons de Louviers-Sud et Gaillon-Campagne à 5,7 % dans celui de Breteuil.
Les personnes bénéficiaires de l'AAH sont davantage présentes dans le Sud-Ouest de la région (Pays de Risle-Charantonne, Pays de Risle- Estuaire et Pays Avre-Iton) ainsi que dans la moitié Ouest du secteur sanitaire Caux-Maritime.

Bénéficiaires de l'AAH par canton au 31/12/2009

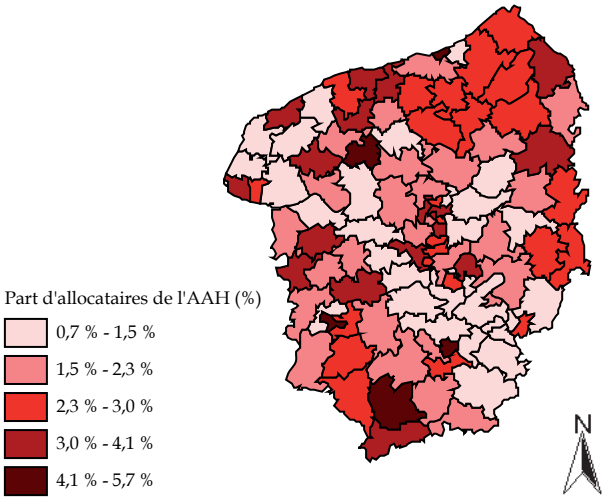

Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007
Unité : % de bénéficiaires parmi les personnes âgées de 20-64 ans
Année de référence : 31/12/2009

Allocation Adulte Handicapé : l'AAH est attribuée à toute personne âgée de 20 ans ou plus qui présente une incapacité permanente d'au moins 80 % ou qui est reconnue dans l'impossibilité de travailler par la COTOREP lorsque son incapacité permanente est comprise entre 50 et 80 %. Elle est accordée sous conditions de ressources. C'est une allocation subsidiaire. Les bénéficiaires peuvent exercer une activité, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé.

Accueil enfance et jeunesse handicapée

Malgré une politique volontariste en faveur de l'intégration scolaire conduite depuis une quinzaine d'années, la place des établissements spécialisés reste prédominante dans la prise en charge des enfants et adolescents handicapés. Au 09/08/2010, 119 établissements proposant 4 913 lits pour enfants handicapés dont 1 207 places en SESSAD sont implantés dans la région, dotant ainsi la Haute-Normandie d'une capacité d'accueil de 10,2 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans.
Le département de la Seine-Maritime présente une capacité d'accueil très légérement supérieure à celle du département de l'Eure : respectivement 10,7 places contre 9,1 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans domiciliées dans le département de l'Eure.

		Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Instituts médico-éducatifs	Nombre d'établissements	14	26	40
	Nombre de lits	722	1 730	2 452
Etablissements enfants et ados. polyhandicapés	Nombre d'établissements	3	6	9
	Nombre de lits	66	195	261
Instituts thérapeut. éducatifs et pédagogiques	Nombre d'établissements	5	11	16
	Nombre de lits	150	335	485
Etab. expérimental pour enfance handicapée	Nombre d'établissements	0	3	3
	Nombre de lits	0	82	82
Etablissements pour déficients moteur	Nombre d'établissements	1	3	4
	Nombre de lits	20	190	210
Etablissements pour déficients sensoriels	Nombre d'établissements	1	4	5
	Nombre de lits	26	190	216
SESSAD[(1)]	Nombre d'établissements	21	25	46
	Nombre de lits	417	790	1 207
Taux d'équipement global [(2)]		**9,1**	**10,7**	**10,2**

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - RP 2007 *Unités : Nombre, Taux p. 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans*
(1) Service d'éducation spéciale et de soins à domicile *Année de référence : 09/08/2010*
(2) Lits, places en établissements d'enfants handicapés pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans

Plus de la moitié des cantons (53 sur 103 cantons) ne sont pas pourvus en établissements d'accueil pour enfants handicapés.
Rapporté à la population, le département de la Seine-Maritime a une capacité d'accueil plus importante que celui de l'Eure (repsectivement 11,0 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans contre 9,1 pour 1 000).
Les capacités d'accueil s'échelonnent au niveau cantonal de 1,5 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans dans le canton de Mont-Saint-Aignan à 72,9 places dans celui de Ourville-en-Caux.
Globalement, 35 cantons présentent une capacité d'accueil pour enfants handicapés supérieure à la moyenne régionale (10,4 pour 1 000).

Taux d'équipement pour enfants handicapés par canton au 09/08/2010

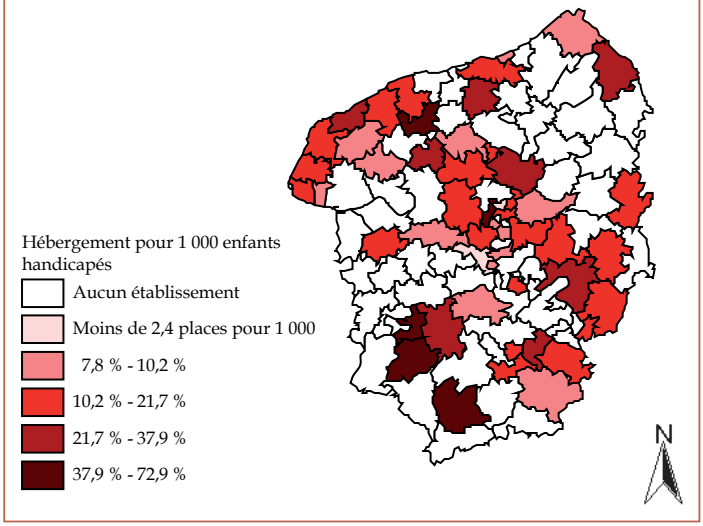

Sources : DRJSCS, ARS *Unité : Taux pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans*
Année de référence : 09/08/2010

Accueil des adultes handicapés - Établissements d'hébergement

Sept types d'établissements répondent aux besoins d'hébergement des adultes handicapés dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel. Au 09/08/2010, 586 personnes lourdement handicapées étaient prises en charge dans les quatorze Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) de la région, soit un taux d'accueil de 0,6 place pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans. Le département de l'Eure contribue fortement à cette capacité d'accueil avec autant de MAS que le département de la Seine-Maritime pour une population de 20 à 59 ans plus faible, ce qui représente un taux d'accueil de 1,1 places pour 1 000 personnes. En ce qui concerne le taux régional d'équipement en foyers de vie et en foyers d'accueil médicalisé, il atteint 2,0 lits pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans. Cette offre est plus forte en Seine-Maritime que dans l'Eure (respectivement 2,8 contre 1,4 pour 1 000). Globalement, la Haute-Normandie présente un taux d'hébergement pour adultes handicapés de 5,8 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans.

		Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Foyers d'hébergement	Nombre d'établissements	11	26	37
	Nombre de lits	284	742	1 026
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	Nombre d'établissements	1	0	1
	Nombre de lits	22	0	22
Maisons d'Accueil Spécialisé	Nombre d'établissements	7	7	14
	Nombre de lits	324	262	586
Foyers de vie	Nombre d'établissements	12	40	52
	Nombre de lits	419	1 415	1 834
Foyers d'accueil médicalisé	Nombre d'établissements	9	22	31
	Nombre de lits	313	716	1 029
Services d'accompagnement à la vie sociale	Nombre de services	11	27	38
	Nombre de places	370	690	1 060
Etab. expérimental pour adultes handicapés	Nombre d'établissements	0	6	6
	Nombre de lits	0	84	84
Taux d'équipement en MAS		**1,1**	**0,4**	**0,6**
Taux d'équipement en Foyers de vie et d'accueil médicalisé		**1,4**	**2,3**	**2,0**
Taux global d'équipement en hébergement pour adultes handicapés		**5,7**	**5,9**	**5,8**

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - RP 2007

Unités : Nombre, Taux pour 1 000 adultes âgés de 20-59 ans
Année de référence : 09/08/2010

Près de la moitié des cantons (48 sur 103 cantons) ne sont pas pourvus en établissements d'accueil pour adultes handicapés.
Rapporté à la population, le département de la Seine-Maritime a une capacité d'accueil en hébergement pour adultes handicapés quasi identique à celle de l'Eure (respectivement 5,9 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans contre 5,7 pour 1 000).
Les capacités d'accueil s'échelonnent au niveau cantonal de 1,2 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans dans les cantons de Grand-Quevilly et Conches-en-Ouche à 57,3 places dans celui d' Evreux-Sud.
Globalement, 34 cantons présentent une capacité d'hébergement pour adultes handicapés supérieure à la moyenne régionale (5,8 places pour 1 000).

Taux d'équipement en hébergement pour adultes handicapés par canton au 09/08/2010

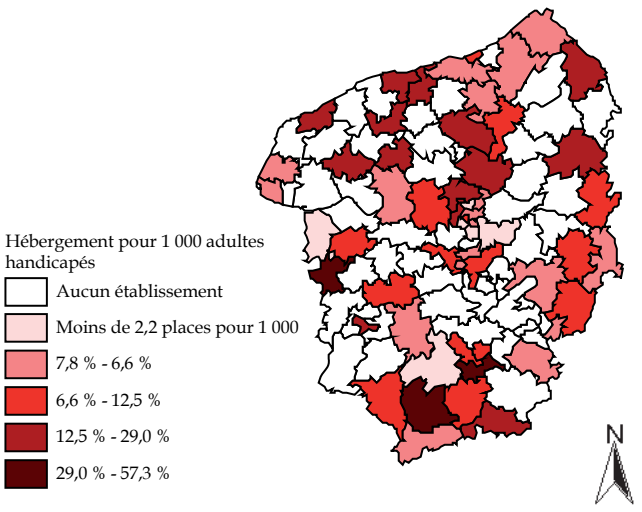

Sources : DRJSCS, ARS, Insee
Année de référence : 09/08/2010

Unité : Taux pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans

Accueil des adultes handicapés - Établissements de travail protégé

Au 09/08/2010, 36 Etablissements et services d'aide par le travail (ex CAT) et 27 Entreprises adaptées (ex Ateliers Protégés) sont recensés en Haute-Normandie, dotant ainsi la région d'un taux d'équipement de 3,3 places en ESAT et 0,7 place en Entreprise adaptée pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans.
Au niveau départemental, l'Eure présente une capacité d'accueil en Entreprise adaptée plus élevée qu'en Seine-Maritime (respectivement 1,3 places contre 0,5 place pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans). En revanche, la capacité d'accueil en ESAT dans le département de l'Eure est identique à celle de la Seine-Maritime.

		Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Etablissements et services d'aide par le travail[1]	Nombre d'établissements	15	21	36
	Nombre de places	1069	2 300	3 369
Entreprise adaptée[2]	Nombre d'établissements	12	15	27
	Nombre de places	383	365	748
Centres de pré orientation pour handicapés	Nombre d'établissements	1	0	1
	Nombre de places	5	0	5
Centres de rééducation professionnelle	Nombre d'établissements	1	1	2
	Nombre de places	61	274	335
Taux d'équipementen ESAT		**3,5**	**3,5**	**3,5**
Taux d'équipement en Entreprise adaptée		**1,3**	**0,5**	**0,8**

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - RP 2007

Unités : Nombre, Taux pour 1 000 adultes âgés de 20-59 ans
Année de référence : 09/08/2010

Avec 66 établissements de travail protégé, la Haute-Normandie présente un taux d'équipement de 4,6 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans.
Rapporté à la population, le département de l'Eure est davantage doté en places de travail protégé : 5,0 places contre 4,4 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans domiciliées dans le département de la Seine-Maritime.
64 cantons sont dépourvus en établissements de travail protégé.
Les capacités d'accueil s'échelonnent au niveau cantonal de 0,8 place pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans dans le canton de Darnétal à 45,1 places dans celui de Dieppe-Est.
Globalement, 29 cantons présentent une capacité en places de travail protégé supérieure à la moyenne régionale.

Taux d'équipement en établissements de travail protégé pour adultes handicapés par canton au 09/08/2010

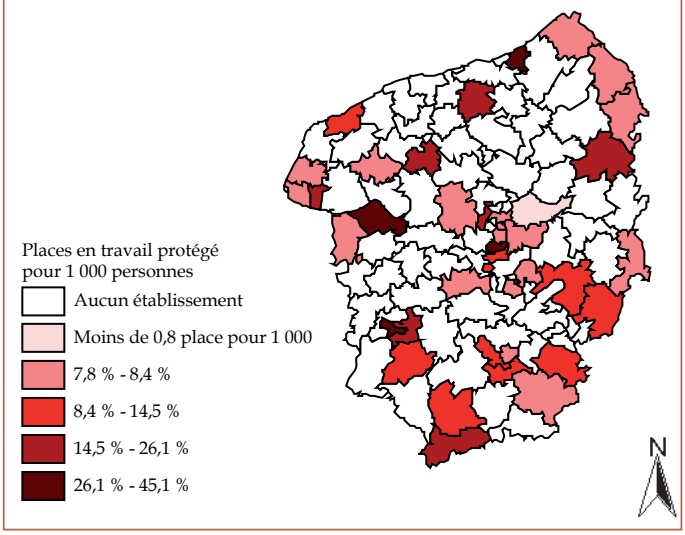

Sources : DRJSCS, ARS, Insee
Année de référence : 09/08/2010

Unité : Taux pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans

[1]**Etablissements et services d'aide par le travail :** Ayant une vocation plus sociale que les ateliers protégés, ils disposent d'une part d'un budget social avec une enveloppe annuelle fixée et financée par l'Etat, d'autre part d'un budget de production, financé par les ventes effectuées par l'établissement. La capacité de travail y est inférieure au tiers de la capacité normale.
[2]**Entreprises adaptées :** unités de production soumises aux contraintes de l'économie de marché, mais pouvant bénéficier de subventions de fonctionnement. Elles sont agréées par le préfet après instruction de la demande par les services du Ministère du Travail et de l'Emploi. La capacité de travail exigée est au moins égale au tiers de la capacité normale.

Tableaux récapitulatifs par canton

Département de l'Eure

Cantons	Taux d'équipement en établissement pour enfants handicapés (1)	Taux global d'équipement pour adultes handicapés (2)	Taux d'équipement en MAS (2)	Taux d'équipement en Foyers de vie et accueil médicalisé (2)	Taux d'équipement en ESAT (2)	Taux d'équipement en Entreprise adaptée (2)
Amfreville-la-Campagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Les Andelys	24,9	3,1	0,0	0,0	8,7	2,6
Beaumesnil	62,4	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0
Beaumont-le-Roger	26,0	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Bernay-Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Beuzeville	0,0	2,2	0,0	0,0	5,4	0,0
Bourgtheroulde-Infreville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Breteuil	45,0	47,0	0,0	42,8	7,0	7,5
Brionne	0,0	8,5	0,0	8,5	0,0	0,0
Broglie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Conches-en-Ouche	0,0	1,2	0,0	1,2	0,0	0,0
Cormeilles	0,0	41,9	10,5	31,4	0,0	0,0
Damville	0,0	9,3	9,3	0,0	0,0	0,0
Écos	21,7	7,4	0,0	0,0	9,9	4,0
Étrépagny	13,3	10,4	0,0	10,4	0,0	0,0
Évreux-Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Évreux-Sud	20,7	57,3	18,1	12,2	13,8	0,0
Fleury-sur-Andelle	18,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gisors	0,0	4,1	0,0	2,1	3,3	3,5
Louviers-Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lyons-la-Forêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montfort-sur-Risle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Le Neubourg	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nonancourt	0,0	29,0	14,2	14,8	0,0	0,0
Pacy-sur-Eure	11,6	3,9	0,0	0,0	14,1	0,0
Pont-Audemer	16,4	11,4	4,9	0,0	0,0	0,0
Pont-de-l'Arche	0,0	7,1	0,0	7,1	0,0	0,0
Quillebeuf-sur-Seine	0,0	0,0	0,0	0,0	40,4	0,0
Routot	9,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rugles	0,0	10,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-André-de-l'Eure	4,4	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0
Saint-Georges-du-Vièvre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Thiberville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Verneuil-sur-Avre	0,0	6,6	0,0	1,7	18,1	0,0
Vernon-Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Évreux-Est	33,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Évreux-Ouest	0,0	12,5	0,0	6,2	12,0	0,0
Louviers-Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Vernon-Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bernay-Est	44,3	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8
Gaillon-Campagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Val-de-Reuil	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	0,0
Bernay	0,0	17,7	0,0	0,0	32,5	3,7
Vernon	15,1	4,3	0,0	2,0	0,0	0,0
Louviers	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2
Évreux	18,1	7,2	2,0	2,0	3,0	4,6
Eure	**9,1**	**5,7**	**1,1**	**2,4**	**3,5**	**1,3**

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - RP 2007 .

Unité : Taux pour 1 000
Année de référence : 09/08/2010

(1) Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans
(2) Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

Département de la Seine-Maritime

Cantons	Taux d'équipement en établissement pour enfants handicapés (1)	Taux global d'équipement pour adultes handicapés (2)	Taux d'équipement en MAS (2)	Taux d'équipement en Foyers de vie et accueil médicalisé (2)	Taux d'équipement en ESAT (2)	Taux d'équipement en Entreprise adaptée (2)
Argueil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aumale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4
Bacqueville-en-Caux	37,9	0,0	0,0	0,0	17,6	0,0
Bellencombre	0,0	10,9	0,0	10,9	0,0	0,0
Blangy-sur-Bresle	30,5	16,4	0,0	14,2	0,0	3,6
Bolbec	9,4	18,3	0,0	7,7	8,1	0,0
Boos	19,8	1,6	0,0	0,0	5,3	0,0
Buchy	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cany-Barville	15,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Caudebec-en-Caux	0,0	5,4	0,0	5,4	0,0	0,0
Clères	23,8	20,4	0,8	17,7	0,0	0,0
Criquetot-l'Esneval	15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Darnétal	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Dieppe-Est	0,0	0,0	0,0	0,0	35,7	9,4
Doudeville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Duclair	12,6	9,7	0,0	7,3	4,7	0,0
Elbeuf	2,4	7,7	1,7	4,9	0,0	0,0
Envermeu	0,0	5,0	0,0	5,0	0,0	0,0
Eu	4,0	2,9	0,0	0,0	3,7	0,0
Fauville-en-Caux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fécamp	24,0	14,8	0,0	6,6	12,4	0,0
Fontaine-le-Dun	0,0	23,0	0,0	23,0	0,0	0,0
Forges-les-Eaux	0,0	16,8	0,0	0,0	21,3	0,0
Goderville	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gournay-en-Bray	14,5	10,8	0,0	10,8	0,0	0,0
Grand-Couronne	19,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lillebonne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Londinières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Longueville-sur-Scie	0,0	4,8	0,0	4,8	0,0	0,0
Maromme	53,3	14,9	0,0	9,8	11,9	5,1
Montivilliers	16,4	3,9	0,0	3,9	3,0	0,0
Neufchâtel-en-Bray	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Offranville	19,2	5,5	0,0	5,5	0,0	0,0
Ourville-en-Caux	72,9	24,8	0,0	24,8	0,0	0,0
Pavilly	14,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Romain-de-Colbosc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Saëns	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Valery-en-Caux	0,0	17,1	0,0	17,1	0,0	0,0
Tôtes	0,0	16,8	0,0	15,5	0,0	0,0
Valmont	20,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Yerville	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Yvetot	25,9	19,9	0,0	5,6	26,1	0,0
Le Havre 6e Canton	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bois-Guillaume	21,3	4,4	4,4	0,0	0,0	0,0
Caudebec-lès-Elbeuf	10,2	5,6	0,0	2,8	10,9	0,7
Gonfreville-l'Orcher	6,3	0,0	0,0	0,0	18,4	1,8
Mont-Saint-Aignan	1,5	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Notre-Dame-de-Bondeville	0,0	16,8	4,5	10,6	0,0	0,0
Le Petit-Quevilly	0,0	7,9	0,0	2,4	0,0	0,0
Oissel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sotteville-lès-Rouen	0,0	3,7	0,0	1,5	8,4	0,0
Saint-Étienne-du-Rouvray	4,9	2,2	0,0	0,0	0,0	6,9
Le Grand-Quevilly	5,1	1,2	0,0	1,2	0,0	0,0
Dieppe	3,9	7,3	0,0	3,1	0,0	0,0
Le Havre	12,5	6,4	1,2	2,9	2,4	0,9
Rouen	13,6	4,7	0,0	0,7	3,7	0,0
Seine-Maritime	**11,0**	**5,9**	**0,4**	**3,2**	**3,5**	**0,5**

Sources : Drass, Ddass, Insee - RP 2007

Unité : Taux pour 1 000
Année de référence : 31/12/2008

(1) Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans
(2) Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Dépenses d'aide sociale à l'enfance

L'aide sociale à l'enfance représente le deuxième poste de dépenses brutes des Conseils Généraux au titre de l'aide sociale départementale, derrière les dépenses accordées aux personnes âgées (poste important en raison de la prise en charge de plus en plus importante des dépendances) mais devant les dépenses liées à l'insertion (poste de dépenses toutefois important depuis la décentralisation intervenue en 2004). En 2008, plus de 6 milliards d'euros de dépenses brutes au titre de l'aide sociale à l'enfance ont été comptabilisés en France métropolitaine, soit 21,8 % de l'ensemble des dépenses d'aide sociale départementale (22,5 % en Haute-Normandie). Les allocations mensuelles, bourses et autres aides financières représentent 4,5 % des dépenses dans la région. Les mesures de prévention spécialisée en représentent 3,8 % . Viennent ensuite les actions éducatives (AED / AEMO) avec 7,9 % de l'aide sociale à l'enfance. Les dépenses concernant les placements en établissement demeurent le poste le plus important (75,7 %). Enfin, les «Autres dépenses» pour l'aide sociale à l'enfance représentent 8,1 %.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine [e]
Allocations	**2 452 000**	**6 575 000**	**9 027 000**	**296 507 000**
Placements	**42 662 000**	**108 115 000**	**150 777 000**	**4 682 146 000**
Assistants familiaux	*16 418 000*	*6 910 000*	*23 328 000*	*1 530 253 000*
Hébergement en établissement	*25 561 000*	*99 864 000*	*125 425 000*	*2 969 365 000*
Autres frais de placement (hospitalisation)	*683 000*	*1 341 000*	*2 024 000*	*182 528 000*
Actions éducatives (AED / AEMO)	**3 357 000**	**12 280 000**	**15 637 000**	**390 143 000**
Prévention spécialisée	**491 000**	**7 139 000**	**7 630 000**	**249 985 000**
Autres dépenses	**2 901 000**	**13 212 000**	**16 113 000**	**426 278 000**
Total aide sociale à l'enfance	**51 863 000**	**147 321 000**	**199 184 000**	**6 045 059 000**

Sources : Conseils Généraux, Drees — *Unité : Montant brut en euros*
[e] Estimations Drees — *Année de référence : 31/12/2008*

Bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance

Le nombre total d'enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance regroupe à la fois ceux qui lui sont spécifiquement confiés, qu'ils fassent l'objet de mesures administratives ou judiciaires, et les enfants qui sont placés directement par le juge. Les actions éducatives regroupent quant à elles des actions éducatives à domicile (AED) et des mesures éducatives de milieu ouvert (AEMO).
142 404 enfants ont ainsi été accueillis à l'ASE et 143 160 ont bénéficié d'une action éducative en 2008 en France métropolitaine, soit 18,7 bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans. Avec 5 315 mineurs et jeunes majeurs haut-normands financièrement pris en charge par l'ASE (dont 4 632 confiés à l'ASE) et également plus de 5 882 bénéficiaires d'actions éducatives, la région présente un taux de 23,6 bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans au 31/12/2008 (20,4 dans l'Eure et 25,1 en Seine-Maritime).

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine [e]
Enfants accueillis à l'ASE	**1 534**	**3 781**	**5 315**	**142 404**
Enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance	1 381	3 251	4 632	123 177
Placements directs par un juge	153	530	683	19 227
Actions éducatives (AEMO et AED)	**1 612**	**4 270**	**5 882**	**143 160**
Actions éducatives à domicile (AED)	575	1 637	2 212	41 646
Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)	1 037	2 633	3 670	101 514
Nombre total de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance	**3 146**	**8 051**	**11 197**	**285 564**
Bénéficiaires pour 1 000 personnes [1]	***20,4***	***25,1***	***23,6***	***18,7***

Sources : Conseils généraux, Drees, Insee - RP 2007 — *Unités : Nombre, Taux pour 1 000*
[e] Estimations Dress — *Année de référence : 31/12/2008*
[1] Taux pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans

Établissements d'aide sociale à l'enfance

Au 09 août 2010, 5 957 lits ou places autorisées en établissements d'aide sociale à l'enfance ont été recensés en Haute-Normandie, soit une capacité d'accueil de 12,6 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans. Le département de l'Eure présente un taux d'équipement en lits dans les établissements d'aide sociale à l'enfance moins élevé qu'en Seine-Maritime, respectivement 10,2 pour 1 000 et 13,7 pour 1 000, en raison de l'inexistence de pouponnière à caractère social et du faible nombre de places en établissements d'accueil mère-enfant sur son territoire.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Etablissements d'accueil mère-enfant	5	86	91
Pouponnières à caractère social	0	83	83
Foyers de l'enfance	156	742	898
Maisons d'enfants à caractère social	319	701	1 020
Centres de placement familial socio-éducatif	956	2 103	3 059
Autres	140	666	806
Taux d'équipement pour 1 000 personnes de moins de 20 ans	**10,2**	**13,7**	**12,6**

Sources : DRJSCS, Ddass, ARS, Insee - RP 2007

Unités : Nombre de lits et places autorisées, Taux p. 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans
Année de référence : 09/08/2010

Près des trois quarts des cantons ne sont pas pourvus en établissements d'aide sociale à l'enfance.
Les capacités d'accueil s'échelonnent ensuite de 1,4 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans dans le canton de Val-de-Reuil à 96,7 places dans celui de Rouen.
Globalement, 13 cantons présentent une capacité d'aide sociale à l'enfance supérieure à la moyenne régionale (12,6 places pour 1 000).

Taux d'équipement en établissements d'aide sociale à l'enfance par canton au 09/08/2010

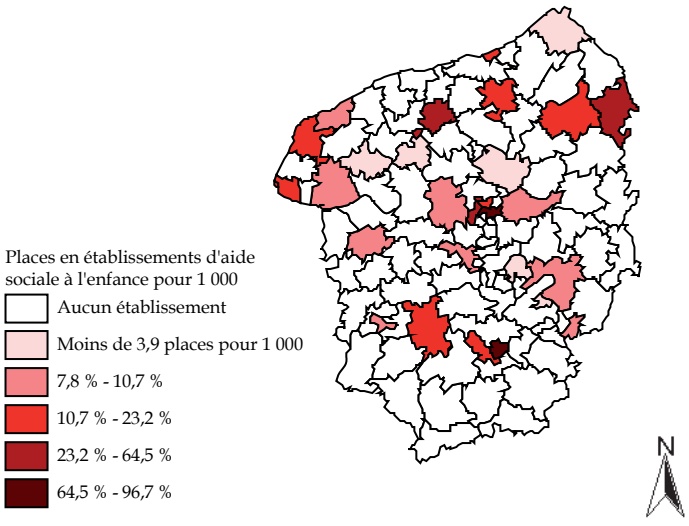

Sources : DRJSCS, Ddass, ARS, Insee - RP 2007 *Unité : Taux p. 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans*
Année de référence : 09/08/2010

Tableaux récapitulatifs par cantons

Cantons de l'Eure	Taux d'équipement en établissements d'aide sociale à l'enfance
Amfreville-la-Campagne	0,0
Les Andelys	9,6
Beaumesnil	0,0
Beaumont-le-Roger	15,3
Bernay-Ouest	0,0
Beuzeville	0,0
Bourgtheroulde-Infreville	0,0
Breteuil	0,0
Brionne	0,0
Broglie	0,0
Conches-en-Ouche	0,0
Cormeilles	0,0
Damville	0,0
Écos	0,0
Étrépagny	0,0
Évreux-Nord	0,0
Évreux-Sud	0,0
Fleury-sur-Andelle	0,0
Gaillon	2,5
Gisors	0,0
Louviers-Nord	0,0
Lyons-la-Forêt	0,0
Montfort-sur-Risle	0,0
Le Neubourg	0,0
Nonancourt	0,0
Pacy-sur-Eure	0,0
Pont-Audemer	8,7
Pont-de-l'Arche	0,0
Quillebeuf-sur-Seine	0,0
Routot	0,0
Rugles	0,0
Saint-André-de-l'Eure	0,0
Saint-Georges-du-Vièvre	0,0
Thiberville	0,0
Verneuil-sur-Avre	0,0
Vernon-Nord	0,0
Évreux-Est	0,0
Évreux-Ouest	12,1
Louviers-Sud	0,0
Vernon-Sud	0,0
Bernay-Est	0,0
Gaillon-Campagne	0,0
Val-de-Reuil	1,4
Bernay	8,7
Vernon	8,3
Louviers	0,0
Évreux	89,5
Eure	**10,2**

Cantons de la Seine-Maritime	Taux d'équipement en établissements d'aide sociale à l'enfance
Argueil	0,0
Aumale	45,0
Bacqueville-en-Caux	0,0
Bellencombre	0,0
Blangy-sur-Bresle	0,0
Bolbec	2,8
Boos	0,0
Buchy	0,0
Cany-Barville	0,0
Caudebec-en-Caux	0,0
Clères	3,9
Criquetot-l'Esneval	17,5
Darnétal	6,4
Dieppe-Est	0,0
Doudeville	45,9
Duclair	9,5
Elbeuf	6,8
Envermeu	0,0
Eu	3,0
Fauville-en-Caux	0,0
Fécamp	10,7
Fontaine-le-Dun	0,0
Forges-les-Eaux	0,0
Goderville	0,0
Gournay-en-Bray	0,0
Grand-Couronne	0,0
Lillebonne	0,0
Londinières	0,0
Longueville-sur-Scie	16,7
Maromme	64,5
Montivilliers	0,0
Neufchâtel-en-Bray	23,2
Offranville	0,0
Ourville-en-Caux	0,0
Pavilly	0,0
Saint-Romain-de-Colbosc	8,7
Saint-Saëns	0,0
Saint-Valery-en-Caux	0,0
Tôtes	0,0
Valmont	0,0
Yerville	0,0
Yvetot	2,4
Le Havre 6e Canton	12,7
Bois-Guillaume	0,0
Caudebec-lès-Elbeuf	0,0
Gonfreville-l'Orcher	0,0
Mont-Saint-Aignan	14,6
Notre-Dame-de-Bondeville	0,0
Le Petit-Quevilly	0,0
Oissel	0,0
Sotteville-lès-Rouen	0,0
Saint-Étienne-du-Rouvray	0,0
Le Grand-Quevilly	0,0
Dieppe	12,2
Le Havre	14,7
Rouen	96,7
Seine-Maritime	**13,7**

Sources : DRJSCS, Ddass, ARS, Insee - RP 2007

Unité : Taux p. 1 000 jeunes de moins de 20 ans
Année de référence : 09/08/2010

PARCOURS SCOLAIRE

Echec scolaire

La part des élèves en retard d'au moins deux ans en 6ème et d'élèves de 16 ans et plus scolarisés en collège (qui avait considérablement diminué entre 2004 et 2006) stagne en 2008 voire augmente en ce qui concerne la proportion d'élèves de 16 ans et plus scolarisés au collège en Seine-Maritime. En 2008, le département de l'Eure présente toujours une situation plus défavorable en terme d'échec scolaire par rapport à la Seine-Maritime.
Le retard d'au moins 2 ans en 6ème témoigne d'un cycle primaire qui a connu au moins deux redoublements. Les 5 cantons les plus touchés sont dans l'ordre Evreux, Le Petit-Quevilly, Val-de-Reuil, Louviers et Vernon.
La part des élèves de plus de 16 ans en collège souligne les endroits où les élèves ont connu des redoublements dans leur scolarité ou qui sont passés par des dispositifs spécifiques. Les zones les plus touchées sont les cantons de Rugles, Breteuil, Val-de-Reuil, Evreux et Petit-Quevilly.
Les zones repérées par le premier indicateur ne sont pas forcément mises en avant par le second en raison des pratiques de redoublements différentes entre les collèges (certains accueillent des enfants déjà en retard en 6ème et d'autres ont des filières d'éducation spécialisée). Selon les deux indicateurs, si certaines zones confirment leur classement d'une année sur l'autre comme Val-de-Reuil, les autres zones n'auraient pas été citées avec les données de l'année précédente.

	Eure	Seine-Maritime	Académie de Rouen	France métropolitaine
% d'élèves entrant en 6ème avec au moins 1 an de retard	14,8	12,8	13,5	15,7
- dont % d'élèves entrant en 6ème avec au moins 2 ans de retard	*0,5*	*0,2*	*0,3*	*0,8*
% d'élèves âgés de 16 ans ou plus scolarisés au collège	0,9	0,8	0,9	1,0

Source : Rectorat de Rouen, SPréSER — *Unité : %*
Année scolaire 2009-2010, Champ : public et privé

Tous les indicateurs sauf celui sur les EP sont calculés par rapport au canton de résidence du responsable principal de l'élève. Les calculs ont été réalisés sur le champ public et privé à l'exception des ZEP uniquement présentes dans le secteur public.
Proportion d'élèves entrant en 6ème avec au moins 2 ans de retard : l'âge de référence à l'entrée au collège est de 11 ans. Cet indicateur est formé à partir d'enfants âgés de 13 ans ou plus scolarisés en classe de 6ème par rapport au nombre d'enfants scolarisés dans cette classe. Cet indicateur concerne les enfants entrant en 6ème, les redoublants de 6ème n'étant pas pris en compte.
Proportion d'enfants de 16 ans ou plus au collège : l'âge de référence de sortie du collège est de 14 ans. Cet indicateur est formé à partir du nombre d'élèves âgés de 16 ans et plus au collège par rapport à l'ensemble des élèves de 16 ans ou plus scolarisés. Cet indicateur mesure ainsi la proportion des élèves de 16 ans en retard d'au moins deux ans dans leur scolarité.

Elèves scolarisés en Education prioritaire

La notion de ZEP (zone d'éducation prioritaire) n'existe plus depuis le 1er décembre 2009. On parle désormais d'établissements prioritaires (EP) qui regroupent les Réseaux ambition réussite (RAR) et les Réseaux de réussite scolaire (RRS). Ces zonages ne concernent que des écoles et des collèges.
La part d'élèves scolarisés en Education prioritaire est plus importante en Seine-Maritime que dans l'Eure (respectivement 12,9 % contre 9,0 %).

	Eure	Seine-Maritime	Académie de Rouen	France métropolitaine
% de boursiers en 6ème	22,6	24,4	23,8	non disponible
% d'élèves scolarisés en Education prioritaire (EP)	9,0	12,9	11,7	non disponible
% d'élèves scolarisés en Réseau Ambition Réussite (RAR)	1,6	2,4	2,2	non disponible
% d'élèves scolarisés en Réseau de Réussite Scolaire (RRS)	7,7	11,1	10,0	non disponible

Source : Rectorat de Rouen, SPréSER — *Unité : %*
** Champ public* — *Année scolaire 2009-2010, Champ : public et privé*

Beaucoup de boursiers dans l'ouest de l'Eure

La part des boursiers en 6ème atteint 23,7 % sur la région. Cette part est plus forte en Seine-Maritime que dans l'Eure. Le barème des bourses prend en compte le revenu des parents qui n'est pas sans lien avec la PCS (sans pour autant qu'il soit automatique). Le nombre d'enfants influe également sur l'obtention des bourses. On retrouve les taux de boursiers les plus importants sur les cantons de Petit-Quevilly, Londinières et Saint-Etienne-du-Rouvray en Seine-Maritime et sur les cantons d'Evreux et de Bernay pour le département de l'Eure. Le lien avec la part de PCS défavorisées est fort. Néanmoins, les cantons qui se distinguent sur cet indicateur ne sont pas identiques à ceux qui ceux distinguent sur les autres indicateurs.

Proportion d'élèves boursiers en 6ème par canton de résidence des élèves (2009/2010)

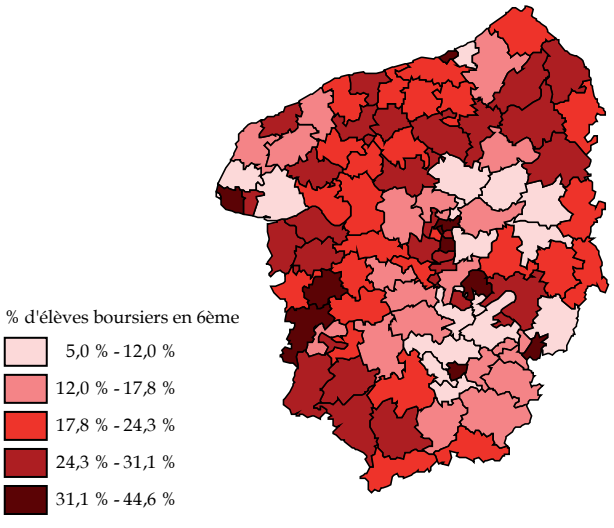

Source : Rectorat de Rouen, SPréSER *Unité : %*
Année scolaire 2009-2010, Champ : public et privé

Difficultés de lecture[1] - Données des tests réalisés au cours de la Journée défense citoyenneté (ex JAPD)

Les tests réalisés au cours de la JAPD sont initiés par l'Education Nationale et mis en œuvre par le personnel du Ministère de la Défense au cours de la JDC. Le protocole d'accord du 31 janvier 2007 entre les deux ministères définit les attributions de chacun. Ainsi, les tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française permettent, au-delà des statistiques qui peuvent en être extraites de constituer un outil de pilotage des politiques publiques d'insertion des jeunes. Les jeunes détectés en difficulté et non scolarisés sont reçus en entretien individuel et personnalisé par le chef de session de la JDC qui les informe sur des parcours possibles au travers des Missions Locales, de la fondation Savoir Pour Réussir et/ou des Centres de Défense 2ème Chance.

	Haute-Normandie			France métropolitaine		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Nombre de jeunes reçus à la JAPD	23 195	23 528	21 031	721 382	722 699	n.c.*
% de jeunes en difficultés de lecture	*10,0*	*10,8*	*10,7*	*11,8*	*9,6*	*n.c.*

	Eure			Seine-Maritime		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Nombre de jeunes reçus à la JAPD	7 426	7 742	6 005	15 769	15 786	15 026
% de jeunes en difficultés de lecture	*10,0*	*11,1*	*11,7*	*10,0*	*10,6*	*10,5*

** non communiqué*

Unité : effectif, %

Source : Centre du Service National de Rouen

Années 2007, 2008 et 2009

Depuis 2007, les résultats concernant les jeunes gens et jeunes filles qui rencontrent des difficultés de lecture et de compréhension sont en diminution sensible en France métropolitaine contrairement aux trois années précédentes (2004-2006). En Haute-Normandie, le taux de jeunes en difficulté est quasi identique en 2010 à celui de 2009. Au niveau départemental, on note une légère augmentation de ce taux dans l'Eure accompagnée d'une légère diminution en Seine-Maritime. Le tableau ci-dessous donne la répartition par département et arrondissement des difficultés détectées chez les jeunes effectuant la JDC.

Difficultés de lecture par arrondissement et par sexe Année 2010	Eure			Seine-Maritime		
	Bernay	Evreux	Les Andelys	Dieppe	Le Havre	Rouen
Filles	75	113	92	130	190	283
Garçons	113	173	136	212	314	430
Total département	702			1 559		
% de jeunes en difficultés de lecture	*11,7*			*10,4*		

Source : Centre du Service National de Rouen

Unité : effectif, %
Année 2009

[1]**Difficultés de lecture :** l'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française (lecture, compréhension, utilisation de l'écrit...) réalisée lors de la JAPD permet de «profiler» les jeunes, démasquant ainsi d'éventuelles difficultés de lecture voire d'illétrisme. Quatre profils sont définis; les jeunes y répondant sont considérés en difficultés de lecture (profil 1, 2, 3 et 4) et ceux correspondant aux deux premiers profils (1 et 2) sont en situation d'illétrisme.
Profil 1 : Ces jeunes ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits corrélativement à une compréhension très déficiente.
Profil 2 : Idem que le profil 1 bien que le niveau linguistique soit correct.
Profil 3 : Pour ce profil, le déficit de compréhension est sans doute lié à un niveau linguistique très faible.
Profil 4 : Ces jeunes «faibles lecteurs» sont capables de lecture à voix haute, ont un niveau linguistique correct mais comprennent mal ce qu'ils disent, corrélativement à une compréhension très déficiente.
Profil 0 : En dépit de difficultés de lecture ou d'un niveau linguistique faible, ces jeunes ont développé des stratégies efficaces de compréhension des écrits.

Tableaux récapitulatifs par cantons

Département de l'Eure

Cantons	% d'élèves de 16 ans et plus au collège	% d'élèves entrants en 6ème avec au moins 1 an de retard	% d'élèves entrants en 6ème avec au moins 2 ans de retard	% de boursiers en 6ème	% d'élèves en RAR	% d'élèves en RRS	% d'élèves en EP
Amfreville-la-Campagne	0,5	11,3	0,5	12,5	0,4	0,4	0,7
Les Andelys	1,1	14,0	0,4	25,6	0,1	25,3	24,5
Beaumesnil	0,4	12,1	0,0	27,4	0,0	0,0	0,0
Beaumont-le-Roger	0,9	13,1	0,0	15,4	0,1	0,1	0,2
Bernay-Ouest	0,0	9,5	0,0	15,4	0,0	0,0	0,0
Beuzeville	0,0	14,7	0,0	25,8	0,0	0,0	0,0
Bourgtheroulde-Infreville	0,1	10,2	0,0	15,4	0,0	0,3	0,3
Breteuil	1,0	14,6	0,8	26,3	0,0	0,0	0,0
Brionne	0,4	20,1	0,0	21,5	0,1	0,1	0,2
Broglie	0,3	17,3	0,0	30,1	0,0	0,0	0,0
Conches-en-Ouche	0,6	17,5	0,4	20,4	0,1	0,9	1,0
Cormeilles	0,0	16,4	0,0	22,4	0,0	0,0	0,0
Damville	1,6	10,7	0,0	12,4	0,0	1,2	1,2
Écos	0,3	14,3	0,0	12,0	0,0	4,0	3,8
Étrépagny	1,0	13,0	0,0	19,7	0,0	0,3	0,3
Évreux-Nord	0,3	9,3	0,0	10,8	0,1	0,6	0,6
Évreux-Sud	0,9	9,0	0,0	7,3	2,8	15,3	17,0
Fleury-sur-Andelle	0,8	14,6	0,0	23,3	0,0	3,1	3,0
Gaillon	0,9	14,6	0,0	28,5	0,0	32,5	31,3
Gisors	0,7	15,6	0,0	21,4	0,0	0,0	0,0
Louviers-Nord	0,4	8,8	0,0	8,3	0,0	22,8	22,0
Lyons-la-Forêt	0,5	14,0	0,0	11,6	0,0	0,0	0,0
Montfort-sur-Risle	1,1	15,5	0,0	24,3	0,0	0,3	0,3
Le Neubourg	0,3	11,5	1,6	15,7	0,0	2,4	2,3
Nonancourt	0,4	18,5	0,0	18,9	0,3	0,0	0,2
Pacy-sur-Eure	0,4	13,0	0,9	12,6	0,0	0,9	0,9
Pont-Audemer	0,8	16,4	0,0	26,0	0,0	0,0	0,0
Pont-de-l'Arche	0,9	9,8	0,9	17,6	0,7	3,9	4,5
Quillebeuf-sur-Seine	1,9	12,5	0,0	27,1	0,0	0,0	0,0
Routot	0,2	12,5	0,5	21,4	0,0	0,5	0,4
Rugles	1,3	15,7	2,4	31,1	0,0	0,3	0,3
Saint-André-de-l'Eure	1,0	10,1	0,6	12,7	0,1	0,2	0,3
Saint-Georges-du-Vièvre	2,0	13,6	0,0	34,8	0,0	0,0	0,0
Thiberville	0,3	12,3	0,0	37,2	0,0	0,0	0,0
Verneuil-sur-Avre	0,6	19,7	0,0	23,8	0,0	0,1	0,1
Vernon-Nord	0,7	12,3	0,0	13,1	0,0	1,1	1,1
Évreux-Est	1,0	13,3	0,0	14,3	0,4	13,6	13,5
Évreux-Ouest	1,1	14,3	1,0	11,7	0,1	1,0	1,1
Louviers-Sud	1,5	8,9	0,0	5,4	0,1	19,1	18,6
Vernon-Sud	0,6	8,3	2,1	16,0	0,0	37,6	36,8
Bernay-Est	0,3	17,8	0,0	19,4	0,0	0,0	0,0
Gaillon-Campagne	0,0	15,2	0,5	9,5	0,0	9,7	9,4
Val-de-Reuil	2,0	19,3	0,3	37,6	19,0	15,2	33,2
Bernay	0,4	28,9	0,0	27,4	0,0	0,1	0,1
Vernon	1,5	19,7	2,5	37,4	0,0	29,6	28,5
Louviers	1,7	13,3	0,9	28,4	0,2	33,1	32,1
Évreux	2,0	19,7	0,8	42,6	8,0	15,5	22,5
Eure	**0,9**	**14,8**	**0,5**	**22,6**	**1,6**	**7,7**	**9,0**

Source : Rectorat de Rouen, SPréSER

Unité : %

Année scolaire 2009-2010, Champ : public et privé

Département de la Seine-Maritime

Cantons	% d'élèves de 16 ans et plus au collège	% d'élèves entrants en 6ème avec au moins 1 an de retard	% d'élèves entrants en 6ème avec au moins 2 ans de retard	% de boursiers en 6ème	% d'élèves en RAR	% d'élèves en RRS	% d'élèves en EP
Argueil	0,4	18,1	0,0	11,8	0,0	0,2	0,2
Aumale	0,6	7,2	0,0	22,4	0,0	0,0	0,0
Bacqueville-en-Caux	0,7	11,4	0,0	20,6	0,0	0,7	0,6
Bellencombre	0,3	14,7	0,0	30,2	0,0	0,2	0,2
Blangy-sur-Bresle	0,2	7,5	0,0	28,5	0,0	0,0	0,0
Bolbec	0,8	13,5	0,0	26,1	0,1	28,6	27,6
Boos	0,4	6,7	0,0	9,1	0,0	0,4	0,4
Buchy	0,3	11,0	0,0	10,6	0,0	0,3	0,3
Cany-Barville	1,0	18,0	0,0	21,3	0,0	0,5	0,5
Caudebec-en-Caux	0,4	12,6	0,0	19,4	0,0	0,0	0,0
Clères	0,6	8,9	0,3	11,9	0,0	0,3	0,3
Criquetot-l'Esneval	0,3	11,0	0,0	13,5	0,0	0,3	0,3
Darnétal	0,5	8,0	0,0	15,9	0,1	0,4	0,4
Dieppe-Est	0,5	18,9	1,1	10,0	0,0	2,0	1,9
Doudeville	0,5	10,2	0,0	28,4	0,0	0,0	0,0
Duclair	0,4	8,7	0,0	14,2	0,2	3,8	3,8
Elbeuf	1,8	15,1	0,0	24,0	18,0	6,0	22,9
Envermeu	0,9	17,2	0,0	15,2	0,0	1,6	1,5
Eu	0,7	9,0	0,0	22,9	0,0	0,4	0,4
Fauville-en-Caux	0,6	9,7	0,0	21,4	0,0	0,2	0,2
Fécamp	1,5	15,5	0,3	27,6	0,0	36,7	35,5
Fontaine-le-Dun	0,0	9,3	0,0	22,4	0,0	0,0	0,0
Forges-les-Eaux	1,3	18,8	0,0	25,9	0,0	0,0	0,0
Goderville	0,1	7,9	0,4	15,0	0,0	1,1	1,1
Gournay-en-Bray	0,0	14,0	0,0	21,6	0,0	0,0	0,0
Grand-Couronne	1,3	11,3	0,3	27,5	0,1	46,2	44,2
Lillebonne	0,5	11,3	0,0	19,0	0,1	0,4	0,5
Londinières	0,4	16,2	0,0	27,9	0,0	0,0	0,0
Longueville-sur-Scie	0,5	17,8	0,0	19,6	0,0	0,9	0,9
Maromme	1,5	19,0	0,0	30,3	0,0	29,2	28,0
Montivilliers	0,3	9,7	0,4	7,5	0,2	0,4	0,5
Neufchâtel-en-Bray	0,7	17,0	0,7	29,1	0,0	0,1	0,1
Offranville	1,0	14,8	0,0	20,4	0,0	12,7	12,2
Ourville-en-Caux	0,0	18,5	0,0	26,8	0,0	0,2	0,2
Pavilly	0,3	14,0	0,2	27,2	0,0	0,1	0,1
Saint-Romain-de-Colbosc	0,2	12,7	0,3	9,3	0,0	4,5	4,3
Saint-Saëns	0,5	11,0	0,0	17,5	0,0	0,1	0,1
Saint-Valery-en-Caux	0,2	15,7	0,0	24,8	0,0	0,1	0,1
Tôtes	0,3	9,2	0,0	28,1	0,0	0,3	0,3
Valmont	0,3	15,1	0,0	15,6	0,0	10,6	10,3
Yerville	0,7	9,5	0,0	23,4	0,0	0,0	0,0
Yvetot	1,1	13,7	0,5	22,7	0,0	0,1	0,1
Le Havre 6e Canton	0,5	2,0	0,0	5,0	0,0	0,6	0,5
Bois-Guillaume	0,5	6,1	1,1	9,6	0,0	0,4	0,3
Caudebec-lès-Elbeuf	0,9	12,9	0,3	29,3	1,1	24,3	24,5
Gonfreville-l'Orcher	1,2	18,4	0,0	27,3	0,2	54,6	53,2
Mont-Saint-Aignan	1,0	8,0	0,0	17,8	0,0	0,5	0,4
Notre-Dame-de-Bondeville	0,9	8,9	0,3	13,2	0,0	1,0	0,9
Le Petit-Quevilly	1,0	18,6	0,8	41,6	0,1	41,5	39,9
Oissel	2,0	7,4	0,0	28,7	0,4	43,4	42,3
Sotteville-lès-Rouen	1,4	10,7	0,0	27,3	0,0	2,6	2,5
Saint-Étienne-du-Rouvray	1,6	12,1	0,0	44,6	6,8	40,0	44,6
Le Grand-Quevilly	1,9	8,9	0,0	23,7	0,1	21,1	20,1
Dieppe	1,4	22,9	0,0	38,4	0,0	43,4	42,3
Le Havre	0,7	15,6	0,7	37,7	11,2	11,3	21,6
Rouen	1,9	13,9	0,5	33,8	3,1	10,5	12,4
Seine-Maritime	**0,8**	**12,8**	**0,2**	**24,4**	**2,4**	**11,1**	**12,9**

Source : Rectorat de Rouen, SPréSER *Unité : %*
nc : non calculable *Année scolaire 2009-2010, Champ : public et privé*

SANTÉ

Professionnels de santé

Professionnels de santé exerçant à titre libéral

Les projections du nombre de médecins à l'horizon 2030 effectuées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress) confirment la baisse importante du nombre de professionnels. Leur nombre devrait baisser de 10% au cours des dix prochaines années. Un scénario de référence réalisé sur la base d'un maintien des choix individuels des médecins montre que, malgré un fort relèvement du numerus clausus jusqu'à 8 000 en 2011, le nombre de médecins en activité ne retrouverait son niveau actuel qu'en 2030. La Haute-Normandie présente depuis un certain nombre d'années une densité d'offre médicale en deçà de la moyenne nationale et ne parvient pas à combler son retard. Le département de l'Eure présente des chiffres encore plus alarmant que celui de la Seine-Maritime, présentant 75,9 omnipraticiens pour 100 000 habitants contre 96,6 en Seine-Maritime. En Haute-Normandie, la densité d'infirmiers est quasiment deux fois moins élevée qu'au niveau nationale. Les densités de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens dentistes sont 1,7 fois moins élevé en région qu'au niveau national.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine [2]
Omnipraticiens [1]				
Nombre	434	1 202	1 636	nr
Densité pour 100 000 habitants	*75,9*	*96,6*	*90,1*	*nr*
Infirmiers				
Nombre	310	923	1 233	77 190
Densité pour 100 000 habitants	*54,2*	*74,2*	*67,9*	*124,9*
Masseurs-Kinésithérapeutes				
Nombre	264	671	935	54 274
Densité pour 100 000 habitants	*46,1*	*53,9*	*51,5*	*87,8*
Chirurgiens-dentistes				
Nombre	193	452	645	37 078
Densité pour 100 000 habitants	*33,7*	*36,3*	*35,5*	*60,0*

Sources : ARS, Insee - RP2007
Unités : Nombre, Taux pour 100 000
[1] Médecins généralistes et médecins à exercice particulier
Année de référence : Septembre 2010
[2] au 01/01/2010 - Source Adeli

L'offre de médecins généralistes libéraux est très variable d'un canton à un autre. De façon logique, les densités les plus élevées se trouvent pour l'essentiel dans les villes centres des agglomérations (Rouen, Dieppe, Elbeuf pour le département de la Seine-Maritime et Evreux et Bernay pour celui de l'Eure). Notons que trois cantons ne disposent pas de médecins généralistes. Toutefois, ces derniers se situent tous à côté de cantons bien dotés.

Densité de médecins généralistes libéraux par canton pour 100 000 habitants

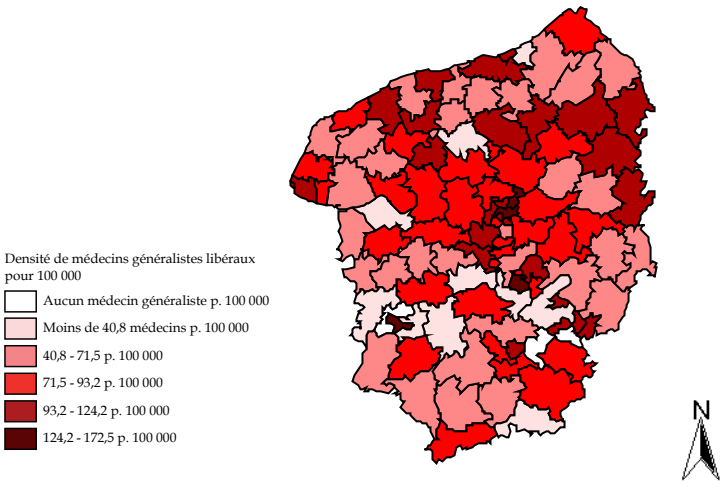

Sources : ARS, Insee RP2007
Année de référence : Septembre 2010
Unité : Taux pour 100 000

L'offre en infirmiers libéraux est également très variable d'un canton à un autre. Les cantons présentant des densités d'infirmiers élevées se concentrent davantage dans le nord de la région et plus généralement dans le département de la Seine-Maritime (74,2 contre 54,2 p. 100 000 pour l'Eure). En effet, les 7 premiers cantons ayant la densité la plus forte en région sont Seino-marins dont les 3 premiers sont Fécamp (119,5 p.100 000), londinières (119,5 p.100 000) et Bellencombre(109,9 p.100 000).
Dans l'Eure, ce sont les cantons de Cormeilles (100,0 p.100 000), Fleury-sur-Andelle (98,1 p.100 000), Lyons-la-forêt (91,3 p.100 000) et Saint-Georges-du-Vièvre (89,5 p.100 000) qui présentent les plus fortes densité d'infirmiers.

Densité d'infirmiers libéraux par canton pour 100 000 habitants

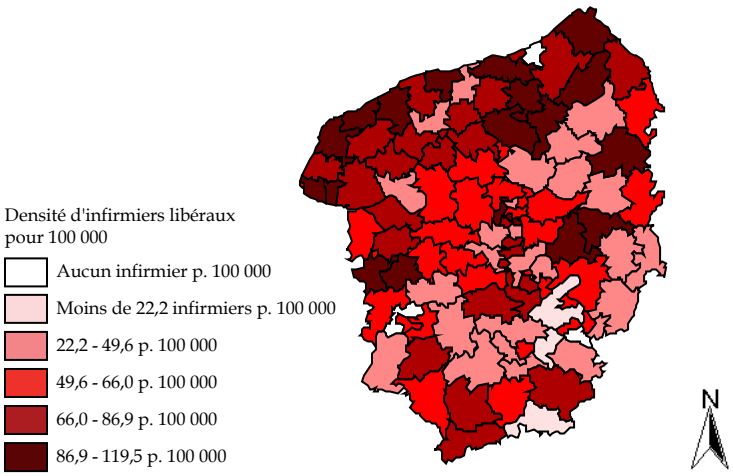

Sources : ARS, Insee RP2007

Année de référence : Septembre 2010
Unité : Taux pour 100 000

Médecins spécialistes libéraux

Le déficit en offre de soins en Haute-Normandie, s'il est présent dans toutes les professions de santé, est particulièrement important chez les médecins spécialistes. Des deux départements haut-normands, c'est celui de l'Eure qui présente des densités les plus faibles. En effet, les densités de radiologues et de gynécologues sont respectivement 1,7 et 1,5 fois moins élevées que celles enregitrées en Seine-Maritime.
De même, les densités d'ophtalmologues et de cardiologues sont 1,4 fois moins élevées qu'en Seine-Maritime.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Gynécologues				
Nombre	26	91	117	nr
Densité pour 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus	*11,1*	*17,1*	*15,3*	*nr*
Ophtalmologues				
Nombre	28	86	114	nr
Densité pour 100 000 habitants	*4,9*	*6,9*	*6,3*	*nr*
Cardiologues				
Nombre	24	72	96	nr
Densité pour 100 000 habitants	*4,2*	*5,8*	*5,3*	*nr*
Radiologues				
Nombre	27	101	128	nr
Densité pour 100 000 habitants	*4,7*	*8,1*	*7,0*	*nr*

Sources : ARS, Insee - RP 2007

Unités : Nombre, Taux pour 100 000
Année de référence : Septembre 2010

Couverture Maladie Universelle (CMU)

Au 31 décembre 2009, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire du régime général s'élevait à plus de 109 000 pour la Haute-Normandie, soit une part de bénéficiaires de la CMU-C supérieure à celle observée en France métropolitaine. Tout comme pour les années précédentes, le département de la Seine-Maritime présente une proportion de bénéficiaires de la CMU - C supérieure à la celle observée dans l'Eure.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Nbre de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire	26 605	82 826	109 431	3 579 141
Taux de couverture CMU complémentaire (%)	**4,7**	**6,7**	**6,0**	**5,8**

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee - RP 2007

Unités : Nombre de bénéficiaires, %
Année de référence : 31/12/2009

Part des bénéficiaires de la CMU - C en France métropolitaine - 2009

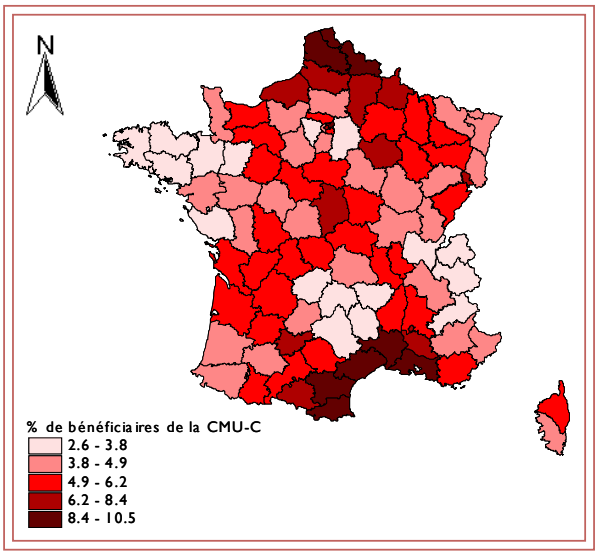

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Unités : %
Années de référence : 31/12/2009

Evolution de la part des bénéficiaires de la CMU - C / 2005-2009

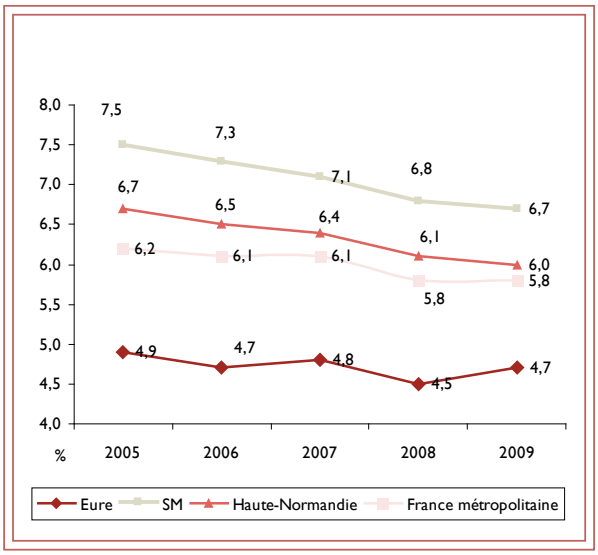

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Unités : %
Années de référence : 2005 - 2009

Couverture Maladie Universelle : la CMU est entrée en vigueur le 1er janvier 2000 (loi du 27/07/1999). Elle pose le principe d'une protection maladie universelle qui garantit à tous une prise en charge des soins par un régime d'assurance maladie. Ce dispositif comporte deux volets : la CMU de base et la CMU complémentaire.
La CMU de base permet d'affilier automatiquement au régime général de l'assurance maladie sur critère de résidence, toute personne résidant en France de façon stable et régulière, si elle n'a pas de droit ouvert à un autre titre à un régime d'assurance maladie. Les personnes dont le revenu fiscal est supérieur à 6 505 euros doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur les montants des revenus supérieurs à ce seuil. Les personnes dont le revenu fiscal se situe en dessous de ce seuil, les bénéficiaires du RMI et les bénéficiaires de la CMU complémentaire sont exemptés de cotisations.
La CMU complémentaire permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, sous conditions de ressources fixées par décret. Le bénéficiaire choisit si les prestations seront gérées par une caisse d'assurance maladie ou par un organisme complémentaire (mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance).

Données de morbidité - Les admissions en Affection de Longue Durée (ALD)

Moins de 15 ans : prédominance des troubles mentaux

Au cours de la période 2006-2007, plus de 1 000 personnes âgées de moins de 15 ans ont été admises chaque année en affection de longue durée par les trois principaux régimes d'assurance maladie.

Les troubles mentaux (psychoses, troubles graves de la personnalité, arriération mentale) en sont le motif le plus fréquent (41% chez les hommes et 28% chez les femmes).Viennent ensuite les maladies de l'appareil respiratoire et les maladies cardio-vasculaires chez les jeunes hommes comme chez les jeunes femmes âgées de moins de 15 ans. Viennent ensuite les maladies cardio-vasculaires et celles du système nerveux.

Entre 15 et 64 ans : tumeurs, maladies cardio-vasculaires et métaboliques

Les tumeurs constituent le premier motif d'admission en affection de longue durée entre 15 et 64 ans, suivies des maladies cardio-vasculaires et métaboliques.

Toutefois, les hommes et les femmes présentent des situations différentes avec prédominance des tumeurs chez ces dernières (près du tiers des ALD) contre une prédominance des maladies cardio-vasculaires chez les hommes.

A partir de 65 ans : prédominance des maladies cardio-vasculaires

Les maladies cardio-vasculaires représentent plus de 40 % des admissions en affection de longue durée à partir de 65 ans chez les hommes comme chez les femmes.

Viennent ensuite les tumeurs qui motivent 30 % des admissions chez les hommes et 20 % chez les femmes. Enfin 13 % des admissions chez les hommes et chez les femmes concernent le diabète. Notons également l'importance des admissions en affection de longue durée pour affections psychiatriques (maladies d'alzheimer principalement) chez les femmes âgées de 65 ans et plus.

Principaux motifs d'admission en affection de longue durée en Haute-Normandie

Moins de 15 ans		Effectif	%
Hommes	Affections psychiatriques	274	41,2
	Maladies de l'appareil respiratoire	118	17,8
	Maladies cardio-vasculaires	63	9,5
	Maladies du système nerveux	60	9,0
	Diabète	35	5,3
	Autres	115	17,3
	Total	**665**	***100,0***
Femmes	Affections psychiatriques	111	28,3
	Maladies de l'appareil respiratoire	69	17,5
	Maladies cardio-vasculaires	53	13,5
	Maladies du système nerveux	41	10,3
	Diabète	14	3,6
	Autres	106	26,9
	Total	**393**	***100,0***
15 à 64 ans		**Effectif**	**%**
Hommes	Maladies cardio-vasculaires	2 888	30,5
	Diabète	2 125	22,4
	Tumeurs	2 105	22,2
	Affections psychiatriques	840	8,9
	Maladies de l'appareil digestif	446	4,7
	Autres	1 061	11,2
	Total	**9 464**	***100,0***
Femmes	Tumeurs	2 114	28,6
	Diabète	1 474	19,9
	Maladies cardio-vasculaires	1 232	16,7
	Affections psychiatriques	996	13,5
	Maladies ostéo-articulaires	431	5,8
	Autres	1 153	15,6
	Total	**7 399**	***100,0***
65 ans et plus		**Effectif**	**%**
Hommes	Maladies cardio-vasculaires	3 545	40,9
	Tumeurs	2 639	30,4
	Diabète	1 139	13,1
	Affections psychiatriques	503	5,8
	Maladies de l'appareil respiratoire	303	3,5
	Autres	549	6,3
	Total	**8 677**	***100,0***
Femmes	Maladies cardio-vasculaires	3 783	41,9
	Tumeurs	1 798	19,9
	Affections psychiatriques	1 271	14,1
	Diabète	1 219	13,5
	Maladies de l'appareil respiratoire	225	2,5
	Autres	726	8,0
	Total	**9 020**	***100,0***

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI *Unité : nombre moyen,%*
Années de référence : 2006-2007

Admissions en affection de longue durée : en cas d'affection comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le Code de la Sécurité Sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites «longue durée» (ALD) est établi par décret. La liste actuelle porte sur 30 affections ou groupes d'affections.

Les données figurant dans ce document concernent les assurés et ayants droits du régime général, du régime agricole et du régime des professions indépendantes. Elles ont été fournies par les services médicaux de ces trois régimes et sont présentées sous forme de nombres annuels moyens de premiers avis favorables en 2006 et 2007.

Limites d'utilisation des ALD à des fins épidémiologiques : le nombre de personnes admises en affection de longue durée pour une pathologie diffère du nombre de personnes nouvellement atteintes de cette pathologie pour plusieurs raisons :

- certains patients ne demandent pas l'admission en ALD, conduisant à une sous estimation des nouveaux cas (existance d'une autre maladie exonérante, exonération du ticket modérateur à un autre titre ...)
- certaines admissions peuvent être demandées longtemps après la survenue de la maladie (amélioration des possibilités de diagnostics, évolution des possibilités thérapeutiques, évolution de la connaissance que le malade a de son état pathologique et/ou de ses droits...)

Données de morbidité - Les Admissions en affection de longue durée (ALD)

Entre 2006 et 2007, plus de 35 600 admissions en affection de longue durée ont été recensées annuellement en Haute-Normandie. Les trois principaux motifs d'admission en affection de longue durée en Haute-Normandie sont les maladies cardio-vasculaires (32,5 %), les cancers (24,3 %) et le diabète (16,9 %). En éliminant l'effet de la struture par âge, on obtient des taux comparatifs d'admission en ALD régionaux par maladies cardio-vasculaires, tumeurs et diabète de respectivement 639, 481 et 332 admissions pour 100 000 personnes.
Sur le plan cantonal, les taux comparatifs d'admission en ALD pour maladies cardio-vasculaires s'échelonnent de 437 admissions dans le canton de Sainte-Adresse à 887 pour 100 000 dans le canton de Broglie.
Concernant les admissions par tumeurs, les taux s'échelonnent de 356 admissions pour 100 000 personnes dans le canton de Gournay-en-Bray à 649 dans celui de Yerville.
Enfin, les taux comparatifs d'admission en ALD pour diabète s'échelonnent de 191 admissions pour 100 000 personnes dans le canton de Mont-Saint-Aignan à 538 admissions dans celui de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Taux comparatifs d'admission en Affection de Longue Durée pour maladies cardio-vasculaires par cantons Deux sexes - 2006/2007

Eure : 643,2 admissions p. 100 000
Seine-Maritime : 636,8 admissions p. 100 000
Haute-Normandie : 638,6 admissions p. 100 000

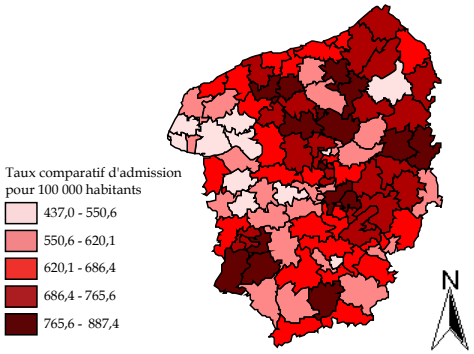

Taux comparatifs d'admission en Affection de Longue Durée pour cancers par cantons Deux sexes - 2006/2007

Eure : 470,7 admissions p. 100 000
Seine-Maritime : 485,7 admissions p. 100 000
Haute-Normandie : 480,9 admissions p. 100 000

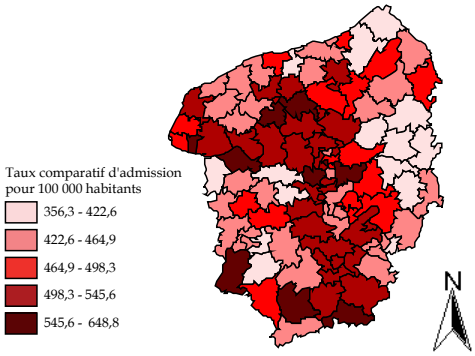

Taux comparatifs d'admission en Affection de Longue Durée pour diabète par cantons Deux sexes - 2006/2007

Eure : 318,3 admissions p. 100 000
Seine-Maritime : 337,8 admissions p. 100 000
Haute-Normandie : 331,5 admissions p. 100 000

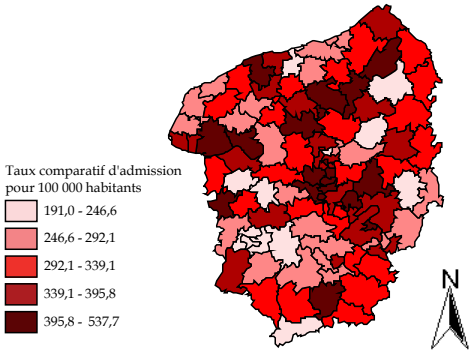

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI
Population de référence : Haute-Normandie

Unité : taux pour 100 000
Années de référence : 2006-2007

Mortalité générale

La Haute-Normandie se caractérise par une surmortalité générale par rapport à la France métropolitaine : entre 2000 et 2008, 15 745 décès domiciliés dans la région ont été comptabilisés en moyenne chaque année, soit un taux comparatif de mortalité générale de 947,7 décès pour 100 000 habitants (1264,5 décès pour 100 000 hommes et 720,8 décès pour 100 000 femmes). Ce taux est de 880,6 décès pour 100 000 habitants en France métropolitaine.
Sur le plan cantonal, les taux comparatifs de mortalité générale, deux sexes confondus, s'échelonnent de 720,2 décès pour 100 000 personnes domiciliées dans le canton d'Evreux-Ouest à 1 247,1 décès pour 100 000 dans celui de Le neubourg. Globalement, 77 cantons (dont 54 présentent une différence significative) sur 103 présentent un taux comparatif de mortalité supérieur au taux national et supérieur au taux régional pour 52 d'entre eux (dont 32 affichent une différence significative).

Taux comparatifs de mortalité générale
Deux sexes - Cantons
(2000/2008 - Référence France métropolitaine)

Eure : 973,6 décès p. 100 000
Seine-Maritime : 937,3 décès p. 100 000
Haute-Normandie : 947,7 décès p. 100 000
France métropolitaine : 880,6 décès p. 100 000

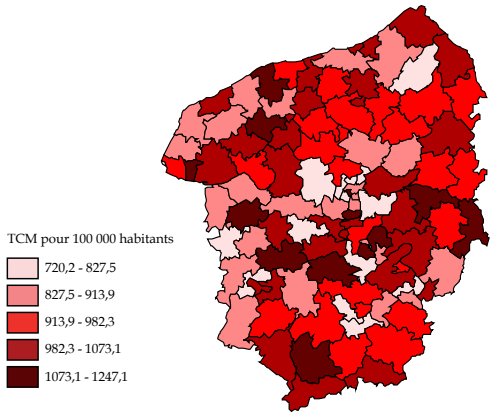

Taux comparatifs de mortalité générale
Hommes - Cantons
(2000/2008 - Référence France métropolitaine)

Eure : 1285,9 décès p. 100 000
Seine-Maritime : 1256,5 décès p. 100 000
Haute-Normandie : 1264,5 décès p. 100 000
France métropolitaine : 1164,2 décès p. 100 000

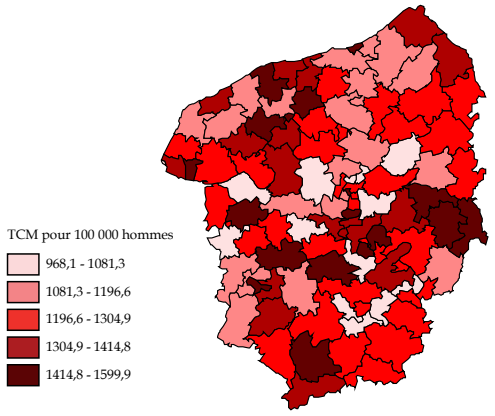

Taux comparatifs de mortalité générale
Femmes - Cantons
(2000/2008 - Référence France métropolitaine)

Eure : 744,0 décès p. 100 000
Seine-Maritime : 711,4 décès p. 100 000
Haute-Normandie : 720,8 décès p. 100 000
France métropolitaine : 676,3 décès p. 100 000

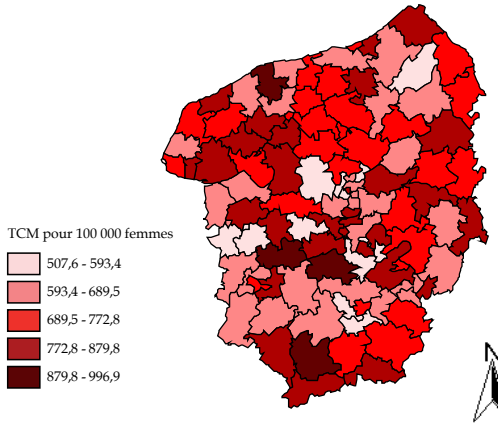

Sources : Inserm, CépiDc, Insee

Unité : Taux pour 100 000
Années de référence : 2000-2008

Principales causes de décès

Plus d'un tiers des décès masculins recensés en Haute-Normandie annuellement entre 2000 et 2008 sont dus à un cancer, soit un tribu plus élevé payé à cette maladie qu'en France métropolitaine (32,6 %). Viennent ensuite les maladies de l'appareil circulatoire ainsi que les causes extérieures de traumatismes et empoisonnement (principalement les accidents de la circulation et les suicides).
Chez les femmes, les maladies de l'appareil circulatoire sont la première cause de décès en Haute-Normandie ainsi qu'en France métropolitaine (respectivement 33,6 % contre 34,7 %) devançant ainsi les cancers, les maladies de l'appareil respiratoire et les causes extérieures de traumatismes et empoisonnements. La part des décès par cancer dans l'ensemble des décès chez les femmes est, tout comme les hommes, plus importante que celle de la France métropolitaine (respectivement 22,8 % contre 21,9 %).

Hommes	Haute-Normandie		France métropolitaine
	Nombre de décès annuels moyen	Part dans l'ensemble des décès	Part dans l'ensemble des décès
Cancers	**2 757**	**33,9%**	**32,6%**
- Poumon	*689*	*8,5%*	*7,9%*
- VADS	*288*	*3,5%*	*3,0%*
- Prostate	*250*	*3,1%*	*3,2%*
- colon rectum	*271*	*3,3%*	*3,4%*
Maladies de l'appareil circulatoire	**2 078**	**25,6%**	**26,4%**
- Cardiopathies ischémiques	*709*	*8,7%*	*8,6%*
- Maladies vasculaires cérébrales	*431*	*5,3%*	*5,4%*
Causes extérieures de traumatismes et empoisonnements	**704**	**8,7%**	**8,5%**
- Suicides	*276*	*3,4%*	*2,9%*
- Accidents de la circulation	*126*	*1,6%*	*1,5%*
Maladies de l'appareil respiratoire	**473**	**5,8%**	**6,4%**
- Bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives	*176*	*2,2%*	*2,4%*
- Pneumonie et bronchopneumonie	*130*	*1,6%*	*1,8%*
Maladies de l'appareil digestif	**418**	**5,1%**	**4,7%**
- Cirrhose alcoolique	*210*	*2,6%*	*2,1%*
Autres causes	**1 696**	**20,9%**	**21,4%**
Toutes causes	**8 126**	**100%**	**100%**

Femmes	Haute-Normandie		France métropolitaine
	Nombre de décès annuels moyen	Part dans l'ensemble des décès	Part dans l'ensemble des décès
Maladies de l'appareil circulatoire	**2 369**	**31,1%**	**31,8%**
- Maladies vasculaires cérébrales	*597*	*7,8%*	*7,9%*
- Cardiopathies ischémiques	*588*	*7,7%*	*7,0%*
Cancers	**1 816**	**23,8%**	**23,0%**
- Sein	*355*	*4,7%*	*4,4%*
- Intestin	*232*	*3,0%*	*3,0%*
- Poumon	*154*	*2,0%*	*2,1%*
- Utérus	*95*	*1,2%*	*1,2%*
Causes extérieures de traumatismes et empoisonnements	**449**	**5,9%**	**6,1%**
- Suicides	*96*	*1,3%*	*1,1%*
- Accidents de la circulation	*44*	*0,6%*	*0,6%*
Maladies de l'appareil respiratoire	**438**	**5,7%**	**6,1%**
- Pneumonie et bronchopneumonie	*150*	*2,0%*	*2,2%*
- Bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives	*99*	*1,3%*	*1,4%*
Troubles mentaux	**395**	**5,2%**	**3,9%**
- Psychoses alcooliques et alcoolisme	*25*	*0,3%*	*0,2%*
- Autres troubles mentaux que psychoses alcooliques et alcool	*370*	*4,9%*	*3,7%*
Autres causes	**2 152**	**28,2%**	**29,1%**
Toutes causes	**7 619**	**100%**	**100%**

Sources : Inserm CépiDc, Insee

Unités : Nombre, %
Années de référence : 2000-2008

Mortalité prématurée

L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population conduisent à une augmentation sensible de l'âge moyen au décès. Entre 2000-2008, plus de la moitié des 526 431 personnes décédées en France en moyenne par an avaient plus de 80 ans. Conséquence de cette évolution, les statistiques des causes de décès sont de plus en plus le reflet de la mortalité aux grands âges, limitant ainsi leur utilisation pour évaluer les besoins de prévention. De ce fait, l'analyse de la mortalité «prématurée» (mortalité survenant avant 65 ans) semble essentielle. En France, où l'espérance de vie à la naissance est de 77 ans chez les hommes et 84 ans chez les femmes, les décès qui se produisent avant 65 ans peuvent être considérés comme prématurés.

Si la mortalité prématurée est en constante diminution en France, elle demeure toutefois l'une des plus élevées comparativement aux pays européens voisins. Ainsi le paradoxe français est de présenter, pour les hommes comme pour les femmes, la meilleure espérance de vie à 65 ans parmi les pays de l'Union Européenne et une mortalité prématurée défavorable.

Dans ce contexte, la situation de la Haute-Normandie est encore plus préoccupante. La région présente en effet un taux comparatif de mortalité prématurée de 249,5 décès pour 100 000 habitants contre 217,0 décès pour 100 000 en France métropolitaine.
Les hommes sont principalement touchés par la mortalité prématurée avec un taux comparatif régional de 353,0 décès pour 100 000 hommes contre 149,3 décès pour 100 000 femmes.
Sur le plan cantonal, les taux comparatifs de mortalité prématurée s'échelonnent, deux sexes confondus, de 138,5 décès pour 100 000 personnes âgées de 0-64 ans domiciliées dans le canton de Bois-Guillaume à 346,5 décès pour 100 000 dans celui de Breteuil-sur-Iton. Globalement, 70 cantons présentent un taux supérieur à celui national (dont 42 affichent une différence significative) et supérieur à celui régional pour 47 d'entre eux (dont 19 affichent une différence significative).

Taux comparatifs de mortalité prématurée (0-64 ans)
Deux sexes - Cantons
(2000/2008 - Référence France métropolitaine)

Eure : 245,5 décès p. 100 000
Seine-Maritime : 251,6 décès p. 100 000
Haute-Normandie : 249,5 décès p. 100 000
France métropolitaine : 217,0 décès p. 100 000

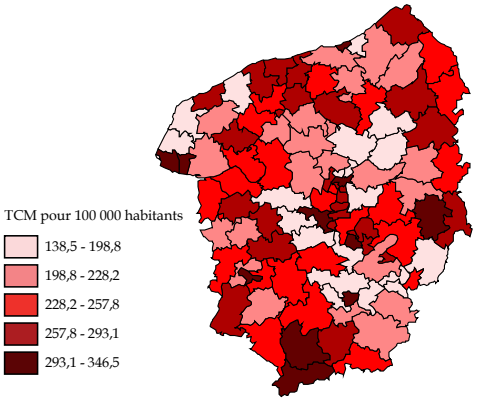

Taux comparatifs de mortalité prématurée (0-64 ans)
Hommes - Cantons
(2000/2008 - Référence France métropolitaine)

Eure : 342,7 décès p. 100 000
Seine-Maritime : 358,3 décès p. 100 000
Haute-Normandie : 353,0 décès p. 100 000
France métropolitaine : 303,2 décès p. 100 000

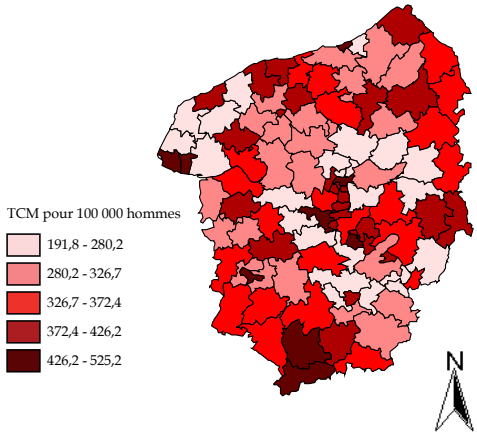

Sources : Inserm CépiDc, Insee

Unité : Taux pour 100 000
Années de référence : 2000-2008

Taux comparatifs de mortalité prématurée (0-64 ans)
Femmes - Cantons
(2000/2008 - Référence France métropolitaine)

Eure : 148,7 décès p. 100 000
Seine-Maritime : 149,7 décès p. 100 000
Haute-Normandie : 149,3 décès p. 100 000
France métropolitaine : 133,7 décès p. 100 000

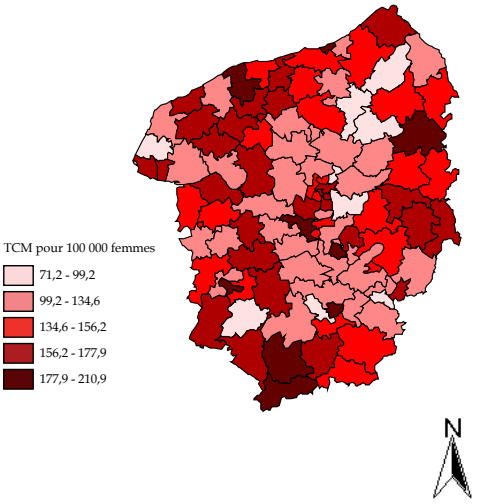

Sources : Inserm CépiDc, Insee

Unité : Taux pour 100 000
Années de référence : 2000-2008

Plus d'un tiers des décès comptabilisés en Haute-Normandie sont prématurés, soit une proportion supérieure à celle observée en France métropolitaine. Les accidents de la circulation ainsi que les suicides sont les principales causes de mortalité prématurée dans la région et en France métropolitaine, notamment chez les hommes, représentant respectivement 86 % des décès par accidents de la circulation et 73 % de ceux par suicides. Les décès liés à une consommation excessive d'alcool ont pour plus de la moitié d'entre eux lieu avant 65 ans (60 %).

Une partie de cette mortalité prématurée s'avère donc «évitable». En effet, en l'état actuel des connaissances médicales et compte tenu des capacités de prises en charge du système de soins français certaines causes de décès ne devraient pas entraîner la mort avant 65 ans.
Les décès évitables peuvent être classés en deux groupes selon des modalités d'actions capables d'en diminuer la fréquence.
Le premier groupe distingue les décès qui pourraient être évités essentiellement par une action sur les facteurs de risques individuels, par exemple décès par cancer du poumon, alcoolisme ou encore accident de la circulation.
Le second groupe comprend les décès évitables principalement grâce à une meilleure prise en charge par le système de soins (y compris dans le cadre d'actions de dépistage), éventuellement renforcée par une action sur certains comportements individuels, par exemple décès par tuberculose ou par cancer du sein.

Si le poids des décès prématurés évitables dans la mortalité avant 65 ans est semblable entre les hommes et les femmes, la lutte contre la mortalité évitable repose sur des actions différentes selon le sexe : prévention des comportements à risque chez les hommes, amélioration des soins et du dépistage chez les femmes.

Les comportements à risque se traduisant par une forte mortalité prématurée évitable par actions sur les facteurs de risque individuel, sont particulièrement présents en Haute-Normandie. La région se caractérise par une surmortalité prématurée importante par cancers, suicides ou encore liée à une consommation excessive d'alcool. Le taux comparatif de mortalité prématurée masculine liée à une consommation excessive d'alcool atteint 51,8 décès pour 100 000 contre 38,4 décès pour 100 000 en France métropolitaine.

Mortalité prématurée par grandes causes

Hommes	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Mortalité toutes causes				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	787	1743	2530	73 915
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	31,2%	31,1%	31,1%	27,4%
- TCM p. 100 000 hommes	*342,7*	*358,3*	*353,0*	*303,2*
Accidents de la circulation				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	45	64	109	3 481
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	84,9%	86,5%	86,2%	84,1%
- TCM p. 100 000 hommes	*19,5*	*12,2*	*14,4*	*13,7*
Suicides				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	72	129	201	5 579
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	72,7%	72,9%	73,1%	72,2%
- TCM p. 100 000 hommes	*30,7*	*25,7*	*27,3*	*22,3*
Mortalité liée à une consommation excessive d'alcool				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	36	100	136	3 373
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	61,0%	66,2%	64,8%	60,1%
- TCM p. 100 000 hommes	*15,7*	*20,6*	*19,0*	*13,9*
Cancers				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	286	666	953	27 115
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	34,6%	34,5%	34,6%	30,9%
- TCM p. 100 000 hommes	*126,3*	*139,5*	*135,2*	*112,8*
TCM prématurée évitable par action sur les facteurs de risques individuels	**142,8**	**138,7**	**139,3**	**115,3**

Femmes	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Mortalité toutes causes				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	344	763	1107	33 697
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	14,8%	14,4%	14,5%	13,1%
- TCM p. 100 000 femmes	*148,7*	*149,7*	*149,3*	*133,7*
Accidents de la circulation				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	14	17	31	978
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	77,8%	65,4%	71,5%	69,1%
- TCM p. 100 000 femmes	*6,1*	*3,3*	*4,1*	*3,9*
Suicides				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	24	43	67	1 998
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	70,6%	70,5%	70,0%	70,6%
- TCM p. 100 000 femmes	*10,1*	*8,3*	*8,9*	*7,8*
Mortalité liée à une consommation excessive d'alcool				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	19	38	57	1 330
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	65,5%	61,3%	62,6%	58,2%
- TCM p. 100 000 femmes	*8,0*	*7,5*	*7,7*	*5,3*
Cancers				
- Nombre de décès annuels moyen (0-64 ans)	152	350	502	15 268
- Part des décès prématurés dans l'ensemble des décès	29,2%	27,0%	27,6%	25,8%
- TCM p. 100 000 femmes	*66,2*	*69,1*	*68,2*	*60,8*
TCM prématurée évitable par action sur les facteurs de risques individuels	**39,1**	**34,0**	**35,5**	**31,2**

Sources : Inserm CépiDc, Insee

Unités : Nombre, %, Taux pour 100 000
Années de référence : 2000-2008

Méthodologie : La mortalité demeure actuellement le seul indicateur de l'état de santé faisant l'objet d'un recueil systématique et continu quelles que soient l'aire géographique et la pathologie. Ce recueil est matérialisé par les certificats de décès remplis par les médecins et exploités par l'Insee (pour les variables démographiques et sociales) et l'Inserm (pour les causes médicales de décès).
La description de l'état de santé présentée dans ce tableau de bord a été réalisée au moyen d'une analyse statistique des causes médicales de décès sur neuf années s'échelonnant de 1996 à 2004. Le choix d'étudier une période de neuf ans est dicté par la nécessité de disposer d'un nombre suffisant de décès pour obtenir une signification statistique, eu égard à la faible population concernée à l'échelon cantonal.
Taux comparatif de mortalité : le taux comparatif de mortalité ou taux standardisé direct est défini comme le taux que l'on observerait dans la région et dans les cantons si ces différents échelons géographiques avaient la même structure par âge que la population de référence (ici la population française deux sexes confondus au RP 2006). Les taux comparatifs de mortalité éliminent les effets de la structure par âge et autorisent les comparaisons entre les sexes et les cantons haut-normands.

BILAN SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2009

Éditorial

Le présent bilan régional des accidents corporels 2009 est réalisé par l'Observatoire Régional de la Sécurité Routière de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie, en lien avec les observatoires départementaux de sécurité routière de la Direction Départemantale des Territoires de l'Eure et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime.
Durant l'année 2009, on constate en région Haute-Normandie une diminution sensible, par rapport à l'année précédente, du nombre d'accidents corporels (-10,2%) comme du nombre de personnes tuées (-11,7%). Ces résultats globaux cachent cependant une disparité entre les deux départements haut-normands puisqu'on constate une augmentation du nombre de tués de 3,3% en Seine-Maritime, alors que dans l'Eure, la baisse est de 25%.
Les chiffres régionaux plutôt encourageant sont toutefois pondérés par un taux de gravité, correspondant au nombre de tués pour 100 accidents corporels, supérieur à la moyenne nationale. L'amélioration constatée en Haute-Normandie reste cependant plus marquée que celle relevée sur l'ensemble du territoire national pour ce qui concerne le nombre d'accidents corporels et pour le nombre de tués.
Comme pour les années précédentes, les classes d'âge les plus touchées demeurent les 25-44 ans et les 18-24 ans, représentant respectivement 34% et 26% des tués. Près de 33% des tués sur les routes de Haute-Normandie en 2009 étaient les usagers de deux-roues motorisés et 32% d'entre eux avaient entre 18 et 24 ans.
Par ailleurs, il apparaît que la majorité des accidents restent liés au comportement des usagers : alcool et défaut d'équipement de sécurité notamment.

La définition des termes spécifiques à l'accidentologie figure en page 94

Évolution de l'accidentologie

Evolution 2009 par rapport à la moyenne des 5 années précédentes du nombre d'accidents, de tués et de blessés dans les départements haut-normands

	Eure			Seine-Maritime		
	Moyenne sur les 5 années précédentes	2009	évolution	Moyenne sur les 5 années précédentes	2009	évolution
Accidents	618	445	**-28,0%**	1 091	1 047	**-4,0%**
Tués	62	51	**+ 12,5 %**	76	62	**-18,4%**
Blessés	814	580	**-28,7%**	1 407	1 391	**-1,1%**

Evolution 2008-2009 des accidents et des victimes en Haute-Normandie et en France

	Accidents corporels		Accidents mortels		Tués		Blessés Hospitalisés		Blessés Légers	
	2009	Evolution [1]	2009	Evolution [1]	2009	Evolution [1]	2009	Evolution [1]	2009	Evolution [1]
France	72 315	**-2,9%**	3 956	**0,6%**	4 273	**-0,04%**	33 323	**-4,7%**	57 611	**-2,1%**
Haute-Normandie	1 492	**-10,2%**	108	**-6,1%**	113	**-11,7%**	967	**-6,8%**	1 004	**-8,6%**

Sources : DREAL, CETE — *Unités : nombre,%*
[1] Evolution par rapport à l'année 2008 — *Années de référence : 2008-2009*

Evolution de l'accidentologie 2005-2009 des accidents et des victimes en Haute-Normandie et en France

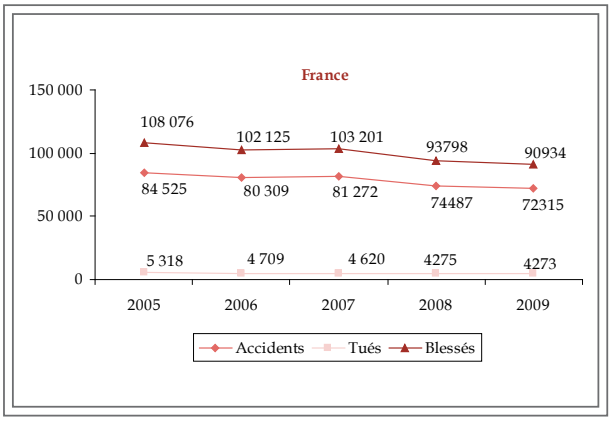

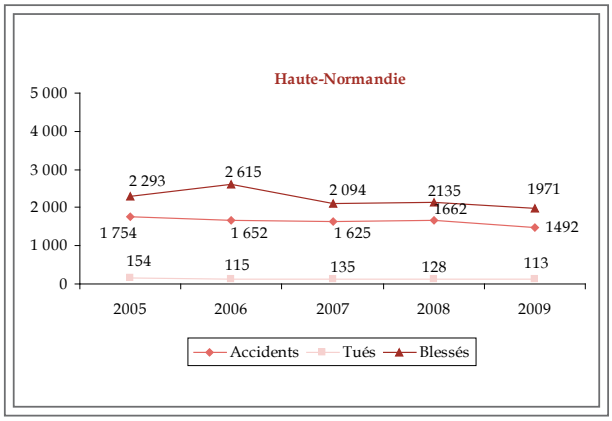

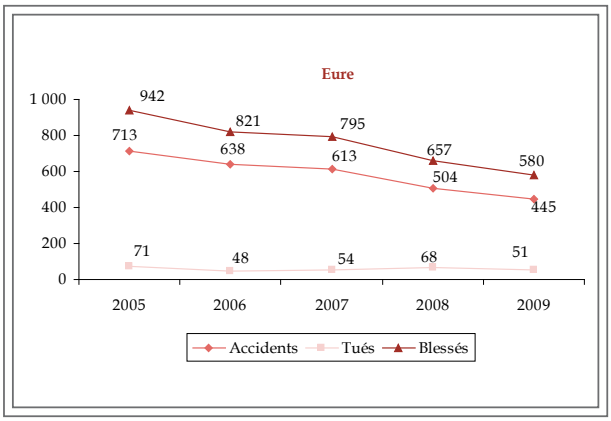

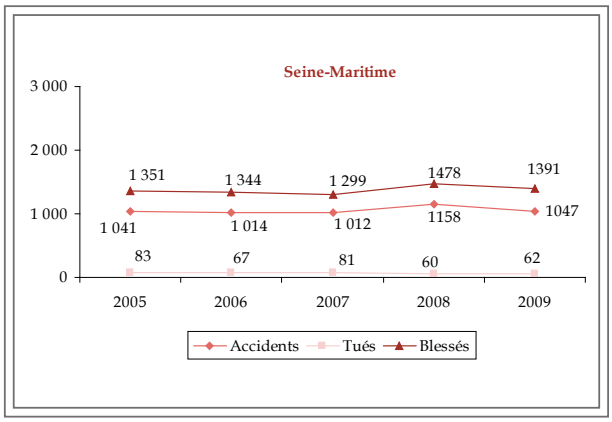

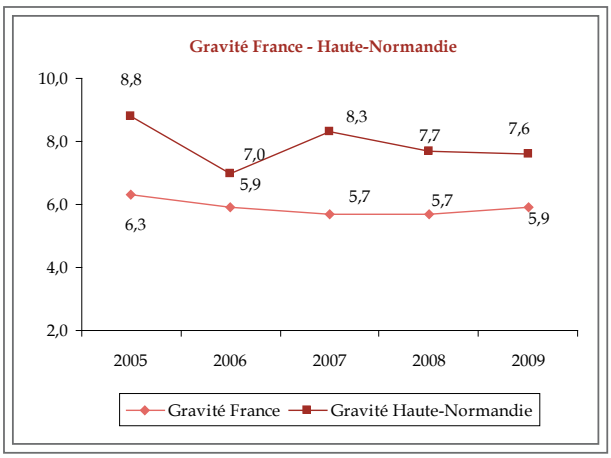

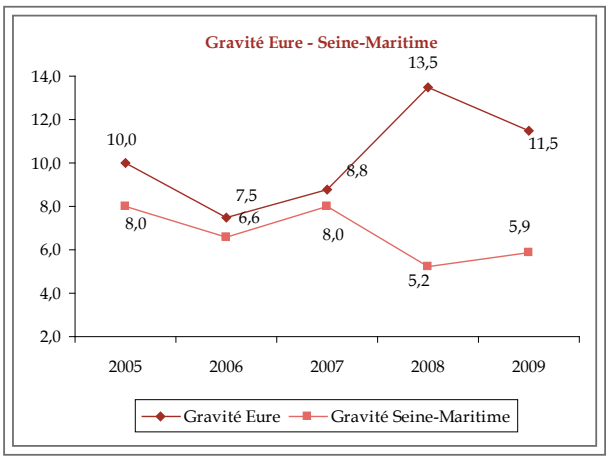

Sources : DREAL, CETE

Unité : %
Années de référence : 2005-2009

La gravité (nombre de tués pour 100 accidents) a légèrement augmenté en Seine-Maritime (+0,7 point par rapport à 2008) et diminué dans l'Eure (-2 points).

Moments et lieux d'accidents

Moments où les accidents se sont produits répartition jour/nuit

En 2009, la proprotion d'accidents de nuit est restée stable par rapport à l'année 2008. Celle des tués la nuit a continué sa diminution, elle est passée de 40% à 36%.

Les % ci-contre correspondent à l'évolution de l'année 2009 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

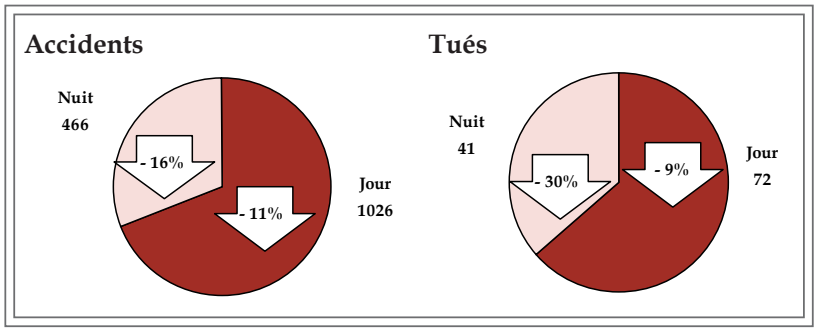

Sources : DREAL, CETE

Unités : nombre, %
Année de référence : 2009

Moments où les accidents se sont produits répartition semaine/fin de semaine et jours fériés

En 2009, le nombre d'accidents sur les routes le week-end et les jours fériés a diminué de 17% par rapport à l'année 2008 et le nombre de tués de 14,6%.

Les % ci-contre correspondent à l'évolution de l'année 2009 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

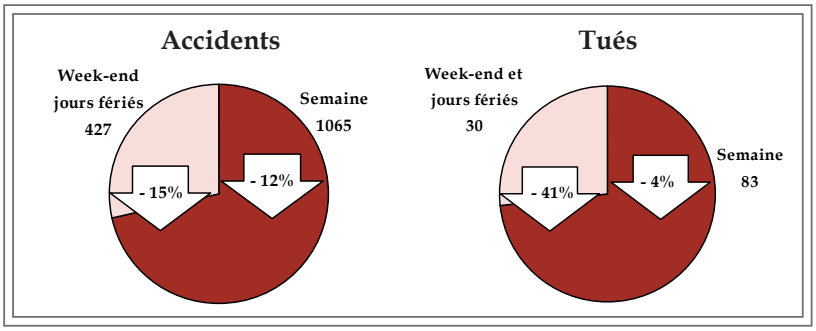

Sources : DREAL, CETE

Unités : nombre, %
Année de référence : 2009

Accidents dans les villes les plus importantes

Si l'on compare le taux d'accidents pour 100 00 habitants de la ville de Rouen à celui de la ville du Havre, il est près de deux fois plus élevé (respectivement 15,2 contre 8,7 pour 100 000).
Parmi les grandes villes de l'Eure, ce sont les villes de Vernon et d'Evreux qui affichent les moins bons taux avec respectivement 19,6 et 10,1 accidents pour 100 000 habitants.
Certaines communes telles que Val-de-Reuil, Bois-Guillaume, Maromme, mont-Saint-Aignan et Saint-Etienne-du-Rouvray ont vu leur nombre d'accidents chuter entre 2008 et 2009.

Sources : DREAL, CETE *Unités : nombre, taux*
Année de référence : 2009

	Population	Nombre d'accidents	Nombre d'accidents pour 10 000 h.
Seine-Maritime			
Barentin	12 208	2	1,6
Bois-Guillaume	13 013	6	4,6
Bolbec	12 100	9	7,4
Canteleu	14 206	8	5,6
Déville-les-Rouen	10 406	14	13,5
Dieppe	33 618	41	12,2
Elbeuf	17 277	11	6,4
Fécamp	19 424	4	2,1
Le Grand-Quevilly	26 226	22	8,4
Le Havre	182 580	159	8,7
Maromme	11 865	9	7,6
Montivilliers	16 174	12	7,4
Mont-Saint-Aignan	20 659	6	2,9
Oissel	11 558	2	1,7
Le Petit-Quevilly	22 132	22	9,9
Rouen	107 904	164	15,2
St-Etienne-du-Rouvray	27 815	13	4,7
Sotteville-les-Rouen	30 076	30	10,0
Yvetot	10 943	3	2,7
Eure			
Bernay	10 635	7	6,6
Evreux	51 239	52	10,1
Gisors	11 532	3	2,6
Louviers	18 259	9	4,9
Vernon	24 018	47	19,6
Val-de-Reuil	13 595	1	0,7

Accidents et victimes par type de routes en 2009

	Accidents		Tués		Blessés	
	2009	Evolution (1)	2009	Evolution (1)	2009	Evolution (1)
Autoroutes	67	+ 18 %	4	+ 33 %	112	+ 29 %
Routes nationales	65	- 52 %	6	- 14 %	89	- 50 %
Routes départementales (2)	655	- 8 %	74	- 24 %	914	- 1 %
Autres voies	705	- 7 %	29	+ 45 %	856	- 9 %

Sources : DREAL, CETE

Unités : nombre,%
Année de référence : 2008 - 2009

(1) Evolution par rapport à l'année 2008
(2) Les routes départementales comprennent les routes nationales transférées au Département.

Les enjeux

Répartition agglomération / hors agglomération

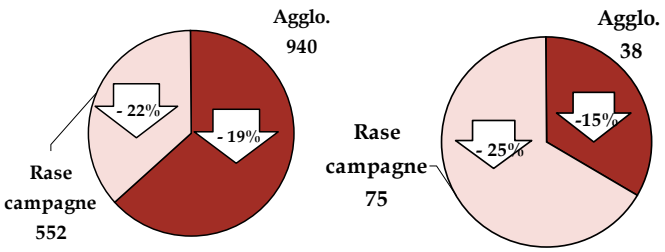

Répartition des accidents en rase campagne intersection / hors intersection

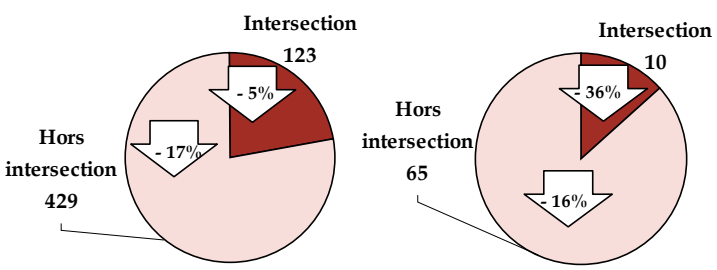

Sources : DREAL, CETE

Unités : nombre,%
Année de référence : 2009

Les pourcentages ci-dessus correspondent à l'évolution de l'année 2008 par rapport à la moyenne des 5 dernières années

Répartition des accidents en rase campagne obstacle fixe heurté / sans obstacle fixe heurté

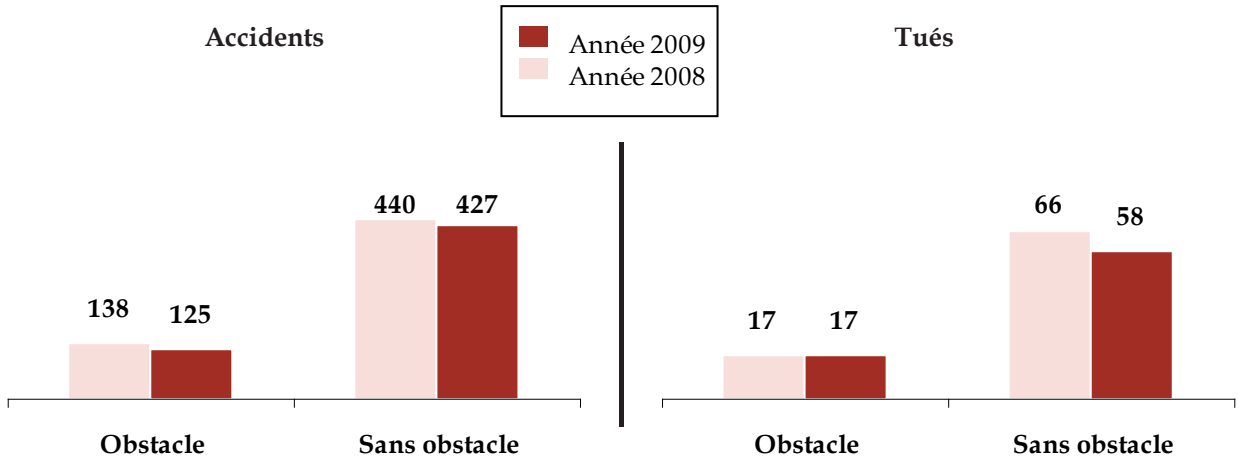

Sources : DREAL, CETE

Unité : nombre
Année de référence : 2009

Les victimes

Victimes par tranche d'âge

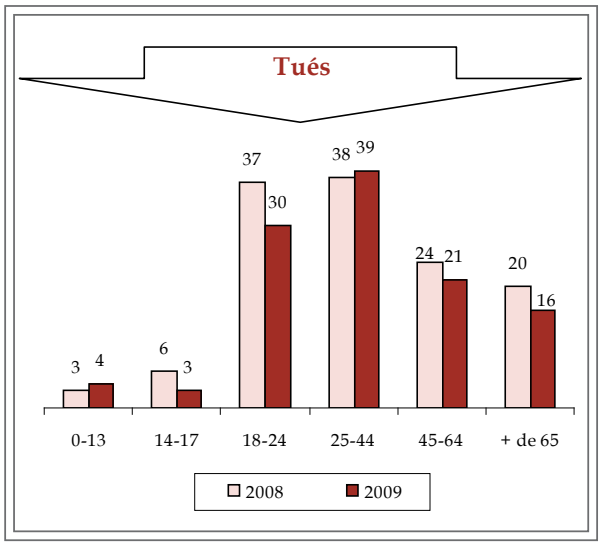

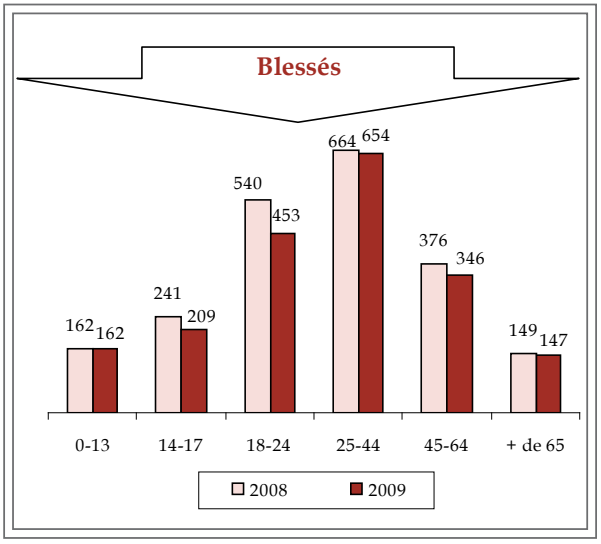

Sources : DREAL, CETE

Unité : nombre
Années de référence : 2008 - 2009

Comparativement à l'année 2008, on constate qu'en 2009 le nombre de tués a diminué pour la quasi totalité des classes d'âges hormis celles des 0-13 ans et 25-44 ans. En ce qui concerne les blessés, hormis la classe d'âge 0-13 ans qui affiche le même nombre pour les deux années, les autres classes ont connu une baisse du nombre de blessés.

Victimes par type d'usagers et par tranche d'âge

		0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	+ de 65 ans	TOTAL
Piétons	Tués	2	0	0	2	3	4	11
	Blessés hospitalisés	26	13	10	16	33	35	133
	Blessés légers	18	8	17	33	17	19	112
Vélo	Tués	0	0	0	3	2	0	5
	Blessés hospitalisés	7	7	4	10	11	8	47
	Blessés légers	7	3	6	6	4	4	30
Cyclo	Tués	0	3	5	4	1	0	13
	Blessés hospitalisés	2	64	54	34	9	1	164
	Blessés légers	1	50	56	23	5	0	135
Moto	Tués	0	0	7	13	4	0	24
	Blessés hospitalisés	4	4	42	87	30	1	168
	Blessés légers	0	5	21	36	18	0	80
VL	Tués	2	0	18	14	11	12	57
	Blessés hospitalisés	26	21	96	142	98	45	428
	Blessés légers	50	29	133	235	108	33	588
PL	Tués	0	0	0	1	0	0	1
	Blessés hospitalisés	0	0	2	6	3	0	11
	Blessés légers	0	0	3	4	3	0	10

Sources : DREAL, CETE

Unité : nombre
Année de référence : 2009

Dans la classe d'âge des 18-24 ans, 60% des tués sont des usagers des véhicules légers, 23% de motocyclettes et 17% de cyclomoteurs. Quant aux 65 ans et plus, 75% des tués sont des usagers de véhicules légers et 25% des tués sont des piétons.
Les 18-24 ans représentent 26% des tués et 32% des tués des usagers de véhicules légers.

Victimes par type de comportement

Le nombre de blessés hospitalisés entre 2008 et 2009 ne portant pas la ceinture de sécurité à fortement augmenté (+50%).
En 2009, parmi les victimes dont l'alcoolémie est connue, 26,1% des tués, 10,5% des blessés hospitalisés et 8,6% des blessés légers avaient une alcoolémie supérieure à 0,5 g/l.

	Tués		Blessés hospitalisés		Blessés légers	
	2009	évolution*	2009	évolution*	2009	évolution*
Alcoolémie supérieure à 0,5 g/l (conducteurs et piétons)	18	+ 61 %	63	- 7 %	47	+ 12 %
Défaut d'équipement de sécurité						
- ceinture	13	- 7 %	33	+ 50%	10	- 28%
- casque	3	+ 200 %	29	+ 7%	9	- 36%

Sources : DREAL, CETE

Unités : nombre,%
Année de référence : 2009

**Evolution par rapport à l'année 2008*

Les jeunes victimes (tués ou blessés) par type de comportement

10,8% des victimes dont l'alcoolémie est connue (ensemble des conducteurs : 283 et piétons : 14) ont une alcoolémie supérieure à 0,5 l/g (la totalité étant des garçons).
6,8% des victimes VL ou PL ne portaient pas leur ceinture de sécurité.
6,3% des victimes deux-roues (vélo, cyclomoteur et moto) ne portaient pas de casque.

Les jeunes victimes par type de comportement

	0-13 ans		14-17 ans		18-24 ans	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Alcoolémie supérieure à 0,5 g/l (conducteurs et piétons)	0	0	0	3	0	32
Défaut d'équipement de sécurité						
- ceinture	0	0	2	3	2	17
- casque	0	2	2	6	1	11
Week-end nuit	2	1	6	19	28	66
Week-end jour	10	30	12	27	27	45

Sources : DREAL, CETE

Unité : nombre
Année de référence : 2009

Rôle de l'Observatoire Régional de Sécurité Routière de Haute-Normandie

L'Observatoire Régional de la Sécurité Routière (ORSR) de Haute-Normandie a pour mission d'accompagner les observatoires départementaux de sécurité routière des DDE de l'Eure et de la Seine-Maritime. Il contribue au niveau local à l'amélioration de la connaissance de l'insécurité routière par l'analyse statistique de l'accidentologie et la réalisation d'études spécifiques liées aux enjeux des départements et de la région.

Par ses publications techniques et «grand public», largement diffusées auprès des acteurs locaux institutionnels et associatifs, l'ORSR participe à la valorisation et à la capitalisation de la connaissance : évolution de l'accidentalité, enjeux locaux, rappel de la réglementation en vigueur, etc...

Afin de mener à bien les différentes études en accidentologie, l'ORSR de Haute-Normandie travaille en partenariat avec le réseau scientifique et technique (RST) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la mer, et notamment le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) Normandie-Centre.

Définitions

- **Agglomération (milieu urbain)**
  Ensemble du réseau routier situé entre des panneaux d'entrée et de fin d'agglomération (au sens du Code de la Route).

- **Rase campagne**
  Réseau situé hors agglomération.

- **Accidents corporels**
  Un accident corporel (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :
  - provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager nécessitant des soins médicaux ;
  - survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;
  - implique au moins un véhicule.

- **Parmi les victimes, on distingue :**
  - les tués : toute personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident ;
  - les blessés : victimes non tuées.

- **Parmi les blessés, on distingue :**
  - les blessés hospitalisés : victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures ;
  - les blessés légers : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.

Sources

Les chiffres figurant dans ce bilan ont été obtenus, pour la région, par exploitation des fichiers départementaux d'accidents corporels de la circulation routière, établis sur la base des informations recueillies et transmises par les services de la Gendarmerie et de la Police.

Les données nationales proviennent des bilans fournis par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.

PRATIQUES ADDICTIVES CHEZ LES LYCÉENS HAUT-NORMANDS DE 16 À 20 ANS

INTRODUCTION

Les résultats présentés dans ce chapitre du tableau de bord proviennent de l'étude «*Enquête sur la santé, les comportements à risques et les modes de vie des jeunes (16/20 ans) scolarisés en Haute-Normandie*» réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé de Haute-Normandie à la demande de l'ARS.
L'analyse a porté sur 2 836 élèves issus des lycées d'enseignement général ou technologique et de lycées professionnels dépendant de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

La consommation de tabac

1. Mode de consommation du tabac

La consommation tabagique a été catégorisée selon trois modes : la non-consommation (« n'ont jamais fumé » ou « ont essayé de fumer puis arrêté » ou « ont fumé régulièrement puis arrêté »), la consommation occasionnelle (« fument une cigarette de temps en temps ») et la consommation régulière (« fument au moins une cigarette par jour »).

Mode de consommation de tabac

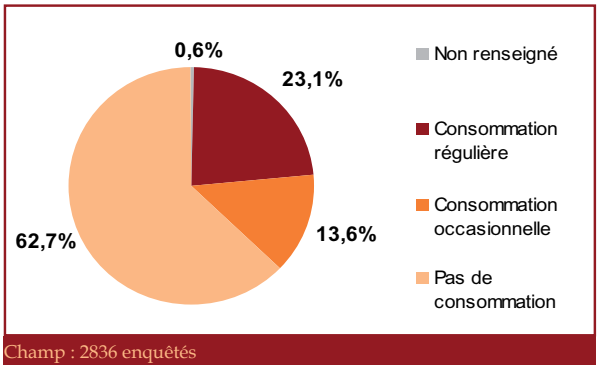

Champ : 2836 enquêtés

Contrairement à la précédente enquête de 2005, il n'y pas de différence significative de consommation de tabac entre les sexes en 2010. La proportion de jeunes garçons haut-normands ayant une consommation régulière de tabac s'élève à 22,4 % (IC*=[20,4 - 24,5]) et à 24,1 % chez les filles (IC=[21,5 - 26,7]).

2. Mode de consommation de tabac selon le Bassin d'Education et de Formation (BEF)

Des différences significatives apparaissent lorsque l'on s'intéresse à la consommation de tabac entre les différents BEF.

Par exemple, dans le bassin d'Évreux - Verneuil sur Avre, 30,4 % (IC=[24,8 - 36,0]) des lycéens fument régulièrement ; ils sont moins nombreux de 15 points dans le BEF du Havre (14,8 %, IC=[11,5 - 18,1]).

Consommation occasionnelle et régulière de tabac par BEF

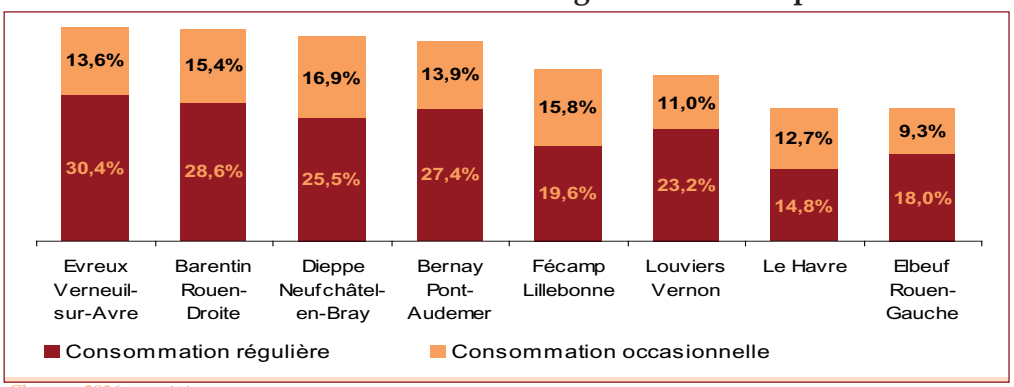

Champ : 2836 enquêtés
Lecture : 13,6% des lycéens du BEF d'Évreux-Verneuil fument occasionnellement du tabac et 30,4 %, régulièrement
Note : La non consommation et les non réponses ne sont pas représentées

3. Comparaison avec l'enquête 2005

La proportion des non-consommateurs de tabac n'a pas connu de variation significative entre 2005 et 2010 ; elle stagne à un peu plus de 60,0 % (60,1 % en 2005 : IC=[58,1 - 62,1] et 62,7 % en 2010 : IC=[60,8 - 64,7]).

En revanche, la part des consommateurs réguliers a diminué de manière significative : 28,2 % en 2005 (IC=[26,4 - 30,0]) contre 23,1 % désormais (IC=[21,4 - 24,7]).

Évolution 2005 / 2010 de la consommation de tabac

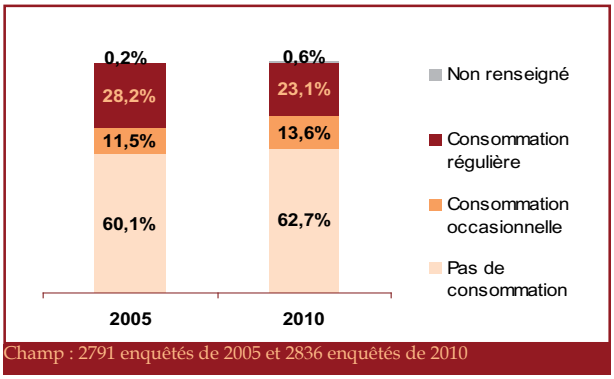

Champ : 2791 enquêtés de 2005 et 2836 enquêtés de 2010

4. Évaluation de la dépendance au tabac

Le test de Fagerström permet de mesurer la dépendance au tabac. Il est constitué de six questions ; le score obtenu exprime un niveau de dépendance au tabac : aucune, faible, moyenne, forte et très forte.
Parmi la totalité des lycéens enquêtés, un peu plus d'un sur dix présente une dépendance plus ou moins inquiétante au tabac quelle que soit la période d'enquête considérée (10,9 % en 2005 et 11,1 % en 2010). Cependant, les résultats du test de Fagerström rapportés uniquement aux fumeurs réguliers montrent une part plus importante de lycéens dépendants au tabac en 2010 (48,2 % contre 38,7 % en 2005). La part des fumeurs réguliers révélant une forte ou très forte dépendance est également plus élevée qu'en 2005 : de 3,0 % elle passe à 6,7 % aujourd'hui.

Résultats du test de Fagerström parmi les fumeurs réguliers

	2005	IC_{2005}	2010	IC_{2010}
Pas de dépendance	53,9 %	IC=[50,1 - 57,6]	48,0 %	IC=[44,2 - 51,9]
Dépendance faible	24,1 %	IC=[20,9 - 27,3]	22,5 %	IC=[16,2 - 25,8]
Dépendance moyenne	11,6 %	IC=[9,2 - 14,0]	19,0 %	IC=[15,9 - 22,0]
Dépendance forte ou très forte	3,0 %	IC=[1,8 - 4,2]	6,7 %	IC=[4,6 - 8,7]
Non renseigné	7,4 %	IC=[5,4 - 9,5]	3,8 %	IC=[2,2 - 5,4]
Total	**100,0 %**		**100,0 %**	

** IC = Intervalle de Confiance : il s'agit de la fourchette autour du pourcentage observé à partir de notre échantillon, à l'intérieur de laquelle on peut situer «avec confiance» (c'est-à-dire avec une marge d'erreur qu'on se donne, en général 5 %) le pourcentage réel, c'est-à-dire celui de la population étudiée, que l'échantillon est censé refléter*

La consommation d'alcool

1. Mode de consommation d'alcool

La consommation d'alcool a été catégorisée selon trois modes : la non-consommation (« jamais de la vie » ou du moins « jamais au cours des douze derniers mois »), la consommation occasionnelle (« moins d'une fois par mois », « deux à quatre fois par mois ») et la consommation régulière (« deux à trois fois par semaine », « quatre à six fois par semaine », « tous les jours »).
La proportion de jeunes haut-normands enquêtés ayant une consommation régulière d'alcool s'élève à 11,5 % (IC=[10,2 - 12,7]) avec une différence significative entre les sexes. La proportion de consommateurs réguliers est en effet plus faible chez les filles (6,1 %, IC=[4,7 - 7,5]) que chez les garçons (14,7 %, IC=[13,0 - 16,5]).

Mode de consommation d'alcool selon le sexe

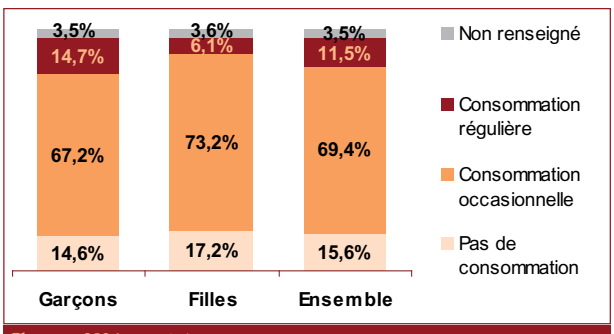

Champ : 2836 enquêtés

2. Mode de consommation d'alcool selon le BEF

Consommation occasionnelle et régulière d'alcool par BEF

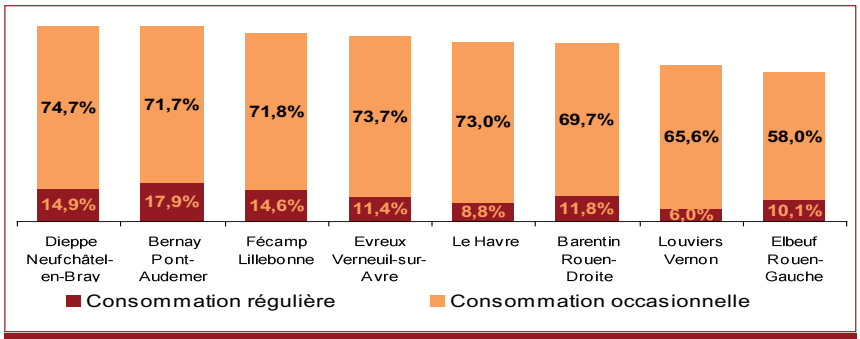

Champ : 2836 enquêtés

Le mode de consommation d'alcool varie significativement entre les BEF.

Par exemple, 17,9 % (IC=[12,4 - 23,4]) des lycéens du bassin de Bernay Pont-Audemer boivent régulièrement de l'alcool contre 6,0 % (IC=[3,7 - 8,3]) de ceux du bassin de Louviers-Vernon.

3. Comparaison avec l'enquête 2005

Il n'y a pas de variation significative en matière de fréquence de consommation d'alcool entre les deux périodes d'enquête. En 2005, un jeune enquêté sur dix était consommateur régulier d'alcool (10,6 %, IC=[9,4 - 11,8]) ; ils sont aujourd'hui 11,5 % (IC=[10,2 - 12,7]).

4. Consommation de six verres ou plus lors d'une même occasion

Consommation de six verres d'alcool ou plus au cours d'une même occasion

	2005	IC_{2005}	2010	IC_{2010}
Jamais	51,3 %	IC=[49,3 - 53,3]	42,9 %	IC=[41,0 - 44,8]
Moins d'une fois par mois	26,4 %	IC=[24,6 - 28,2]	25,3 %	IC=[23,6 - 26,9]
Une fois par mois	12,9 %	IC=[11,5 - 14,2]	17,4 %	IC=[16,0 - 18,9]
Plus d'une fois par mois	6,2 %	IC=[5,2 - 7,1]	10,1 %	IC=[8,9 - 11,2]
Non renseigné	3,3 %	IC=[2,6 - 4,0]	4,3 %	IC=[3,5 - 5,1]
Total	**100,0 %**		**100,0 %**	

Si les modes de consommations d'alcool ne diffèrent pas de manière significative entre les deux périodes d'enquête, ce n'est pas le cas de la fréquence de consommation de six verres ou plus au cours d'une même occasion. Ce type de comportement, que l'on peut apparenter au « binge drinking »*, s'est s'amplifié en cinq ans. En effet, 19,0 % (IC=[17,4 - 20,6]) des lycéens enquêtés en 2005 déclaraient boire, au moins une fois par mois, six verres ou plus lors d'une même occasion ; ils sont 27,5 % ([25,8 - 29,2]) en 2010, soit une hausse de près de 10 points.

5. Évaluation de la dépendance à l'alcool

Résultats du test AUDIT (Alcohol Use Disorders Identification Test)

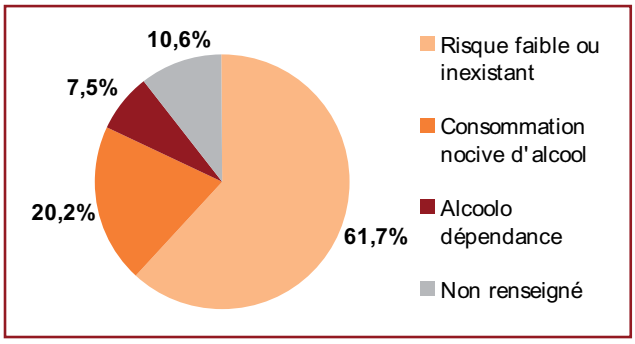

Le questionnaire Audit est un questionnaire de détection de l'alcoolisation excessive et de la dépendance. Il est développé sous l'égide de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Il comporte dix items et explore les comportements en matière de consommation d'alcool des douze derniers mois. Les questions posées relèvent de la fréquence de consommation, de la quantité consommée ou encore de comportements signalant d'une éventuelle dépendance.
Les résultats du test AUDIT indiquent que 27,7 % (IC=[26,0 - 29,4]) des lycéens haut-normands enquêtés ont une consommation d'alcool à risque. Plus précisément, 20,2 % (IC=[18,7 - 21,7]) d'entre eux en ont une consommation nocive tandis que 7,5 % (IC=[6,5 - 8,6]) présentent une alcoolo dépendance.

** Ce qu'on entend par « binge drinking » : généralement la consommation en une seule occasion de 5 verres ou plus pour les hommes et de 4 verres ou plus pour les femmes. Le débat reste cependant ouvert sur la définition de ce mode de consommation.*

La consommation de cannabis

En 2010, 42,8 % (IC=[40,9 - 44,7]) des lycéens haut-normands déclarent avoir expérimenté le cannabis ; cela concerne 44,2% (IC=[41,7- 46,6]) des garçons et 40,6% (IC=[37,7 - 43,6]) des filles (différence non significative). Ils étaient 50,2 % (IC=[48,2 - 52,2]) en 2005 (différence significative entre les périodes d'enquête).

1. Mode de consommation du cannabis

Mode de consommation de cannabis selon le sexe

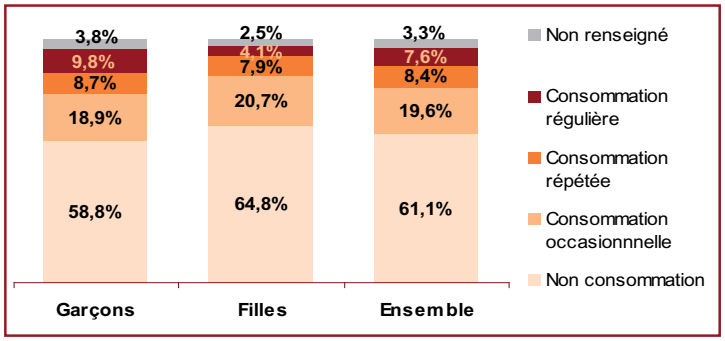

La consommation de cannabis a été catégorisée selon quatre modes : la non-consommation (aucune consommation au cours des douze derniers mois), la consommation occasionnelle (consommation de cannabis une à neuf fois au cours des douze derniers mois), la consommation répétée (plus de 10 fois au cours des 12 derniers mois mais moins de dix fois au cours des 30 derniers jours) et la consommation régulière (au moins dix fois au cours des trente derniers jours).

Plus d'un tiers des jeunes haut-normands enquêtés sont consommateurs actuels de cannabis (35,6 %, IC=[33,8- 37,5]) soit près de 5 points de moins qu'en 2005 (40,2 %, IC=[38,2 - 42,2]). En particulier, la consommation régulière a significativement diminué, passant de 10,3 % (IC=[9,1 - 11,6]) en 2005 à 7,6 % (IC=[6,6 - 8,7]) aujourd'hui.

2. Évaluation des risques liés à la consommation de cannabis : résultats du test ALAC

Le test ALAC, du nom de l'institut néo-zélandais au sein duquel il a été conçu (Alcohol Advisory Council), vise à mesurer les usages problématiques de cannabis. Il se décline en 11 questions dont les modalités, de même que pour les tests Fagerström et AUDIT, permettent de calculer un score définissant le degré de risque encouru par la consommation de cannabis.

Les résultats de ce test pratiqué sur l'ensemble des lycéens haut-normands enquêtés montrent que 9,6 % (IC=[8,5 - 10,8]) auraient un usage problématique du cannabis. Si l'on rapporte ces résultats uniquement aux consommateurs répétés ou réguliers de cannabis, le test indique que 44,8 % (IC=[39,9 - 49,7]) de ces consommateurs auraient un usage problématique du cannabis.

3. Mode de consommation de cannabis selon le BEF

Le mode de consommation de cannabis varie significativement selon les différents BEF.

Par exemple, avec une part de consommateurs actuels (occasionnels, répétés et réguliers) égale à 48,1 % (IC=[42,0 - 54,2]), le BEF d'Évreux-Verneuil est celui où la consommation de cannabis est la plus importante. A l'inverse, c'est dans le BEF du Havre que les consommateurs de cannabis sont les moins nombreux ; ils sont 23,0 % (IC=[19,1 - 26,9]).

Consommation occasionnelle, répétée et régulière de cannabis par BEF

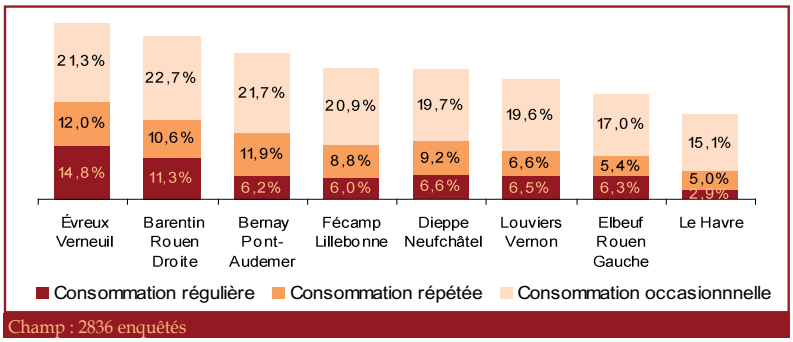

Champ : 2836 enquêtés

La consommation d'autres drogues illicites

Mode de consommation d'autres drogues illicites

	Au moins une fois			Au moins trois fois		
	2005	2010	Variation (en points)	2005	2010	Variation (en points)
Amphétamines	4,0%	2,0%	**-2,0**	1,3%	0,6%	-0,7
Champignons	5,7%	4,4%	-1,3	1,2%	1,0%	-0,2
Ecstasy	3,4%	2,6%	-0,8	0,8%	0,9%	+0,1
Héroine	1,0%	1,2%	+0,2	0,3%	0,2%	-0,1
LSD	1,3%	2,5%	**+1,2**	0,5%	1,0%	+0,5
Médicaments	8,7%	6,2%	**-2,5**	3,4%	2,5%	-0,9
Solvants	7,5%	8,8%	**+8,1**	2,4%	3,0%	**+4,4**
Poppers		10,9%			5,2%	
Dopants	2,0%	1,8%	-0,2	0,8%	0,5%	-0,3
Cocaïne	2,4%	4,1%	**+2,8**	0,7%	1,4%	**+1,0**
Crack		2,0%			0,6%	

10,9 % des jeunes enquêtés déclarent avoir déjà consommé du Poppers. Dans l'enquête de 2005, cette substance était comptabilisée avec les solvants, ce qui ne permet pas une comparaison très précise.

On peut tout de même noter une hausse de la consommation de ces deux substances confondues. En effet, en 2005, 7,5 % (IC=[6,4 - 8,5])des jeunes déclaraient avoir déjà consommé des solvants (Poppers compris) ; aujourd'hui, ils sont 15,6 % (IC=[14,3 - 17,0]) à affirmer en avoir déjà consommé.

Discussion sur la méthodologie

Une limite de cette enquête tient au caractère déclaratif du recueil de données. Cela pose le problème de la sincérité des adolescents interrogés, notamment en ce qui concerne les conduites addictives ou encore la vie affective. Bien que les jeunes aient été avertis du caractère strictement anonyme du questionnaire, il n'est pas certain que cela ait été suffisant pour mettre tous les jeunes enquêtés suffisamment en confiance pour qu'ils fournissent les réponses les plus sincères possibles. Ce biais potentiel est commun à toute enquête déclarative, qu'elle soit menée par autoquestionnaire ou par téléphone. On pouvait du reste appréhender le phénomène inverse, à savoir des réponses exagérées dans un but de provocation. Ce phénomène a été repéré lors de l'apurement du fichier et s'est révélé très marginal.

En conclusion

Cette enquête atteste de résultats conformes aux évolutions observées au plan national en matière de consommation de tabac et de cannabis. En effet, les consommateurs réguliers de tabac sont proportionnellement moins nombreux qu'en 2005, de même que les consommateurs de cannabis et plus particulièrement les consommateurs réguliers. En revanche, elle témoigne d'une augmentation de la consommation excessive d'alcool ; le phénomène de « Binge Drinking » est en effet en nette progression depuis 2005. La consommation de solvants (y compris les poppers) a également connu une hausse non négligeable en cinq ans.

Le renouvellement de cette enquête à intervalles réguliers paraît donc important de façon à pouvoir poursuivre l'analyse de l'évolution de ces comportements et ainsi de disposer d'éléments de suivi et d'évaluation des politiques de prévention conduites au niveau régional.

BIBLIOGRAPHIE

DREAL de Haute-Normandie, «Le parc locatif social au 1er janvier 2009», février 2009.

Dress, «Les bénéficiaires de l'aide sociale des départements en 2008», Séries statistiques, n°140, décembre 2009.
Dress, «Les dépenses d'aide sociale des départements en 2008», Séries statistiques, n°143, avril 2010.
Dress, «Les professions de santé au 1er janvier 2010», Séries statistiques, n°144, mai 2010.
Dress, «Les médecins au 1er janvier 2009», Séries statistiques, n°138, octobre 2009.
Dress, «La démographie médicale à l'horison 2030 : de nouvelles projections nationales et régionales », Etudes et résultats, n°679, février 2009.

INSEE, «Recensement de la population : la population haut-normande croît en dehors des villes», Brèves d'Aval, n°6, janvier 2009.
INSEE, «Bilan 2008 - Bilan économique et social en Haute-Normandie», Cahier de l'Aval, n°81, mai 2009.

ORS, «Enquête sur la santé et les comportements à risque des lycéens de 16 à 20 ans en Haute-Normandie en 2010», juin 2010.

OSSR, «Données et profils pour la région de Haute-Normandie», décembre 2004.
OSSR, «Données et profils pour la région de Haute-Normandie», septembre 2006.
OSSR, «Données et profils pour la région de Haute-Normandie», édition 2007.
OSSR, «Données et profils pour la région de Haute-Normandie», éditiion 2009.
OSSR, «Indicateurs sanitaires et sociaux, Portrait par Communautés d'Agglomération - Portrait par Pays», septembre 2006

URCAM de Haute-Normandie, ARH de Haute-Normandie, «L'offre de soins libérale de proximité en 2010 et projections 2015» Mission Régional de Santé de Haute-Normandie. Octobre 2010.

ADRESSES INTERNET UTILES

http://www.sante-sports.gouv.fr/direction-de-la-recherche-des-etudes-de-l-evaluation-et-des-statistiques.html : site de la Dress donnant accès à diverses information dans le domaine de la santé publique et permettant également d'obtenir des informations sur les établissements ouverts dans les domaines social, médico-social et sanitaire.

http://www.fnors.org : permet d'accéder à la base d'information Score-Santé, site commun d'observation régionale en santé, regroupant 400 indicateurs déclinés à différents échelons géographiques.

http://www.ars.haute-normandie.sante.fr: site de l'Agence Régionale de la Santé de la Haute-Normandie.

http://www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr/ : site de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

http://www.orshn.fr : site de l'Observatoire Régional de la Santé de Haute-Normandie.

http://www.insee.fr/fr/regions/haute-normandie/: site régional de l'INSEE.

http://www.recensement.insee.fr/accesChiffresCles.action : site donnant accès aux chiffres clés et données détaillées du recensement de la population de Haute-Normandie.

http://www.cnaf.fr : site national des Caisses d'Allocations Familiales

http://www.msa-haute-normandie.fr : site Régional de la Fédération des Caisses de Mutualité Sociale Agricole de Haute-Normandie

DÉCOUPAGE CANTONAL DE LA HAUTE-NORMANDIE

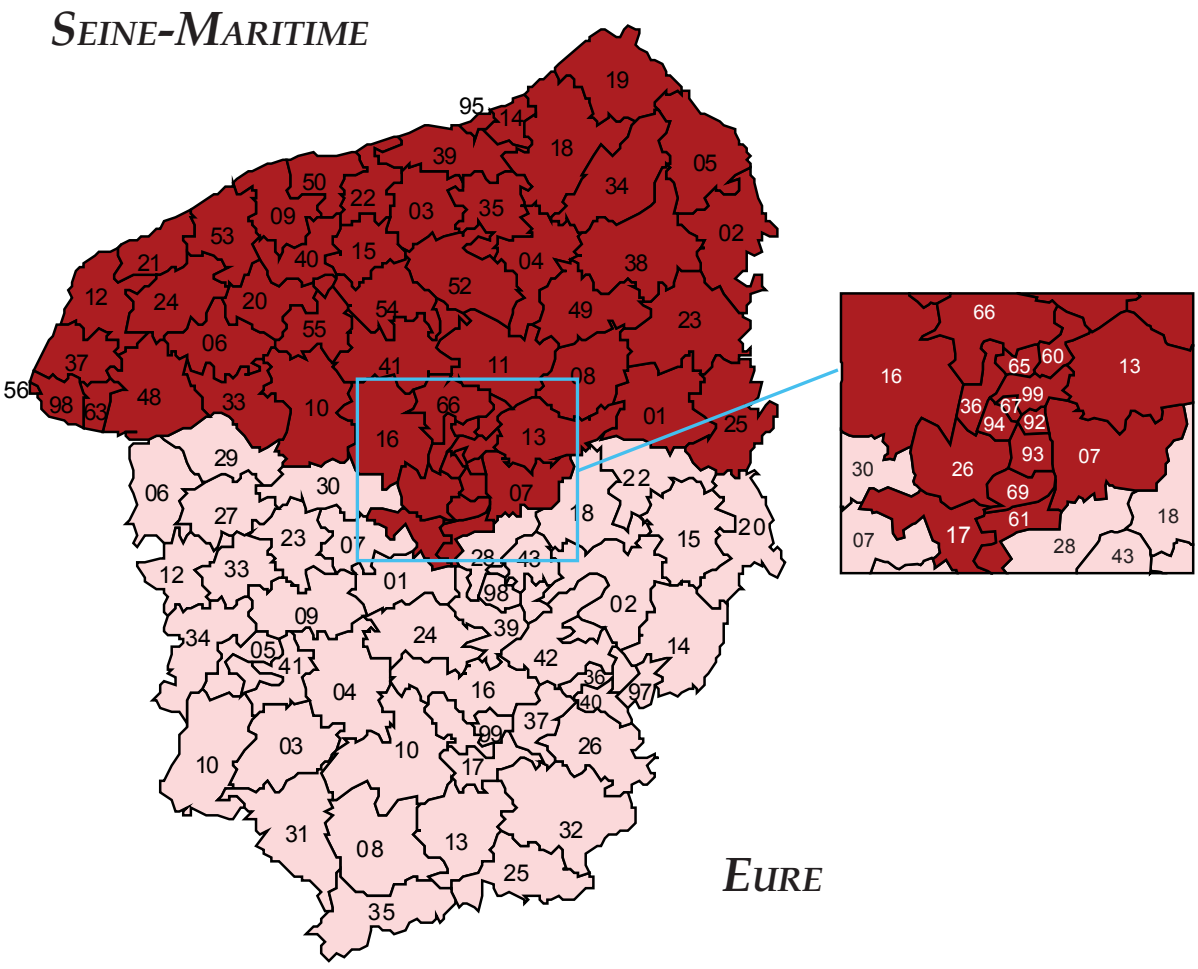

Seine-Maritime

01 – Argueil
02 – Aumale
03 – Bacqueville-en-Caux
04 – Bellencombre
05 – Blangy-sur-Bresle
06 – Bolbec
07 – Boos
08 – Buchy
09 – Cany-Barville
10 – Caudebec-en-Caux
11 – Clères
12 – Criquetot-l'Esneval
13 – Darnétal
14 – Dieppe Est CNP
15 – Doudeville
16 – Duclair
17 – Elbeuf
18 – Envermeu
19 – Eu
20 – Fauville-en-Caux
21 – Fécamp
22 – Fontaine-le-Dun
23 – Forges-les-Eaux
24 – Goderville
25 – Gournay-en-Bray
26 – Grand Couronne CNP
33 – Lillebonne
34 – Londinières
35 – Longueville-sur-Scie
36 – Maromme
37 – Montivilliers
38 – Neufchâtel-en-Bray
39 – Offranville
40 – Ourville-en-Caux
41 – Pavilly
48 – Saint-Romain-de-Colbosc
49 – Saint-Saëns
50 – Saint-Valéry-en-Caux
52 – Tôtes
53 – Valmont
54 – Yerville
55 – Yvetot
56 – Le Havre 7ème Canton CNP (St Adresse)
60 – Bois-Guillaume
61 – Caudebec-lès-Elbeuf
63 – Gonfreville-l'Orcher
65 – Mont-Saint-Aignan
66 – Notre-Dame-de-Bondeville
67 – Petit-Quevilly
69 – Oissel CNP
92 – Sotteville-lès-Rouen CNP
93 – Saint-Étienne-du-Rouvray CNP
94 – Grand-Quevilly CNP
95 – Dieppe CNP
98 – Le Havre CNP
99 – Rouen CNP

Eure

01 – Amfreville-la-Campagne
02 – Les Andelys
03 – Beaumesnil
04 – Beaumont-le-Roger
05 – Bernay Ouest CNP
06 – Beuzeville
07 – Bourgtheroulde-Infreville
08 – Breteuil
09 – Brionne
10 – Broglie
11 – Conches-en-Onche
12 – Cormeilles
13 – Damville
14 – Ecos
15 – Étrépagny
16 – Evreux Nord CNP
17 – Evreux Sud CNP
18 – Fleury-sur-Andelle
19 – Gaillon
20 – Gisors
21 – Louviers Nord CNP
22 – Lyons-la-Forêt
23 – Monfort-sur-Risle
24 – Neubourg
25 – Nonancourt
26 – Pacy-sur-Eure
27 – Pont-Audemer
28 – Pont-de-l'Arche
29 – Quillebeuf-sur-Seine
30 – Routot
31 – Rugles
32– Saint-André-de-l'Eure
33 – Saint-Georges-du-Vièvre
34 – Thiberville
35 – Verneuil-sur-Avre
36 – Vernon Nord CNP
37 – Evreux Est CNP
38 – Evreux Ouest CNP
39 – Louviers Sud CNP
40 – Vernon Sud CNP
41 – Bernay Est CNP
42 – Gaillon Campagne
43 – Val-de-Reuil
96 – Bernay CNP
97 – Vernon CNP
98 – Louviers CNP
99 – Evreux CNP

COPYRIGHTS
Adobe ® Indesign ® CS4
Excel™ 2003 de Microsoft ®
Arcview ® 3.2 de ESRI FRANCE ©
GEOFLA ® ©IGN

POLICE DE CARACTÈRE
Book Antiqua

CRÉDIT PHOTO
T. Boudier
www.alertes-meteo.com/photoslibres

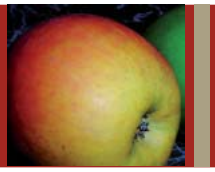

ISBN : 2-11-095388-8